

Smart Banking. Made for Switzerland.

Rapport de gestion 2025

PostFinance en bref

Prestataire de services financiers diversifié et innovant, PostFinance propose à ses 2,4 millions de clientes et clients des solutions modernes pour la gestion de l'argent. Elle mise sur l'innovation pour aider les personnes et les entreprises de Suisse à relever les défis du monde numérique.

Gérant un patrimoine de la clientèle de 113 milliards de francs et assurant 1,5 milliard de transactions dans le trafic des paiements, PostFinance compte parmi les principaux établissements financiers de Suisse. Elle se positionne comme le partenaire idéal pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent gérer leur argent simplement et s'occuper eux-mêmes de leurs finances.

Bénéfice
en millions de francs

282

Ratio de fonds propres
en %

28,0

Fonds propres pris en compte
en milliards de francs

7,0

Total du bilan
en milliards de francs

104

Rendement des fonds propres
en %

3,6

Ratio coûts/revenus
en %

74,6



En moyenne, PostFinance traite quotidiennement 4 millions de **transactions clients** d'une valeur totale de 5,9 milliards de francs.



Marianne Zentriegen
Responsable Payment Journeys

Au total, plus de 36 000 **dépôts de cryptomonnaies** ont été ouverts chez PostFinance et plus de 565 000 opérations ont été effectuées.

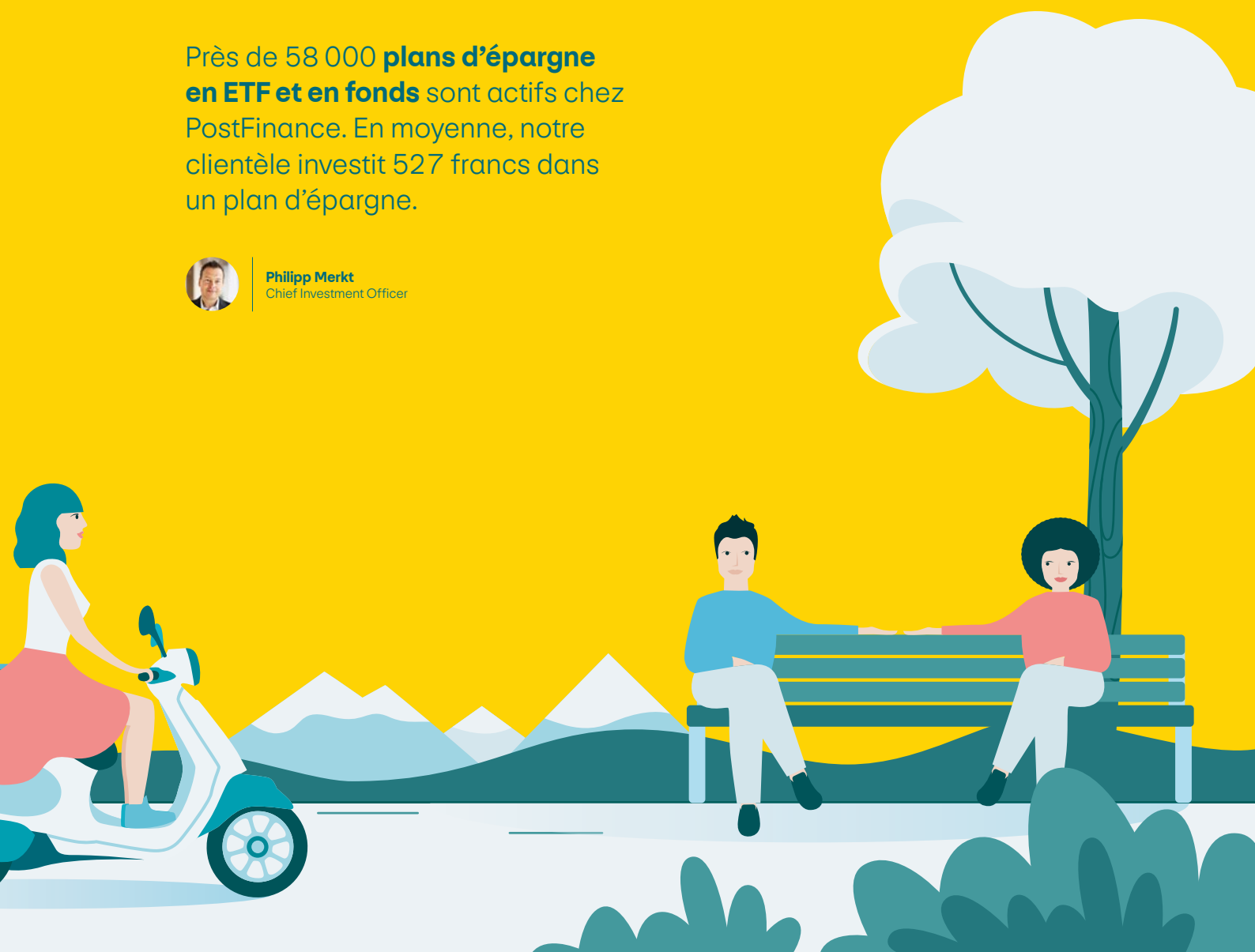


Alexander Thoma
Responsable Digital Assets

Près de 58 000 **plans d'épargne en ETF et en fonds** sont actifs chez PostFinance. En moyenne, notre clientèle investit 527 francs dans un plan d'épargne.



Philipp Merkt
Chief Investment Officer



Fin 2025, les clientes et les clients de PostFinance avaient activé leurs cartes dans plus d'un million de **portefeuilles mobiles**.



Silvia Giansiracusa-Jakob
Customer Journey Owner Shopping Journeys

Chaque jour, 3874 **collaboratrices et collaborateurs** de 49 nations différentes mettent leur savoir-faire au service des 2,4 millions de **clientes et clients** de PostFinance.



Sabine Ackermann
Head of Human Resources

Près de 2 millions de nos 2,4 millions de clientes et de clients utilisent **e-finance** pour leurs opérations bancaires.



Christian Imesch
Subject Matter Expert Online Banking



La **satisfaction globale** de notre clientèle privée s'élève à 83 points sur une échelle de 100, en hausse par rapport à l'année précédente.



Borislawa Graszew
Responsable Market Research

Depuis le début de notre engagement dans la **PostFinance Women's League** en 2022, le nombre de spectatrices et de spectateurs dans les gradins a été multiplié par sept.

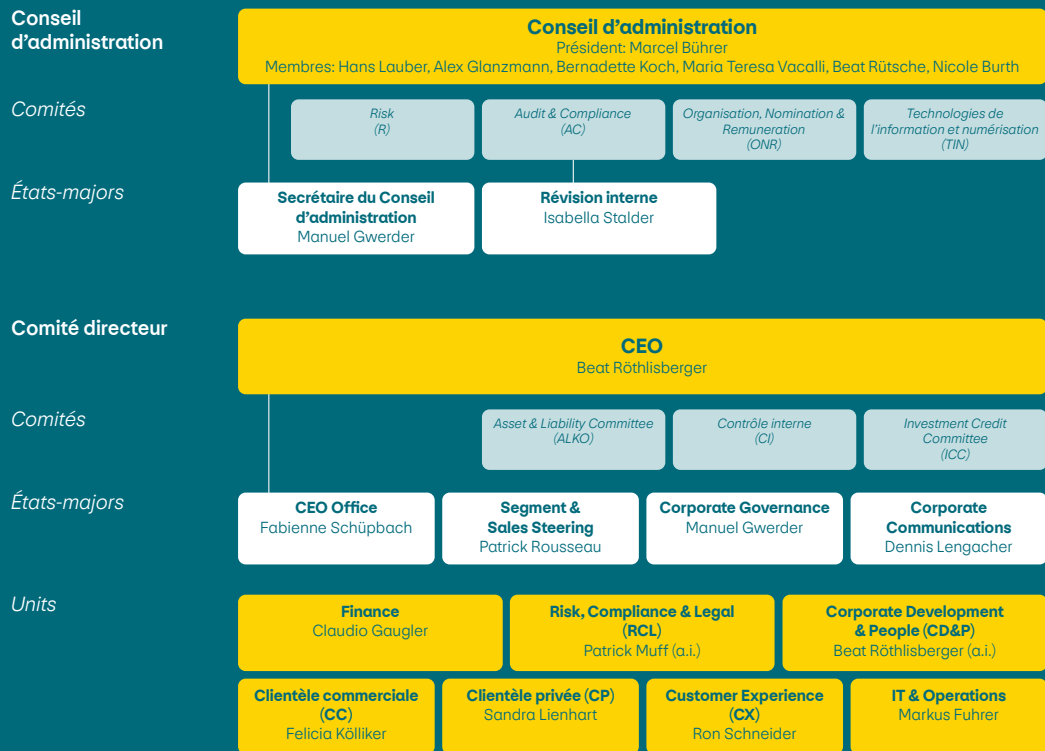


Fabian Kupferschmid
Gestionnaire sponsoring



Notre organisation

depuis le 1^{er} décembre 2025



Nos résultats

PostFinance SA | Chiffres clés selon Comptabilité – banques¹

		31.12.2024	31.12.2025
Résultat et bilan			
Bénéfice	millions de CHF	120	282
Produits d'exploitation	millions de CHF	1 200	1 253
Charges d'exploitation	millions de CHF	1 009	935
Ratio coûts/revenus ²	%	84,1	74,6
Total du bilan	millions de CHF	104 836	104 376
Fonds propres pris en compte	millions de CHF	6 607	6 990
Rendement des fonds propres ³	%	1,8	3,6
Fonds propres/Liquidités			
Ratio de fonds propres selon prescriptions pour banques d'importance systémique	%	22,3	28,0
Ratio d'endettement	%	6,3	6,7
Marché, clientèle et personnel			
Clientèle ⁴	milliers	2 403	2 390
Clientèle privée	milliers	2 156	2 152
Clientèle commerciale	milliers	247	238
Patrimoine de la clientèle ⁵	millions de CHF	106 642	112 806
Fonds, titres et assurances-vie ⁵	millions de CHF	20 265	22 982
Fonds de la clientèle	millions de CHF	86 377	89 824
Transactions dans le trafic des paiements	millions	1 433	1 482
Effectif	équiv. temps plein	3 527	3 464

1. PostFinance publie des comptes annuels conformes aux prescriptions comptables du droit bancaire (art. 25 à 28 de l'ordonnance sur les banques, ordonnance de la FINMA sur les comptes et circulaire FINMA 2020/1 «Comptabilité – banques»).

2. Ratio coûts/revenus = produits d'exploitation/charges d'exploitation

3. Rendement des fonds propres = résultat opérationnel/fonds propres pris en compte

4. La logique de mesure du chiffre clé a été remaniée en ce qui concerne la définition de la clientèle active et les valeurs 2024 ont été adaptées en conséquence.

5. Le patrimoine de la clientèle comprend l'ensemble du patrimoine apporté par la clientèle, sur la base des montants mensuels moyens.

6. Opérations de commissions en coopération avec des partenaires financiers

Sommaire

- 2 Avant-propos
- 5 Entretien

Corporate Governance

- 10 Fondements
- 10 Structure de l'entreprise et actionnariat
- 10 Conseil d'administration
- 13 Organisation interne
- 14 Comité directeur
- 18 Instruments d'information et de contrôle
- 19 Rémunération
- 22 Contrats de management
- 22 Organe de révision
- 22 Politique d'information

Rapport annuel

- 24 Activités
- 26 Conditions-cadres externes
- 28 Stratégie
- 29 Durabilité
- 30 Évolution de l'activité
- 42 Mise en œuvre de la stratégie
- 45 Perspectives

Comptes annuels statutaires

- 48 Bilan
- 50 Compte de résultat
- 51 Répartition du résultat
- 52 Tableau des flux de trésorerie
- 53 État des capitaux propres
- 54 Annexe
- 68 Informations relatives au bilan
- 85 Informations relatives aux opérations hors bilan
- 86 Informations relatives au compte de résultat
- 89 Rapport de l'organe de révision

Informations complémentaires

- 90 À propos du rapport
- 90 Impressum



Marcel Bühler
Président du Conseil d'administration

Beat Röhli
CEO

Avant-propos du président et du CEO

Madame, Monsieur,

PostFinance a clôturé l'exercice 2025 sur un bénéfice de 282 millions de francs. Malgré un environnement de marché difficile, le résultat est supérieur de 162 millions de francs à celui de l'exercice précédent.

Augmentation du résultat des opérations d'intérêts et des fonds de la clientèle

La Banque nationale suisse (BNS) a continué de baisser ses taux directeurs et poursuivi une politique monétaire plus expansive en raison du fléchissement de l'inflation. La marge de manœuvre dont elle dispose pour proposer à sa clientèle des taux d'intérêt attractifs étant restée limitée, PostFinance a dû adapter ses taux à plusieurs reprises.

PostFinance apprécie grandement la confiance que lui accordent ses clientes et ses clients. Grâce au contact étroit que nous entretenons avec eux, nous avons pu augmenter en 2025 le volume des fonds qu'ils nous confient. PostFinance tire profit

de sa stratégie de placement équilibrée et à long terme, qui vise un résultat des opérations d'intérêts stable. Compte tenu de la phase de taux zéro, elle ressent par ailleurs plus que les autres banques suisses la pression sur les marges, étant soumise à l'interdiction d'octroyer des crédits et des hypothèques. Grâce à des défaillances plus faibles dans son portefeuille de placements, PostFinance a néanmoins pu augmenter le résultat des opérations d'intérêts de 126 millions de francs en 2025.

Activités indépendantes des taux d'intérêt: plus d'avantages pour la clientèle et une optimisation opérationnelle

Nous avons également enregistré des progrès significatifs dans les opérations de commissions et de prestations de services. La demande de solutions de placement et de prévoyance numériques a continué d'augmenter. En lançant des fonds de prévoyance passifs en août 2025, nous avons élargi notre offre de manière ciblée et mis à la disposition de notre clientèle des solutions simples et

économiques pour la prévoyance à long terme. Nous avons introduit dans e-trading, à la même période, la fonction de fractional trading pour le négoce de fractions d'actions et d'ETF. Cette avancée facilite l'accès aux investissements pour de larges segments de la clientèle. Ces évolutions illustrent la manière dont nous nous orientons avec cohérence vers les besoins de notre clientèle.

Nous avons axé systématiquement nos projets sur leur impact, ce qui nous a permis de réduire les charges, tandis que les mesures de gain d'efficacité réalisées dans l'exploitation et le transfert de l'exploitation des Postomat à RéseauPostal nous ont permis de réaliser d'importantes économies. Ces mesures permettent d'investir dans l'innovation et d'améliorer l'expérience client grâce au développement de nos produits et prestations.

PostFinance fixe des normes

L'extension de notre offre de cryptomonnaies à la fonction de staking a constitué un jalon important au cours de l'exercice sous revue. En tant que première banque d'importance systémique de Suisse, nous permettons à notre clientèle de tirer des revenus réguliers en immobilisant des cryptomonnaies Ethereum. Sûre et transparente, la fonction de staking est entièrement intégrée dans nos canaux numériques. Elle devrait également être proposée pour d'autres cryptomonnaies à l'été 2026.

Une orientation stratégique pour une croissance durable

En 2025, nous avons posé de nouveaux jalons stratégiques. En donnant le coup d'envoi de la nouvelle période stratégique 2025-2028, nous avons défini un axe clair: porter davantage encore notre attention sur les besoins de notre clientèle. C'est dans cet esprit que nous avons adapté notre organisation au 1^{er} décembre 2025. Deux unités de distribution dédiées à la clientèle privée et à la clientèle commerciale ainsi qu'une unité pour l'expérience client viennent renforcer durablement la qualité du conseil et du service. Nous sommes convaincus que cette structure nous permettra d'identifier encore mieux les besoins financiers de notre clientèle et de continuer à améliorer sa satisfaction. Sur le long terme, PostFinance s'est fixé pour objectif une croissance modérée, que nous enregistrerons en augmentant nos recettes, notre lien avec la clientèle et nos activités indépendantes des taux d'intérêt revêtant à cette fin une grande importance. Dans ce contexte, il est particulièrement réjouissant de constater que la satisfaction de la clientèle privée comme commerciale a augmenté en 2025.

Priorité à la stratégie clé: vente de la participation dans Yuh

Nous avons franchi une autre étape stratégique en cédant à Swissquote notre participation dans Yuh. Quatre ans après le lance-



Le résultat 2025 est avant tout à mettre sur le compte de la performance de notre personnel. Au cours d'une année marquée par de profonds changements et une réorganisation exigeante, nos collaboratrices et nos collaborateurs ont fait preuve d'un engagement exceptionnel et d'une grande persévérance.

ment de l'application financière, Swissquote reprend intégralement celle-ci afin d'améliorer l'efficacité de sa stratégie d'expansion, tandis que cette étape permet à PostFinance de se concentrer davantage encore sur sa propre stratégie. Nous sommes fiers d'avoir écrit un chapitre de l'histoire à succès de Yuh, qui est devenue en un temps record l'application financière la plus populaire de Suisse, mettant en évidence la force d'innovation de PostFinance.

Changements au sein du comité directeur

Des changements importants ont également eu lieu au niveau du personnel: Claudio Gaugler a pris ses fonctions de Chief Financial Officer (CFO) le 1^{er} septembre 2025. Il a succédé à Kurt Fuchs, qui a décidé de quitter PostFinance fin février, en prenant une retraite anticipée. Pendant la phase de transition du 1^{er} mars au 31 août 2025, Marc Bonfils, responsable Trésorerie et CFO suppléant, a assumé la fonction de CFO par intérim. Par ailleurs, Kilian Imboden a été nommé Chief Business Unit Officer Payment Solutions par intérim en janvier 2025, à la suite du départ de Benjamin Staeheli. Il a dirigé cette unit à titre transitoire, jusqu'au lancement de la nouvelle organisation.

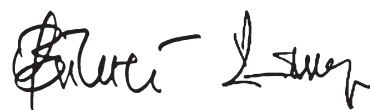
La réorganisation au 1^{er} décembre 2025 a entraîné d'autres changements au sein du comité directeur: Felicia Kölliker (auparavant Chief Risk Officer) a repris la direction de la unit Clientèle commerciale, Sandra Lienhart (auparavant Chief Business Unit Officer Retail Banking), celle de la unit Clientèle privée et Ron Schneider (auparavant Chief Transformation Officer), celle de la unit Customer Experience. Le poste de Chief Risk Officer n'était pas encore pourvu au lancement de la nouvelle organisation. C'est pourquoi Patrick Muff dirige la unit Risk, Compliance & Legal par intérim.

Façonner l'avenir: des solutions modernes pour notre clientèle

Notre vision est claire: nous allons poursuivre la mise en œuvre systématique de notre stratégie, tout en innovant. C'est ainsi que, en février 2026, nous enrichirons notre offre de cryptomonnaies de cinq cryptomonnaies supplémentaires. Au printemps, nous lancerons l'ETF multi-actifs de PostFinance et, à l'été 2026, nous étendrons la fonction de staking à d'autres cryptomonnaies. Nous prévoyons par ailleurs d'introduire PostFinance Pay dans son intégralité d'ici fin 2026. Ces étapes sont l'expression d'une ambition: proposer à notre clientèle des solutions modernes, sûres et attrayantes.

La Poste et PostFinance ont décidé de cheminer ensemble de façon plus concertée. Ce partenariat solide suscite la confiance et favorise la stabilité auprès de notre clientèle, tout en ouvrant la voie à de nouvelles possibilités pour l'avenir via le réseau commun. Ensemble, nous sommes la bonne organisation pour la Suisse.

Nous devons également notre succès à l'engagement sans faille de nos collaboratrices et de nos collaborateurs, qui ont fait preuve d'une force exceptionnelle au cours d'une année marquée par les changements et par une réorganisation exigeante. Nous les remercions chaleureusement pour leur persévérance et leur précieuse mobilisation. Nous tenons également à remercier notre clientèle, qui nous soutient en nous accordant sa confiance. Ensemble, nous envisageons l'avenir avec sérénité.



Marcel Bühler
Président du Conseil
d'administration

Beat Röthlisberger
CEO



PostFinance pose les jalons pour l'avenir en renforçant son orientation client.

Entretien
avec Beat Röthlisberger, CEO

Beat, 2025 a été une année charnière pour PostFinance. Quels ont été les principaux changements?

Nous avons pris un nouveau départ et une nouvelle orientation en 2025. En donnant le coup d'envoi de la nouvelle période stratégique 2025-2028, nous avons défini un axe clair: porter davantage encore notre attention sur les besoins de notre clientèle.

Mais cette nouvelle priorité a contraint PostFinance à se réorganiser. Que s'est-il passé?

Avec la nouvelle stratégie «Pulse», nous avons systématiquement axé notre organisation sur deux segments principaux: la clientèle privée et la clientèle commerciale. Depuis fin 2025, ceux-ci sont réunis au sein de deux unités de distribution spécialisées, qui sont soutenues par une unité dédiée aux expériences clients. Nous nous assurons ainsi que le conseil et le service répondent encore mieux aux besoins de notre clientèle.

Cette réorientation, qui a représenté un grand pas en avant, a également eu des conséquences sur le personnel. Nous avons supprimé les doublons, allégé les processus et défini des responsabilités claires, ce qui s'est traduit, malheureusement, par des suppres-

sions d'emplois, surtout dans des fonctions administratives centrales. Je comprends que cette phase ait été difficile pour nombre de collaboratrices et de collaborateurs, tout en étant reconnaissant à toutes et tous d'avoir contribué à ces changements en se mobilisant et en faisant preuve de beaucoup de professionnalisme. Sans cet engagement, nous n'aurions pas pu mener à bien cette réorganisation.

Cette nouvelle focalisation sur la clientèle est-elle déjà perceptible?

Oui, cet effort se reflète déjà clairement dans les valeurs de satisfaction actuelles. La satisfaction globale de notre clientèle privée s'établit à 83,1 points, soit plus que la valeur de l'année précédente, qui avait atteint 81,1 points, et plus que notre valeur cible. Les clientes et les clients commerciaux sont également plus satisfaits: avec 80,3 points, ils nous attribuent eux aussi une meilleure note que l'année précédente. Je me réjouis plus particulièrement du haut niveau de fidélité de la clientèle, qui est de 91,5 points pour la clientèle privée et de 88,9 points pour la clientèle commerciale Retail. Cette évolution confirme que notre orientation stratégique porte ses fruits et que nous sommes sur la bonne voie.

Le nouveau concept de filiale est une autre expression de cette orientation client renforcée. De quoi s'agit-il?

Nous voulons renforcer le contact personnel tout en simplifiant les processus. Dans les filiales modernisées, comme à Thoune, nous créons des zones ouvertes et accueillantes et plus d'espace pour le conseil. Pour notre clientèle, cela signifie plus d'efficacité, moins de temps d'attente et une expérience plus agréable, tout en renforçant la relation de confiance: le personnel de nos filiales est plus disponible pour mener des entretiens approfondis, ce qui constitue un avantage manifeste dans un monde numérique où le contact personnel apporte une réelle valeur ajoutée.

Les commissions sur avoirs, elles, sont moins orientées client. Pourquoi PostFinance les réintroduit-elle?

Depuis l'été 2025, PostFinance prélève des commissions sur avoirs individuelles auprès de certains gros clients afin de piloter le bilan de manière ciblée et de respecter à tout moment les prescriptions qui relèvent du droit de la surveillance. Seuls les clientes et les clients commerciaux disposant de liquidités très élevées sont concernés, la clientèle privée n'est pas affectée. Nous examinons attentivement chaque situation et n'appliquons la mesure que là où elle est nécessaire, afin de satisfaire aux exigences réglementaires. L'introduction de ces commissions n'a rien à voir avec un accroissement des recettes, il s'agit d'une mesure de stabilité et de régulation.

Pourquoi PostFinance envisage-t-elle soudain de se lancer dans les opérations de crédit? S'agit-il là aussi d'orientation client?

Oui, et ce pour une raison claire: nous voulons offrir une véritable valeur ajoutée à notre clientèle commerciale. Pour les financements, nous devons aujourd'hui orienter vers d'autres banques les PME qui gèrent chez nous leurs services de paiement et leurs comptes. Ce n'est ni efficace, ni orienté client.

La disparition de Credit Suisse (CS) a laissé un vide sur le marché, en particulier pour les entreprises de taille moyenne qui ont besoin d'un partenaire fiable. PostFinance accompagne près d'une PME sur deux en Suisse, elle dispose des compétences et des moyens pour combler cette lacune. Toutefois, notre cadre réglementaire nous contraint actuellement à placer les fonds de la clientèle sur le marché des capitaux, dont environ un quart à l'étranger. Nous préférierions investir cet argent dans l'économie suisse pour promouvoir la création de valeur dans notre pays. Je tiens à préciser que nous parlons uniquement de financements d'entreprises, pas d'hypothèques pour les particuliers.

De quoi PostFinance a-t-elle besoin pour proposer des financements d'entreprises?

Il faut que le cadre légal soit adapté. Aujourd'hui, la loi sur l'organisation de la Poste nous interdit d'octroyer des crédits. Si les responsables politiques revenaient sur cette interdiction, nous pourrions agir rapidement et contribuer à la stabilité et à la compétitivité de la place économique suisse.

Es-tu confiant, Beat? Penses-tu que les milieux politiques vont reconnaître cette valeur ajoutée et procéder aux adaptations législatives correspondantes?

Dans une étude récente mandatée par le SECO, une majorité des entreprises interrogées confirment que la disponibilité et les conditions des crédits se sont clairement dégradées depuis la disparition de CS. Avec notre offre, nous indiquons que nous sommes l'une des quatre banques d'importance systémique en Suisse à assumer des responsabilités et, surtout, à apporter notre aide à la place économique suisse. La compétence et la volonté sont là, mais la décision n'appartient pas à PostFinance.

En raison de son modèle commercial, PostFinance dépend plus des opérations d'intérêts que d'autres banques. Comment évalues-tu l'évolution des taux d'intérêt et la politique monétaire de la BNS?

Du fait de l'interdiction d'octroyer des crédits et des hypothèques, nous subissons un désavantage concurrentiel décisif par rapport à d'autres banques. Notre modèle commercial repose sur les opérations d'intérêts. La baisse des taux d'intérêt de la BNS à 0,00% et les avoirs à vue non rémunérés depuis lors pèsent structurellement sur notre résultat.



Nous définissons au cours de la nouvelle période stratégique 2025-2028 un axe clair: porter davantage encore notre attention sur les besoins de notre clientèle et orienter notre organisation en conséquence.

Beat Röthlisberger



Actuellement, nous pouvons encore réinvestir à de meilleures conditions les placements arrivant à échéance après la phase de taux négatifs, ce qui nous laisse un peu de marge. Mais la persistance de taux d'intérêt nuls est problématique pour nous. Un retour aux taux négatifs augmenterait la pression que nous avons de répercuter celui-ci sur notre clientèle sous la forme de commissions sur avoirs. Sans octroi de crédit, PostFinance reste fortement dépendante de rendements sûrs sur les marchés monétaire et financier, un inconvénient qui se manifeste particulièrement à l'heure actuelle.

Malgré un contexte difficile, PostFinance a pu réaliser un solide résultat. Qu'est-ce que cela signifie pour les années à venir? Est-ce le signe que PostFinance peut réussir en dépit de taux d'intérêt nuls?

Oui, le résultat montre que nous sommes résilients, même dans des conditions difficiles. Nous avons prouvé que notre modèle commercial fonctionne si nous misons systématiquement sur la diversification et l'efficacité. L'augmentation du résultat des opérations d'intérêts malgré la baisse des taux d'intérêt est le fruit de notre stratégie de placement à long terme et de la stabilité des fonds de la clientèle. Dans le même temps, nous avons réalisé des progrès importants

dans les activités indépendantes des taux d'intérêt, notamment en proposant nos solutions de placement et de prévoyance numériques et en introduisant de nouvelles fonctions dans e-trading.

Cela signifie que nous sommes sur la bonne voie, mais que nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers ces prochaines années. Les taux d'intérêt nuls restent un défi structurel. C'est pourquoi nous continuons d'investir dans l'innovation et dans des secteurs d'activité moins dépendants des taux d'intérêt. Et, comme je l'ai souligné précédemment, la discussion sur le financement des entreprises est un levier central pour élargir notre base de revenus et renforcer l'économie suisse.

Tu parles d'innovation. Or, l'an dernier, PostFinance a cédé à Swissquote sa participation dans la plateforme financière Yuh et, en décembre, elle a vendu une grande partie de ses actions Swissquote. Pourquoi une telle décision?

Yuh a été pour nous une chance, car elle nous a permis de lancer très tôt une offre innovante pour la génération numérique. La plateforme a connu un développement fulgurant et est aujourd'hui l'une des applications financières les plus populaires de Suisse. Mais, pour sa prochaine étape de croissance – en parti-

culier une expansion à l'étranger – il lui faut un partenaire capable de suivre cette voie de manière cohérente. Nous avons décidé de céder Yuh à Swissquote parce que nous voulons nous concentrer sur notre propre stratégie: le développement de notre offre numérique pour nos 2,4 millions de clientes et de clients en Suisse. Nous sommes fiers d'avoir écrit un chapitre de l'histoire à succès de Yuh et nous en tirons de nombreux enseignements, y compris pour nos propres solutions.

PostFinance a pris la décision de vendre sa participation Swissquote dans le cadre de la révision stratégique de son portefeuille, son objectif étant de cibler le portefeuille de participations. La très bonne collaboration opérationnelle entre PostFinance et Swissquote est maintenue et sera poursuivie sans changement. Swissquote continue par exemple d'exploiter la plateforme e-trading dans e-finance de PostFinance.

L'offre de cryptomonnaies est un exemple de développement des offres numériques. PostFinance est la première banque d'importance systémique de Suisse à avoir introduit le négoce et la conservation de cryptomonnaies. Pourquoi l'avoir fait et quelles sont les prochaines étapes?

Notre objectif était d'offrir à notre clientèle un accès sûr et réglementé au monde des actifs numériques. La demande était clairement identifiable et nous voulions créer une offre alliant confiance et simplicité. Aujourd'hui, notre clientèle peut négocier et conserver des cryptomonnaies, sans compter qu'elle peut aussi les staker depuis cette année.

PostFinance prévoit d'étendre son offre de cryptomonnaies à la clientèle commerciale à l'été 2026. À quoi celle-ci peut-elle s'attendre?

À l'avenir, la clientèle commerciale aura les mêmes possibilités que la clientèle privée: elle pourra gérer des portefeuilles de cryptomonnaies chez PostFinance, acheter et vendre

des cryptomonnaies ainsi que participer au staking. Il s'agit d'une étape importante qui nous permet d'offrir aux entreprises un accès sûr et réglementé au monde des actifs numériques. Mais ce n'est pas tout: ultérieurement, l'offre pourra être adaptée encore plus aux besoins spécifiques des clientes et des clients commerciaux.

Les championnats du monde de hockey sur glace auront lieu en mai 2026 à Zurich et à Fribourg. PostFinance y participera en tant que partenaire officiel. Que signifie cet engagement pour toi?

Notre cœur jaune bat pour le hockey sur glace depuis près de 25 ans. De nombreux hockeyeurs suisses ont grandi avec PostFinance et certains d'entre eux porteront le maillot de l'équipe nationale en 2026. Nous en sommes particulièrement fiers. Les championnats du monde 2026 qui se dérouleront dans notre pays constituent un temps fort de notre engagement de longue date et une grande fête pour tous les fans de sport.



Notre objectif est d'offrir à notre clientèle un accès sûr et réglementé aux actifs numériques. En développant notre offre de cryptomonnaies, nous poursuivons résolument sur cette voie.

Beat Röthlisberger

Gouvernance d'entreprise

La Poste Suisse SA et avec elle PostFinance SA appliquent la «Directive sur les informations relatives à la Corporate Governance» (DCG) de SIX Exchange Regulation SA ainsi que les recommandations du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise» d'économiesuisse.

Le système de rémunération de PostFinance SA est conforme aux «Normes minimales des systèmes de rémunération dans les établissements financiers» édictées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (circulaire FINMA 2010/1) et à l'ordonnance sur les salaires des cadres du Conseil fédéral.

L'élément clé d'une bonne gouvernance d'entreprise est une communication ouverte et transparente. Celle-ci crée un climat de confiance auprès de la clientèle, du personnel et de la Poste en tant qu'actionnaire, ainsi qu'auprès du public.

Fondements

Par gouvernance d'entreprise, on entend le cadre réglementaire visant à assurer la gestion et la surveillance responsables de l'entreprise. Sont concernées en l'occurrence non seulement les structures d'organisation et de contrôle de l'entreprise, mais aussi sa culture et ses valeurs.

Les convictions de PostFinance SA sont précisées dans son code de conduite, auquel l'ensemble du personnel se conforme au quotidien.

Structure de l'entreprise et actionnariat

Forme juridique et propriété

PostFinance SA est une société anonyme de droit privé comptant au nombre des sociétés du groupe La Poste Suisse SA. Elle est soumise à la surveillance de la FINMA et dispose d'une autorisation d'exercer conforme à la loi sur les banques. Le Conseil d'administration est le plus haut organe dirigeant de PostFinance SA.

Structure du capital

Le capital-actions de PostFinance SA s'élève à 2 milliards de francs suisses, répartis en 2 millions d'actions nominatives de 1000 francs chacune. Il est entièrement libéré et détenu à 100% par La Poste Suisse SA.

Conseil d'administration

Composition

Le Conseil d'administration se compose de sept membres, dont une majorité de représentants de La Poste Suisse SA. Trois membres (Marcel Bühler, Hans Lauber et Beat Rüttsche) sont indépendants au sens de la circulaire FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques». Tous les membres sont élus pour une période de deux ans.

Changements durant l'exercice sous revue

Le 28 novembre 2025, Bernadette Koch a annoncé qu'elle démissionnerait de son mandat de membre du Conseil d'administration à la fin mars 2026. Bernadette Koch est l'un des quatre membres du Conseil d'administration mandatés par la Poste. Des informations sur sa succession seront communiquées en temps voulu.



Marcel Bühler

Président du Conseil d'administration, depuis 2021, Suisse, né en 1960, lic. éc. de l'École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall (HSG)

Comités:

- Technologies de l'information et numérisation (président)
- Organisation, Nomination & Remuneration
- Risk

Parcours professionnel:

- Companjon Services DAC (CTO, membre de la direction)
- Swisscard AECS GmbH (CEO)
- Credit Suisse (Head Shared Business Services (Banking Operations & Logistics), trafic des paiements)
- Bühler, Broger & Partner (cofondateur et conseiller)
- Fides Informatik AG (analyste et responsable de projet)

Principaux mandats:

- Association suisse des banquiers ASB (membre du Conseil d'administration)



Hans Lauber

Vice-président du Conseil d'administration, depuis 2015, Suisse, né en 1962, lic. sc. pol. (études d'économie politique, Université de Bâle), dipl. fédéral d'analyste financier et de gestionnaire de fortune, AZEK

Comités:

- Risk (président)
- Audit & Compliance

Parcours professionnel:

- Banque Julius Bär (Head Investment Solutions Group / Chief Investment Officer, membre de la direction)
- ARECON AG (CEO, président du Conseil d'administration)
- Assurances Winterthur (Head Asset Management, Chief Investment Officer, membre de la Direction du groupe)
- Autres expériences professionnelles chez UBS, Coutts Bank et Credit Suisse

Principaux mandats:

- WAGNER AG Informatik Dienstleistungen (président du Conseil d'administration, propriétaire)
- HFL Invest AG (membre du Conseil d'administration, propriétaire)
- HFL IT Holding AG (membre du Conseil d'administration, propriétaire)
- AXA Assurances SA (membre du Conseil d'administration, président du comité des risques et membre du comité de surveillance)
- AXA Vie SA (membre du Conseil d'administration, président du comité des risques et membre du comité d'audit)
- Swiss Finance & Property Group AG (membre du Conseil d'administration)
- Swiss Finance & Property AG (membre du Conseil d'administration, membre du comité Audit & Compliance et du comité Risk)



Alex Glanzmann

Membre du Conseil d'administration, depuis 2016, Suisse, né en 1970, lic. sc. pol. de l'Université de Berne, Executive MBA in Business Engineering de l'École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall (HSG)

Comités:

- Organisation, Nomination & Remuneration
- Risk

Parcours professionnel:

- La Poste Suisse SA (responsable Finances, directeur général a.i. du 1^{er} avril au 31 octobre 2025)
- PostLogistics (responsable Finances)
- BDO Visura (vice-directeur)

Principaux mandats:

- Poste CH SA (président du Conseil d'administration du 31 mars au 17 décembre 2025, à nouveau membre du Conseil d'administration à partir du 18 décembre 2025)
- Poste Immobilier SA (retrait temporaire pour cause CEO a.i. du 12 mai au 7 décembre 2025, à nouveau président du Conseil d'administration à partir du 8 décembre 2025)
- Poste Immobilier Management et Services SA (retrait temporaire pour cause CEO a.i. du 12 mai au 7 décembre 2025, à nouveau président du Conseil d'administration à partir du 8 décembre 2025)
- Caisse de pensions Poste (vice-président du Conseil de fondation)
- Poste CH Réseau SA (président du Conseil d'administration du 31 mars au 17 décembre 2025, à nouveau membre du Conseil d'administration à partir du 18 décembre 2025)
- Poste CH Digital Solutions SA (président du Conseil d'administration du 31 mars au 17 décembre 2025, à nouveau membre du Conseil d'administration à partir du 18 décembre 2025)



Bernadette Koch

Membre du Conseil d'administration, depuis 2019, Suisse, née en 1968, experte-comptable diplômée, diplôme en économie d'entreprise de l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA)

Comités:

- Audit & Compliance

Parcours professionnel:

- Ernst & Young SA (People Partner, membre du Management Committee d'Assurance Switzerland, partenaire / responsable du secteur de marché Public Sector, experte-comptable)

Principaux mandats:

- La Poste Suisse SA (vice-présidente du Conseil d'administration, présidente du comité du Conseil d'administration Audit, Risk & Compliance)
- Geberit AG (membre du Conseil d'administration)
- Mobimo Holding AG (membre du Conseil d'administration)



Maria Teresa Vacalli

Membre du Conseil d'administration, depuis 2023, Suisse, née en 1971, diplôme d'ingénieure en exploitation et production de l'EPF Zurich, INSEAD de Fontainebleau (Executive Program; International Director), IMD Lausanne (Executive Program)

Comités:

- Organisation, Nomination & Remuneration (présidente)
- Technologies de l'information et numérisation

Parcours professionnel:

- Banque Cler (CEO)
- Groupe Banque cantonale bâloise (Chief Digital Officer)
- Groupe de médias NZZ, Moneyhouse AG (CEO)
- Sunrise Communications SA (Executive Director Wholesale)
- Cablecom S.à r.l (directrice)
- GCI Management (manager)
- Ernst & Young, Center of eBusiness Innovation (manager)
- Seavantage SA (partenaire et fondatrice)
- PricewaterhouseCoopers (manager)

Principaux mandats:

- La Poste Suisse SA (membre du Conseil d'administration)
- Burckhardt Compression Holding SA (membre du Conseil d'administration)
- Kardex Holding SA (membre du Conseil d'administration)



Beat Rütsche

Membre du Conseil d'administration, depuis 2024, Suisse, né en 1968, économiste d'entreprise HES, expert-comptable diplômé

Comités:

- Audit & Compliance (président)

Parcours professionnel:

- PricewaterhouseCoopers (Audit Partner Financial Services)
- Banque cantonale de Saint-Gall (collaborateur spécialisé projets)
- Banque Populaire Suisse (conseiller à la clientèle et spécialiste crédits)

Principaux mandats:

- Membre du Parlement de la ville de Saint-Gall
- SWA Swiss Auditors AG (Quality Assurance)



Nicole Burth

Membre du Conseil d'administration, depuis 2024, Suisse, née en 1972, MA en sciences économiques de l'Université de Zurich; Chartholder CFA Institute; Leadership Program à l'IMD, l'INSEAD et l'IESE Business School

Comités:

- Technologies de l'information et numérisation

Parcours professionnel:

- La Poste suisse (responsable Digital Services)
- The Adecco Group (responsable Autriche, Luxembourg, Belgique, Suisse; CEO Adecco Group Suisse)
- Lombard Odier Darier Hentsch (responsable Technology & Business Service Equity Research)
- Deutsche Bank (Suisse) SA (Equity Research Analyst)
- UBS Suisse et Royaume-Uni (Junior Equity Research Analyst)

Principaux mandats:

- Poste CH Digital Services SA (membre du Conseil d'administration, présidente de la direction)
- ePost Service SA (présidente du Conseil d'administration)
- Ascom Holding SA (membre du Conseil d'administration, présidente du Compensation & Nomination Committee)
- Open Systems (membre du Conseil d'administration)
- digital Switzerland (membre du Conseil d'administration)

Organisation interne

Rôle et méthode de travail du Conseil d'administration

Sous la conduite de son président, le Conseil d'administration décide de la stratégie de PostFinance SA et assure la haute surveillance du comité directeur ainsi que des services subordonnés à ce dernier. Il définit en outre la politique de l'entreprise, y compris sa politique commerciale, ainsi que ses objectifs à long terme et les moyens nécessaires à leur réalisation. Enfin, il veille à ce que l'entreprise remplisse les obligations que La Poste Suisse SA lui confie dans le domaine des services de paiement relevant du service universel. Le Conseil d'administration passe chaque année en revue ses prestations et celles de chacun de ses membres (autoévaluation), fait établir périodiquement une évaluation par des tiers indépendants et participe régulièrement à des formations continues. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. Le président vote également; en cas d'égalité des voix, la sienne est prépondérante.

Séances et taux de présence		
2025	Nombre	Taux de présence %
Séances du Conseil d'administration	14	98
Séances des comités du Conseil d'administration		
Organisation, Nomination & Remuneration	9	96,3
Audit & Compliance	9	96,3
Risk	8	91,7
Technologies de l'information et numérisation	8	100

Le Conseil d'administration institue respectivement un comité permanent pour chacun des domaines suivants:

- Organisation, Nomination & Remuneration
- Audit & Compliance
- Risk
- Technologies de l'information et numérisation

Comité Organisation, Nomination & Remuneration

Le comité Organisation, Nomination & Remuneration s'occupe en particulier des domaines suivants: orientation stratégique, principes de conduite et culture d'entreprise; structure organisationnelle et planification de la succession au plus haut niveau; principes régissant la politique de rémunération et de prévoyance, l'évaluation des prestations et d'autres thèmes relevant de la politique du personnel ainsi que thèmes en lien avec la durabilité. Ses membres sont:

- Maria Teresa Vacalli (présidente)
- Marcel Bühler
- Alex Glanzmann

Comité Audit & Compliance

Le comité Audit & Compliance s'occupe en particulier de la conception de la comptabilité et du reporting financier, des tâches liées au contrôle des risques non financiers ainsi que de l'observation des normes (compliance). Il est également responsable des relations avec la société d'audit externe et de la surveillance de l'unité Révision interne, et propose au Conseil d'administration la nomination et la révocation de la personne responsable de cette dernière. Ses membres sont:

- Beat Rütsche (président)
- Bernadette Koch
- Hans Lauber

La majorité des membres du comité sont indépendants de La Poste Suisse SA.

Comité Risk

Le comité Risk s'occupe principalement des tâches relevant de la gestion des risques, du contrôle des risques financiers et de la politique de risque. Ses membres sont:

- Hans Lauber (président)
- Marcel Bühler
- Alex Glanzmann

La majorité des membres du comité sont indépendants de La Poste Suisse SA.

Comité Technologies de l'information et numérisation

Le comité Technologies de l'information et numérisation s'occupe des conditions-cadres et de la stratégie relatives aux technologies de l'information ainsi que des développements et des défis liés au numérique. Il accompagne également le processus d'innovation, la gestion des participations et l'évaluation des orientations stratégiques. Ses membres sont:

- Marcel Bühler (président)
- Nicole Burth
- Maria Teresa Vacalli

Comité directeur

Sous la conduite du CEO, le comité directeur est responsable de la gestion opérationnelle de PostFinance SA. Il se composait de sept membres jusqu'au 30 novembre 2025. Une fonction de direction supplémentaire a été introduite à partir du 1^{er} décembre 2025, dans le cadre de la réorganisation.

Changements durant l'exercice sous revue

Claudio Gaugler a pris ses fonctions de Chief Financial Officer (CFO) le 1^{er} septembre 2025. Il a succédé à Kurt Fuchs, qui a pris sa retraite anticipée le 28 février 2025. Pendant la phase de transition du 1^{er} mars au 31 août 2025, Marc Bonfils, responsable Trésorerie et CFO suppléant, a assumé la fonction de CFO par intérim.

Après le départ de Benjamin Staeheli en janvier 2025, Kilian Imboden a occupé par intérim la fonction de Chief Business Unit Officer Payment Solutions. Il a dirigé cette unit à titre transitoire, jusqu'au lancement de la nouvelle organisation.

La réorganisation au 1^{er} décembre 2025 a entraîné les changements suivants au sein du comité directeur: Felicia Kölliker (auparavant Chief Risk Officer) a pris la direction de la unit Clientèle commerciale, Sandra Lienhart (auparavant Chief Business Unit Officer Retail Banking), celle de la unit Clientèle privée et Ron Schneider (auparavant Chief Transformation Officer), celle de la unit Customer Experience. Beat Röthlisberger a assuré la direction par intérim de la unit Corporate Development & People (auparavant Strategy & Transformation) au mois de décembre, jusqu'à l'entrée en fonction de Christian Mähr, le 1^{er} janvier 2026.

Patrick Muff dirige par intérim la unit Risk, Compliance & Legal, jusqu'à l'arrivée de Heidi Steiger le 15 mars 2026.



Beat Röthlisberger

Chief Executive Officer, depuis 2024, Suisse, né en 1971, économiste d'entreprise

Parcours professionnel:

- Banque cantonale de Bâle-Campagne (CEO suppléant et responsable de l'unité d'affaires Conseil aux entreprises)
- UBS SA
- Société de Banque Suisse

Principaux mandats:

- Pas de mandats principaux



Felicia Kölliker

Responsable Clientèle commerciale et suppléante du CEO depuis le 1^{er} décembre 2025, Chief Risk Officer jusqu'au 30 novembre 2025, depuis 2017, Suisse, née en 1977, MA in Legal Studies de l'École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall (HSG), Executive MBA de l'International Institute for Management Development IMD, Lausanne, DAS en gestion de la compliance de la Haute école de Lucerne/Institut des services financiers de Zoug (IFZ)

Parcours professionnel:

- PostFinance SA (Chief Risk Officer, du 1^{er} juillet 2017 au 30 novembre 2025)
- PostFinance SA (responsable Compliance, responsable de l'unité Regulation, responsable de projet)
- Malik Management Zentrum St. Gallen
- Huber+Suhner AG

Principaux mandats:

- esisuisse (membre du comité directeur, présidente du Nomination & Compensation Committee)
- Österreichische Post AG (membre du Conseil de surveillance)



Sandra Lienhart

Responsable Clientèle privée depuis le 1^{er} décembre 2025, jusqu'au 30 novembre 2025 Chief Business Unit Officer Retail Banking, depuis 2020, Suisse, née en 1966, Executive MBA ZFH, Haute école de gestion de Zurich (HWZ) / University of Darden, États-Unis

Parcours professionnel:

- PostFinance SA (Chief Business Unit Officer Retail Banking, du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2025)
- Banque Cler (présidente de la direction et suppléante de la direction du groupe)
- Banque Coop (présidente de la direction par intérim)
- Banque Coop (responsable du département Distribution, membre de la direction et suppléante de la direction, membre de la direction du groupe Banque cantonale bâloise)
- Credit Suisse (responsable du secteur de marché Zurich Nord, Oerlikon, membre de la direction)

Principaux mandats:

- TWINT SA (membre du Conseil d'administration)
- TWINT Acquiring SA (membre du Conseil d'administration)
- Comité de pilotage Assurance-vie chez AXA (présidente du comité)
- Réunion de partenaires Hypothèques Valiant (présidente de la réunion)
- Réunion du comité directeur Hypothèques Münchener Hypothekenbank eG (présidente de la réunion)
- Comité de pilotage Fonds UBS (membre du comité)
- Switserland AG (membre du Comité consultatif)
- Credit Exchange SA (membre du Conseil d'administration)



Ron Schneider

Chief Experience Officer depuis le 1^{er} décembre 2025, jusqu'au 30 novembre 2025 Chief Transformation Officer, depuis 2024, Suisse, né en 1976, économiste d'entreprise HES (FHBB), Executive Programm du Swiss Finance Institute, MAS Corporate Finance CFO (FHBB), Executive MBA (HSG)

Parcours professionnel:

- PostFinance SA (Chief Transformation Officer, du 1^{er} février 2024 au 30 novembre 2025, direction par intérim depuis le 30 novembre 2022)
- PostFinance SA (responsable Ressources humaines, responsable Distribution Retail, responsable régional Distribution CC)
- UBS SA (diverses expériences professionnelles)

Principaux mandats:

- Pas de mandats principaux



Markus Fuhrer

Chief Operation Officer et, du 1^{er} mars au 30 novembre 2025, suppléant du CEO, depuis 2014, Suisse, né en 1968, brevet fédéral en informatique de gestion (WISS), SKU Advanced Management, diplôme en gestion d'entreprise, Advanced Management Program de l'École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall (HSG)

Parcours professionnel:

- PostFinance SA (responsable suppléant Informatique, responsable Core Banking Transformation, responsable Informatique)
- Entris Banking SA

Principaux mandats:

- Finform SA (président du Conseil d'administration)
- Union du Commerce et de l'Industrie du canton de Berne (membre du comité cantonal)
- Yuh SA (membre du Conseil d'administration)
- Investas AG (membre du Conseil d'administration)



Claudio Gaugler

(depuis le 1^{er} septembre 2025)

Chief Financial Officer, depuis 2025, Suisse, né en 1984, MA HSG Banques et finances, Université de St-Gall, CFA Charterholder

Parcours professionnel:

- CFO Credit Suisse Asset Management, Managing Director
- Deputy CFO Credit Suisse SA; CFO Credit Suisse Services SA, Managing Director
- Finance COO Credit Suisse, directeur
- Group CFO Chief of Staff Credit Suisse, directeur
- Corporate Development Group Credit Suisse, directeur

Principaux mandats:

- Pas de mandats principaux



Patrick Muff

(depuis le 1^{er} décembre 2025)

Chief Risk Officer par intérim, depuis 2025, Suisse, né en 1971, lic. en droit, avocat, LL.M., MLP-HSG

Parcours professionnel:

- PostFinance SA (Head of Legal, responsable de projet; depuis 2010)
- La Poste (Legal Counsel Service juridique et état-major)
- Tribunal administratif du canton de Lucerne (greffier)

Principaux mandats:

- Pas de mandats principaux

Membres du comité directeur nommés par intérim pendant l'exercice sous revue



Marc Bonfils
(du 1^{er} mars au 31 août 2025)

Chief Financial Officer par intérim, depuis 2025, Suisse, né en 1964

Parcours professionnel:

- Société de Banque Suisse (responsable Opérations boursières)
- Banque Populaire Suisse

Principaux mandats:

- SIX Interbank Clearing (membre du Conseil d'administration)
- Caisse de pensions Poste (membre du Conseil de fondation, président du comité de placement)



Kilian Imboden
(du 8 janvier au 30 novembre 2025)

Chief Business Unit Officer Payment Solutions, depuis 2025, Suisse, né en 1984, Master of Science in Business Administration, Master of Advanced Studies Corporate Finance CFO

Parcours professionnel:

- PostFinance SA
- Abegglen Management Consultants AG (aujourd'hui: Implement Consulting Group)
- ReaderScan Imboden + Co

Principaux mandats:

- Pas de mandats principaux

Membres du comité directeur ayant quitté l'entreprise au cours de l'exercice sous revue



Kurt Fuchs
(jusqu'au 28 février 2025)

Chief Executive Officer (a.i. du 1^{er} mars au 30 juin 2024), Chief Financial Officer et suppléant du CEO, depuis 2011, Suisse, né en 1962, dipl. fédéral, d'expert en économie bancaire, Advanced Executive Program du Swiss Finance Institute

Parcours professionnel:

- UBS SA (responsable Regional Accounting & Controlling Suisse, responsable Financial Accounting Suisse)
- Société de Banque Suisse

Principaux mandats:

- Bern Arena Stadion AG (membre du Conseil d'administration)



Benjamin Staeheli
(jusqu'au 8 janvier 2025)

Chief Business Unit Officer Payment Solutions, depuis 2022, Suisse, né en 1968, doctorat en gestion interculturelle (HSG), lic. éc. Business Administration (HSG)

Parcours professionnel:

- Avaloq Group (Head of Global Banking Operations)
- B-Source SA (aujourd'hui Avaloq Sourcing SA, Head of Banking et membre de la direction)
- Credit Suisse Group SA (diverses fonctions de gestion)

Principaux mandats:

- Pas de mandats principaux

Instruments d'information et de contrôle

Rapports

Le Conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports du comité directeur ainsi que des unités Révision interne, Finances, Risk Control, Compliance, Governance, Sécurité et Développement d'entreprise. En 2025, il s'est réuni à quatorze reprises.

Le comité directeur traite les affaires provenant des Business Units. Il reçoit en outre régulièrement des rapports des unités Révision interne, Finances, Risk Control, Compliance, Governance, Sécurité et Développement d'entreprise. Il s'est réuni à 21 reprises en 2025.

Système de contrôle interne

PostFinance SA dispose d'un système de contrôle interne intégral. Celui-ci comprend la totalité des structures et processus de contrôle qui visent, à tous les niveaux de PostFinance SA, à assurer la réalisation des objectifs de la politique commerciale de l'entreprise et une exploitation conforme aux règles applicables. Sur le plan formel, PostFinance en assure la mise en œuvre sur la base du référentiel à huit niveaux COSO II et du concept dit des «trois lignes de défense». PostFinance s'appuie en outre sur la norme ISO 31000 et tient compte des exigences réglementaires de la FINMA.

Un système de contrôle interne efficace comprend notamment les éléments suivants: des activités de contrôle intégrées directement dans les processus de travail, des processus de gestion des risques dans toutes les catégories pertinentes et en particulier des processus visant à garantir le respect des normes applicables (compliance) ainsi que l'établissement des rapports correspondants.

Révision interne

Organe de surveillance indépendant de PostFinance SA, la Révision interne est dirigée depuis 2019 par Isabella Stalder. Elle représente l'instrument de conduite du Conseil d'administration pour toutes les questions de contrôle. Elle travaille indépendamment des processus d'affaires quotidiens de PostFinance SA et constitue une unité autonome sur le plan organisationnel. Sur le plan opérationnel, elle est subordonnée au Conseil d'administration, la direction du personnel et la conduite technique étant placées sous la responsabilité du comité du Conseil d'administration Audit & Compliance afin que l'indépendance la plus grande possible soit garantie. Il appartient au Conseil d'administration, sur proposition du comité Audit & Compliance, de nommer la personne responsable de l'unité Révision interne, à charge ensuite de cette personne de désigner les autres collaboratrices et collaborateurs de l'unité ainsi que sa ou son propre suppléant.

Rémunération

Principes

Le système de rémunération de PostFinance SA est conforme aux «Normes minimales des systèmes de rémunération dans les établissements financiers» édictées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (circulaire FINMA 2010/1) et à l'ordonnance sur les salaires des cadres du Conseil fédéral.

Politique de rémunération

Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés de manière forfaitaire depuis l'introduction du nouveau règlement de rémunération au 1^{er} janvier 2022. Outre les honoraires de base, une indemnité forfaitaire est versée pour l'exercice de la présidence et la qualité de membre de chaque comité. Toute la charge de travail relative à l'exercice du mandat est ainsi indemnisée. Les dépenses sont également indemnisées au moyen d'un forfait annuel. La rémunération des membres du Conseil d'administration est fixée par l'Assemblée générale.

Comité directeur

Pour fixer le montant des indemnités versées aux membres du comité directeur, le Conseil d'administration tient compte du risque entrepreneurial, de l'ampleur du domaine de responsabilité du membre concerné ainsi que des conditions-cadres du groupe et de l'ordonnance fédérale sur les salaires des cadres.

Structure de la rémunération

La rémunération des membres du comité directeur se compose d'un salaire de base annuel fixe et d'une part variable liée au résultat pouvant atteindre au maximum 16,6% du salaire de base annuel brut. Cette part est calculée compte tenu d'indicateurs liés à La Poste Suisse SA (50%) et à PostFinance SA (50%). La prestation individuelle des membres du comité directeur n'est pas directement prise en considération. Au niveau de La Poste Suisse SA, la part variable est calculée compte tenu des indicateurs suivants: la croissance des produits d'exploitation (pondération de 25%), l'EBIT du groupe et la valeur ajoutée du groupe (pondération de 12,5%). Au niveau de PostFinance SA, les indicateurs pris en compte sont le rendement des fonds propres PCB pertinent pour la gestion (pondération de 33,3%) et le résultat des activités indépendantes des taux d'intérêt (pondération de 16,7%). De plus, pour déterminer la réalisation globale des objectifs, on tient compte, d'une part, de valeurs complémentaires qualitatives (appelées modulateurs) reflétant les points de vue du personnel, de la clientèle, de la société et du public et, d'autre part, de la durabilité écologique. En fonction de l'évaluation des valeurs complémentaires qualitatives par le Conseil d'administration, il est possible, pour chaque modulateur, de majorer ou de minorer le degré de réalisation des objectifs, tant au niveau du groupe qu'à celui de PostFinance. Le supplément ou la réduction ne doit cependant pas excéder 7,5% par modulateur. Enfin, le taux de réalisation globale des objectifs ne peut pas dépasser 100%.

Les membres du comité directeur ont droit à un abonnement général en 1^{re} classe ou, si nécessaire, à un véhicule de fonction (pouvant aussi être utilisé à des fins privées moyennant facturation), à un téléphone mobile et à une indemnité forfaitaire mensuelle pour frais. De plus, en cas de contribution personnelle exceptionnelle, une prime de performance individuelle peut être versée.

Aucun membre du comité directeur ni aucune personne proche n'a bénéficié d'autres honoraires, rémunérations, garanties, avances, crédits, prêts ou prestations en nature au cours de l'exercice 2025. Le salaire de base et la part liée au résultat des membres du comité directeur sont assurés comme suit: pour les composantes du salaire jusqu'à douze fois la rente vieillesse AVS maximale (2025:

Le Conseil d'administration fixe la rémunération du comité directeur

362 880 francs), la prévoyance professionnelle vieillesse est confiée à la Caisse de pensions Poste, conformément au plan de base I et au plan complémentaire I. L'éventuelle part du salaire excédant ce montant est assurée à la faveur d'une solution d'assurance complète externe. La répartition du paiement des cotisations de la prévoyance professionnelle vieillesse est régie par les dispositions réglementaires de la Caisse de pensions Poste. Les contrats de travail se fondent sur le code des obligations. Dans des cas justifiés, l'employeur peut verser une indemnité de départ n'excédant pas la moitié du salaire annuel brut. Le préavis de congé des membres du comité directeur est de six mois.

Égalité salariale

Conformément à la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, les entreprises de plus de 100 personnes sont tenues de procéder à une analyse interne de l'égalité salariale, et de la faire vérifier par un organisme indépendant. À la date de référence du 30 avril 2025, les salaires au sein de PostFinance SA ont été analysés au moyen de l'outil d'analyse standard de la Confédération (Logib). Les 3914 collaboratrices et collaborateurs au bénéfice de rapports de travail à cette date ont été pris en compte. Avec un écart de 2,3% au détriment des femmes, le résultat de l'analyse de l'égalité salariale se situe dans le seuil de tolérance statistique de $\pm 5\%$. Mazars SA, Zurich, a vérifié que l'analyse de l'égalité salariale de PostFinance SA a été effectuée correctement sur le plan formel et a confirmé qu'elle est conforme en tous points aux exigences légales et que l'égalité salariale est respectée.

Rémunération 2025

Personnel

En 2025, la masse salariale du personnel de PostFinance SA s'est élevée à environ 422,5 millions de francs, dont 409,2 millions au titre des salaires fixes et 13,4 millions au titre des parts variables principalement pour l'année 2024 (paiement en 2025). Les rémunérations différées, autrement dit qui ne seront versées que lors de l'exercice suivant, se chiffrent à 14,8 millions de francs pour 2025.

En 2025, PostFinance a employé en moyenne 3923 collaboratrices et collaborateurs se partageant 3509,7 postes en équivalents plein temps.

Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration (président inclus) ont été rémunérés à hauteur de 754 000 francs au total (honoraires et prestations annexes), les prestations annexes se montant à 43 320 francs.

Les honoraires du président du Conseil d'administration ont été d'un montant de 210 000 francs, auquel se sont ajoutées des prestations annexes à hauteur de 14 520 francs. Les membres du Conseil d'administration exerçant également une fonction au sein de la Direction du groupe Poste perçoivent une rémunération directe de 40 000 francs par an versée au prorata. Les indemnités dépassant ce cadre sont versées au groupe Poste.

Fixée par l'Assemblée générale à 869 320 francs au total (prévoyance professionnelle et assurances sociales comprises), la limite supérieure des honoraires a été respectée.

Comité directeur

Les membres du comité directeur (CEO inclus) ont été rémunérés à hauteur de 2 584 369 francs, avec des prestations annexes de 95 792 francs. La rémunération variable versée aux membres du comité directeur, qui dépend de la réalisation des objectifs en 2024 et 2025, s'élève à 396 621 francs.

Le salaire de base du CEO s'est monté à 689 000 francs, auxquels se sont ajoutés les 105 796 francs de la part variable liée.

Fixée à 4 812 000 francs par l'Assemblée générale, la limite supérieure du montant global de la rémunération du comité directeur (prévoyance professionnelle et assurances sociales comprises) a été respectée.

PostFinance SA Rémunérations		
CHF	2024	2025
Président du Conseil d'administration		
Honoraires	200 000	210 000
Prestations annexes		
Indemnités forfaitaires pour frais et représentation	8 000	8 000
Abonnement général 1 ^{re} classe	6 520	6 520
Rémunération totale	214 520	224 520
Autres membres du Conseil d'administration (6)¹		
Honoraires		
Rémunération de base	387 500	390 000
Rémunération des comités	162 000	154 000
Prestations annexes		
Indemnités forfaitaires pour frais et représentation	28 000	28 800
Autres prestations annexes	0	0
Rémunération totale	577 500	572 800
Total Conseil d'administration (7)¹		
Honoraires	749 500	754 000
Prestations annexes	42 520	43 320
Rémunération totale	792 020	797 320
Président de la direction²		
Salaire de base fixe	459 334	689 000
Rémunération variable		
Part variable du salaire (payée l'exercice suivant)	68 960	105 796
Prestations annexes		
Indemnités forfaitaires pour frais et représentation	10 000	15 000
Autres prestations annexes ³	3 080	8 444
Rémunération totale	541 374	818 240
Autres membres du comité directeur (4.75)		
Salaire de base fixe	2 325 461	1 895 369
Rémunération variable		
Part variable du salaire (payée l'exercice suivant)	349 122	290 825
Autres paiements ⁴	53 870	0
Prestations annexes		
Indemnités forfaitaires pour frais et représentation	52 800	41 625
Autres prestations annexes ³	38 269	30 723
Rémunération totale	2 819 522	2 258 542
Total comité directeur (5.75)		
Salaire de base et rémunération variable	3 256 747	2 980 990
Prestations annexes	104 149	95 792
Rémunération totale	3 360 896	3 076 782

1 Les membres du Conseil d'administration qui exercent également une fonction au sein de la Direction du groupe Poste perçoivent une rémunération directe au prorata d'un montant forfaitaire de 40'000 francs par an. Les éléments de la rémunération qui n'entrent pas dans ce cadre (honoraires et frais) sont versés à La Poste Suisse SA.

2 En 2024, la fonction de CEO a été occupée pendant huit mois (en janvier et février et de juillet à décembre) par un CEO désigné par le Conseil d'administration de PostFinance.

3 Les autres prestations annexes comprennent l'abonnement général 1^{re} classe ou le véhicule de fonction, le téléphone mobile et les contributions pour la formation continue.

4 La différence a été versée au CFO pour l'exercice de la fonction temporaire de CEO a.i. pendant quatre mois en 2024. Sont compris au prorata le salaire de base fixe, la rémunération variable ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais et représentation.

Contrats de management

PostFinance SA n'a conclu aucun contrat de management avec des sociétés ou des personnes physiques en dehors du groupe Poste.

Organe de révision

Il appartient à l'Assemblée générale d'élire l'organe de révision conforme au droit de la société anonyme, et au Conseil d'administration d'élire celui conforme aux lois sur les banques et sur les bourses. La durée du mandat est d'un an dans les deux cas. Les mandats des deux organes de révision ci-dessus (audit comptable et audit prudentiel) ont été confiés à Ernst & Young SA. Les audits sont réalisés par des équipes distinctes. Le mandat d'organe de révision conforme aux lois sur les banques et sur les bourses a été attribué à Ernst & Young SA pour la première fois en 2019 et l'actuel auditeur responsable selon le droit des sociétés anonymes, Philipp de Boer, est en fonction depuis le 1^{er} janvier 2019. Les dispositions du code des obligations prévoient que le réviseur responsable ne peut être mandaté que pendant sept ans au plus. Compte tenu de la limitation légale de la durée du mandat, Eveline Hunziker succédera à Philipp de Boer pour l'exercice 2026, en sa qualité de réviseuse responsable. Durant l'exercice sous revue, les charges de PostFinance SA pour les honoraires de révision d'Ernst & Young SA se sont élevées à un total de 1 915 662 francs, dont 643 471 francs au titre de l'audit comptable et 1 272 191 francs au titre de l'audit prudentiel. Les instruments dont dispose l'organe de révision vis-à-vis de l'organe responsable de la haute direction sont les rapports d'audit comptable et prudentiel, les rapports extraordinaires établis dans le cadre de ses activités ainsi que sa participation aux séances du Conseil d'administration ou de ses comités.

Politique d'information

PostFinance SA échange régulièrement des informations avec la société mère à plusieurs niveaux, notamment en ce qui concerne son mandat de service universel dans le domaine des services de paiement.

Elle dispose en outre d'un concept d'établissement des rapports destinés aux autorités de surveillance (FINMA) et à l'Office fédéral de la communication (OFCOM), ainsi qu'à la Banque nationale suisse (BNS). Les autorités sont informées à intervalles réguliers et en temps utile de tout état de fait relevant de leur domaine de compétences.

PostFinance exploite la plateforme «PosteCourage» pour le signalement, sous couvert d'anonymat, d'irrégularités et d'infractions aux directives internes et externes. Son personnel et d'autres parties prenantes (clientèle, fournisseurs, etc.) ont ainsi la possibilité de signaler des cas suspects dans tous les domaines, de manière confidentielle et, s'ils le souhaitent, en préservant leur anonymat. L'ensemble des déclarations reçues font l'objet d'un suivi structuré et rapide et d'investigations complètes.

Pour sa clientèle privée, PostFinance présente des thèmes d'actualité en relation avec l'argent et les placements sur divers supports d'information, comme ses blogs sur l'argent et sur les placements, tandis que les questions intéressant la clientèle commerciale sont abordées dans son blog sur les affaires. Le blog sur les pionniers traite quant à lui de thématiques qui concernent le personnel et l'innovation, mais aussi la responsabilité d'entreprise, et s'adresse aux personnes intéressées, en recherche d'emploi ou spécialistes de l'informatique. Par ailleurs, PostFinance est présente sur les réseaux sociaux et dialogue activement avec sa clientèle sur Facebook, X, BlueSky, Instagram, Tik Tok, LinkedIn et YouTube.

Rapport annuel

En 2025, PostFinance a réalisé un bénéfice de 282 millions de francs, soit une hausse de 162 millions par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat s'explique par une progression de 112 millions de francs du résultat opérationnel et par des produits extraordinaires.

Les opérations d'intérêts restent la principale source de revenus. Pour ses placements financiers sur le marché monétaire et des capitaux, PostFinance mise sur des placements sûrs et rentables. Les baisses de taux opérées par la Banque nationale suisse (BNS) jusqu'à 0% illustrent à quel point le contexte des taux d'intérêt est exigeant. En raison de la faiblesse des taux d'intérêt, PostFinance a dû abaisser progressivement les taux d'intérêt clients. Le résultat des opérations d'intérêts, en hausse de 126 millions de francs par rapport à l'exercice précédent, découle de la stratégie de placement équilibrée de PostFinance.

Le patrimoine de la clientèle insensible aux taux d'intérêt dans les produits de placement a continué de croître, ce qui a permis à PostFinance d'améliorer son résultat. Les produits supplémentaires générés par la PostFinance Debit Card ont partiellement compensé le recul des produits résultant du trafic des paiements au guichet.

PostFinance a systématiquement axé ses projets sur l'impact, réduisant ainsi les charges. Des mesures de gain d'efficacité au niveau opérationnel ainsi que le transfert de l'exploitation des Postomat à RéseauPostal ont permis de réaliser des économies supplémentaires dans les charges d'exploitation.

La vente de participations a également contribué à accroître le bénéfice.

Activités

Marchés

Le secteur financier évolue rapidement et en profondeur. Les innovations technologiques, les nouveaux concurrents et les besoins en constante évolution de la clientèle ont un impact sur le marché et placent PostFinance face à des défis majeurs. Au cours de la dernière période stratégique, PostFinance s'est dotée d'une solide assise et s'oriente désormais de manière encore plus systématique en fonction des besoins de la clientèle.

En tant qu'établissement financier suisse de première importance, PostFinance est un des moteurs de la transformation numérique des services de paiement et du retail banking. Les unités spécialisées de PostFinance travaillent en étroite collaboration pour créer une offre de services financiers complète. Avec leurs solutions innovantes, elles contribuent à la santé financière de la clientèle privée. En tant que banque de paiement, PostFinance est le partenaire fiable des entreprises en Suisse pour les activités quotidiennes.

Clientèle

PostFinance met au premier plan les besoins de la clientèle dans toute la Suisse. Elle propose des produits et des services sur les thèmes des placements, de la prévoyance et du financement à tous les segments de clientèle. Quelque 2,4 millions de clientes et de clients privés et commerciaux utilisent régulièrement ses offres – dans e-finance, avec la PostFinance App, aux caisses des magasins ou lors d'un conseil dans une filiale.

La satisfaction de la clientèle privée et commerciale est décisive pour le succès de PostFinance. Consciente de sa responsabilité, PostFinance oriente systématiquement sa stratégie sur le lien avec la clientèle. Elle est présente là où les personnes ont besoin de ses services: à la maison, au travail ou en vacances. Son objectif est de faire en sorte que la clientèle se sente toujours en sécurité et entre de bonnes mains. PostFinance adapte son offre à la diversité des besoins et conçoit des produits, des prestations et des pratiques de vente de manière responsable et transparente. Les clientes et les clients peuvent en bénéficier à des prix équitables, en fonction de leurs besoins individuels. Dans le même temps, PostFinance s'assure que l'ensemble de la clientèle a accès en tout temps à des services financiers complets, indépendamment du lieu de domicile ou des possibilités numériques.

En tant qu'établissement financier de premier plan en Suisse, PostFinance s'engage en faveur d'une activité responsable et durable. Vis-à-vis de sa clientèle, elle assume une responsabilité particulière, qui découle de son activité ainsi que du mandat légal de service universel dans le domaine des services de paiement, conformément à la loi sur la poste.

Le modèle économique

Paiements, épargne, placements, prévoyance, financement et assurance: PostFinance propose à sa clientèle une offre complète et contribue activement à la transformation numérique en investissant dans des technologies innovantes. Elle mise sur des services modernes et conviviaux ainsi que sur des outils et des technologies d'avenir, développés ou adaptés spécialement pour le marché suisse. Les unités spécialisées travaillent en étroite collaboration en interne afin de créer une offre de services financiers variée. Avec ses solutions innovantes, PostFinance contribue à simplifier la vie des personnes en Suisse et à la rendre plus sûre sur le plan financier. Ce faisant, les besoins et la satisfaction de la clientèle figurent toujours au premier plan.

Trafic des paiements

En tant que numéro un du trafic des paiements en Suisse, PostFinance veille à la fluidité des mouvements monétaires et assure le service universel dans le cadre de la législation sur la poste.

PostFinance développe en permanence son offre en matière de trafic des paiements. Un exemple: PostFinance a combiné sa carte de débit avec la Mastercard. Par conséquent, la clientèle privée peut désormais payer dans de nombreux points de vente en Suisse et à l'étranger. Pour la clientèle commerciale, cette combinaison augmente l'acceptation de la PostFinance Card, tant dans le commerce stationnaire que dans le commerce en ligne.

Packages bancaires et comptes

Composée de différents comptes, l'offre de PostFinance couvre les besoins financiers quotidiens de la clientèle. Les comptes et autres prestations sont regroupés dans des packages bancaires. PostFinance propose ainsi des solutions individuelles pour les adultes, les jeunes et les personnes en formation. Grâce à e-finance et à la PostFinance App, les clientes et les clients effectuent leurs opérations bancaires en ligne aisément et en toute sécurité.

Placements

Qu'il s'agisse de fonds de placement, d'e-gestion de patrimoine ou de conseils sur mesure en matière de placements, PostFinance aide sa clientèle à se constituer un patrimoine à long terme et à atteindre ses objectifs financiers. Elle propose de nombreux produits adaptés aux besoins et à la propension au risque de la clientèle.

Financement

PostFinance offre des conditions transparentes et un accompagnement individuel pour les produits de crédit intermédiés tels que les hypothèques et les crédits à la consommation.

Prévoyance et assurances

Compte prévoyance 3a, assurance-vie ou compte de libre passage: PostFinance propose des solutions sur mesure pour les besoins variés de sa clientèle en matière de prévoyance. Ces solutions sont également disponibles en lien avec des fonds.

PostFinance sert d'intermédiaire pour des solutions d'assurance de partenaires. Les personnes intéressées par une assurance familiale, auto, moto, voyage ou protection juridique peuvent se couvrir, ainsi que leurs proches, en concluant une assurance en ligne ou souscrire une assurance-vie.

Conditions-cadres externes

Cadre législatif

PostFinance est une société anonyme de droit privé, appartenant entièrement à La Poste Suisse SA. Disposant d'une autorisation d'exercer une activité de banque et de maison de titres depuis 2013, elle est soumise à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Ses activités commerciales sont régies par la législation postale et doivent également tenir compte des objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral, ainsi que de ceux de la Poste. La législation postale prévoit notamment que PostFinance assure la fourniture des services de paiement relevant du service universel dans toute la Suisse. Conformément à la législation postale, PostFinance n'a pas le droit d'octroyer des crédits et des hypothèques. Depuis 2015, PostFinance est l'une des quatre banques suisses réputées d'importance systémique, ce qui témoigne clairement de la position de premier plan qu'elle occupe dans le cadre du système financier du pays. En tant que banque d'importance systémique, PostFinance doit satisfaire à des exigences réglementaires supplémentaires. Parmi celles-ci figure le renforcement de sa propre capacité de résistance face aux crises, ce qui implique notamment des exigences plus élevées en matière de fonds propres et de liquidité.

Économie

En 2025, l'environnement économique a été marqué par l'incertitude. Malgré les risques commerciaux et géopolitiques, les économies de nombreux pays ont affiché une évolution plus résiliente que prévu. En 2025, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 1,4% en Suisse. L'inflation a reculé, passant de 0,6% en janvier à 0,1% en décembre 2025.

En 2024, la BNS avait assoupli sa politique monétaire et progressivement abaissé son taux directeur de 1,75% à 0,5%. En 2025, la pression inflationniste sous-jacente a encore diminué. Face à cette évolution, la BNS a procédé à de nouveaux assouplissements en 2025, abaissant son taux directeur à 0% en deux étapes, en mars et en juin. La BNS continuera d'observer la situation et adaptera si nécessaire sa politique monétaire afin de garantir la stabilité des prix.

Au premier trimestre 2025, les rendements des obligations de la Confédération à long terme ont nettement augmenté. Début avril, l'annonce d'une hausse des droits de douane sur les importations vers les États-Unis a suscité une grande incertitude sur les marchés financiers. En conséquence, les rendements ont baissé. Dans l'ensemble, les rendements ont légèrement augmenté par rapport à 2024.

Réglementation

Après la crise de Credit Suisse en 2023, le Conseil fédéral et les milieux politiques ont pris différentes mesures visant à renforcer la sécurité et la solidité du secteur financier. En avril 2024, le Conseil fédéral a publié le rapport sur la stabilité des banques (rapport «Too big to fail»). La Commission d'enquête parlementaire (CEP) a publié son rapport à la fin de la même année. En juin 2025, le Conseil fédéral a présenté des valeurs clés pour les modifications de lois et d'ordonnances et les met désormais en œuvre progressivement.

Les points importants pour PostFinance, en sa qualité de banque d'importance systémique, sont notamment les aspects liés à la gouvernance d'entreprise, les éventuelles adaptations des exigences en matière de fonds propres, les mesures de garantie des liquidités ainsi qu'un élargissement des instruments de la FINMA.

Les exigences des milieux politiques concernant la stratégie d'acquisition de la Poste pourraient avoir un impact considérable sur le modèle économique de PostFinance. Dans le cadre d'une initiative parlementaire, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a mis en consultation à l'automne 2025 des demandes concernant des adaptations de l'article relatif au but et l'interdiction des subventions croisées. La Commission de l'économie et des redevances décidera en 2026 de la suite à donner à cette modification de la loi.

Les autres évolutions réglementaires essentielles pour PostFinance sont les propositions du Conseil fédéral relatives au développement du service universel postal ainsi que les modifications de loi prévues concernant les fintech et les stablecoins. Par ailleurs, PostFinance s'est penchée sur l'introduction d'un registre de transparence pour les personnes morales, les adaptations en matière de compliance fiscale ainsi que certaines interventions parlementaires en lien direct avec PostFinance.

PostFinance place les besoins de sa clientèle au centre de son action

Stratégie

En raison de son mandat légal de service universel dans le domaine des services de paiement et du fait de ses activités, PostFinance assume une responsabilité particulière vis-à-vis de sa clientèle. La satisfaction de la clientèle privée et commerciale est décisive pour son succès. Consciente de sa responsabilité, PostFinance oriente systématiquement sa stratégie sur le lien avec la clientèle. Elle est présente là où les personnes ont besoin de ses services: à la maison, au travail ou en vacances. Son objectif est de faire en sorte que la clientèle se sente toujours en sécurité et entre de bonnes mains. PostFinance adapte son offre aux besoins variés de sa clientèle. Elle conçoit ses produits, ses prestations et ses pratiques de vente de manière responsable et transparente. Dans le même temps, PostFinance s'assure que l'ensemble de la clientèle a accès en tout temps à des services financiers complets, indépendamment du lieu de domicile ou des possibilités numériques.

PostFinance propose à sa clientèle des conseils toujours plus orientés sur les différentes étapes de la vie et offre une assistance tant par voie numérique qu'en présentiel. Par ailleurs, PostFinance renforce ses offres de comptes ainsi que ses activités indépendantes des taux d'intérêt dans le domaine des placements. Grâce à des prestations simples et conviviales, elle met l'accent sur la planification de la prévoyance, de la retraite et des finances. En tant que banque de paiement, PostFinance est le partenaire fiable des entreprises en Suisse pour les activités quotidiennes et les aide à relever leurs défis commerciaux grâce à un modèle de vente et de service centré sur la clientèle. Elle consolide son activité de base autour des solutions de paiement et étoffe son portefeuille avec des solutions innovantes et spécifiques au secteur. Pour ce faire, PostFinance utilise les données, l'intelligence artificielle et les partenariats afin de créer de la valeur ajoutée pour la clientèle, le personnel et la Suisse.

En janvier 2025, PostFinance a entamé sa nouvelle période stratégique 2025-2028. Dans ce contexte, elle met encore plus l'accent sur la satisfaction et les besoins financiers de sa clientèle. Par le biais de différents projets stratégiques, PostFinance souhaite consolider sa position sur le marché et croître modérément à long terme. Durant l'exercice sous revue, elle s'est concentrée en particulier sur le développement des activités indépendantes des taux d'intérêt afin de diversifier ses propres recettes et sur l'augmentation de la satisfaction de la clientèle. En 2025, PostFinance a encore accru la satisfaction de sa clientèle privée et commerciale.

Le 1^{er} décembre 2025, PostFinance a aligné son organisation structurelle sur la stratégie. Continuant d'investir dans une offre de conseil et de services orientée sur les besoins et la clientèle, elle a créé deux unités pour la distribution: l'une pour la clientèle privée et l'autre pour la clientèle commerciale. La nouvelle unité Customer Experience est en outre spécialisée dans les expériences clients. Elle comprend le nouvel état-major Segment & Sales Steering, qui regroupe les compétences pour la gestion stratégique de la distribution et assure le pilotage général des opérations de la clientèle. Les unités Risk, Compliance & Legal, IT & Operations et Finance sont restées largement inchangées et continuent de veiller à la sécurité et à la stabilité de PostFinance et, partant, à celle de la clientèle.

Étant donné que la réorientation de l'organisation entraîne des modifications et des résiliations de contrats, PostFinance a ouvert le 5 juin 2025, à l'intention du personnel, une procédure de consultation prescrite par la loi. La procédure a été clôturée en juillet 2025 avec un nombre de résiliations de contrats moins élevé que prévu. Cela s'explique par les propositions prises en compte lors de la procédure de consultation ainsi que par la fluctuation naturelle. Pendant la phase de changement, PostFinance a accompagné les membres du personnel concernés en leur proposant différentes offres de soutien.

La durabilité est l'une des cinq orientations stratégiques de la stratégie d'entreprise

Durabilité

La durabilité est l'une des cinq orientations stratégiques de PostFinance, qui en assume la responsabilité

- en tant qu'organisation vis-à-vis du personnel et de l'environnement;
- en tant qu'investisseur pour ses propres placements, qui permettent de cofinancer les émissions;
- dans le cadre de l'impact client, en identifiant les besoins de la clientèle en matière de durabilité et en proposant des produits correspondants;
- en tant que partenaire, en s'engageant pour une place financière suisse responsable.

Avec sa stratégie de durabilité, PostFinance se concentre sur cinq thèmes prioritaires ainsi que sur d'autres aspects relatifs à la durabilité. Elle a défini des objectifs pour chacun des thèmes suivants:

- PostFinance vise un fonctionnement interne carbone-neutre d'ici 2030 et entend atteindre l'objectif Zéro émission nette à partir de 2040. Pour ce faire, elle réduit les émissions directes et en particulier indirectes, c'est-à-dire les émissions financées.
- PostFinance s'engage en faveur de la sauvegarde de la biodiversité, développant des ressources et du savoir-faire en conséquence. Elle veut ainsi apporter sa contribution à la promotion de la biodiversité et gérer les risques de manière appropriée.
- PostFinance promeut la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion afin d'instaurer un environnement de travail dans lequel tous les membres du personnel se sentent acceptés et respectés.
- PostFinance encourage les compétences financières dans la société et met en œuvre des initiatives à cet effet. L'objectif est de transmettre aux personnes une meilleure compréhension des produits et services financiers.
- PostFinance aspire à une politique d'information et à une conception de produits transparentes et responsables. Elle s'assure que tous les produits et services sont conformes aux dispositions légales.
- PostFinance développe en permanence son offre de produits et services en lien avec la durabilité. Dans la chaîne d'approvisionnement, elle intègre de plus en plus de fournisseurs soucieux d'une gestion durable.

Rapport de durabilité

Dans son rapport de durabilité, PostFinance informe à propos des principales questions non financières conformément à l'art. 964 du code suisse des obligations (CO) ainsi qu'à propos des questions climatiques au sens de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques et au sens de l'ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA). Le rapport de durabilité se fonde sur les onze thèmes principaux identifiés par PostFinance dans le cadre de l'analyse de la double matérialité. Le plan de transition de PostFinance fait partie intégrante du rapport de durabilité. PostFinance y décrit comment elle entend atteindre ses objectifs climatiques en conformité avec ceux fixés par le Conseil fédéral pour les entreprises liées à la Confédération. Avec ce document, PostFinance répond à l'obligation légale prévue à l'art. 3 de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques.

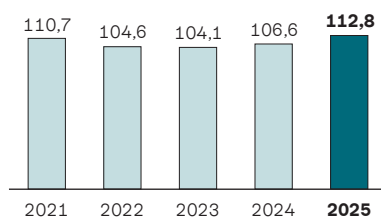
Toutes ces publications figurent dans le rapport de durabilité 2025. Le rapport est publié en même temps que le rapport de gestion sur → postfinance.ch/rapport.

Évolution de l'activité

2,4 millions de clientes et de clients confient à PostFinance un patrimoine de 112,8 milliards de francs

Patrimoine de la clientèle¹

En milliards de CHF



¹ Le patrimoine de la clientèle comprend tous les avoirs apportés par la clientèle. Les valeurs se basent sur la moyenne mensuelle de décembre.

En 2025, le patrimoine de la clientèle a augmenté de 6,2 milliards de francs pour atteindre 112,8 milliards à la fin de l'exercice sous revue. Les fonds de la clientèle déposés sur les comptes se sont accrus de 3,4 milliards de francs et le patrimoine de la clientèle insensible aux taux d'intérêt a progressé de 2,7 milliards.

Les fonds de la clientèle ont augmenté

Par rapport à décembre 2024, les fonds de la clientèle privée et commerciale déposés sur les différentes offres de comptes se sont accrus de 3,4 milliards de francs pour s'inscrire à 89,8 milliards. Grâce à une qualité de conseil élevée, à l'amélioration des processus dans le service à la clientèle et à une vaste offre de produits, PostFinance est parvenue à renforcer la confiance de la clientèle et à attirer des fonds supplémentaires. De plus, depuis que la BNS a abaissé le taux directeur à 0% en juin 2025, la clientèle commerciale détient davantage de liquidités.

Progression du patrimoine de la clientèle insensible aux taux d'intérêt

En 2025, le patrimoine de la clientèle insensible aux taux d'intérêt comme les fonds self-service, les fonds de prévoyance, l'e-gestion de patrimoine et l'e-trading ont augmenté de 2,7 milliards de francs pour s'établir à 23,0 milliards grâce aux gains de cours et aux afflux nets de fonds. Cela correspond à une croissance de 13%.

Le thème des placements conserve une importance stratégique pour PostFinance. Un très bon accueil a été réservé aux solutions de placement numériques telles que l'e-gestion de patrimoine, le conseil en fonds Base, le conseil en placement Plus et les fonds self-service. Les placements avec une orientation durable sont très appréciés de la clientèle. La part du nouveau patrimoine de la clientèle s'est élevée à 0,4 milliard de francs, ce qui correspond à une augmentation de 20% par rapport à l'exercice précédent.

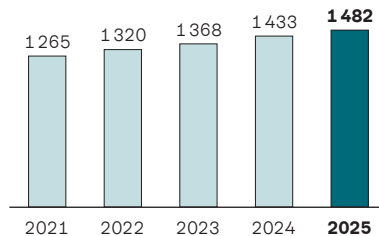
Grâce au lancement de sa propre offre de négoce et de conservation de cryptomonnaies, PostFinance avait entamé l'exercice 2024 avec succès. En 2025, elle a complété son offre avec la fonction de staking, qui permet à la clientèle de générer des revenus passifs en immobilisant la cryptomonnaie. Au cours de l'exercice sous revue, le portefeuille client en cryptoactifs a augmenté de 51% pour atteindre 0,2 milliard de francs.

Avec le fractional trading proposé dans l'e-trading, PostFinance donne la possibilité de négocier des fractions d'actions et d'ETF. PostFinance facilite ainsi l'accès aux investissements pour d'autres segments de clientèle.

En tant que numéro un du trafic des paiements en Suisse, PostFinance veille à la fluidité des mouvements monétaires

Transactions dans le cadre du trafic des paiements

En millions



En 2025, PostFinance a traité 1 482 millions de transactions dans le cadre du trafic des paiements, ce qui représente une augmentation de 3,5% par rapport à l'exercice précédent. La clientèle a effectué des transactions pour un montant total de 2 186 milliards de francs. Ces chiffres soulignent le rôle central de PostFinance en tant que prestataire de services de paiement sur le marché suisse des services financiers.

Hausse du chiffre d'affaires avec la PostFinance Debit Card

L'utilisation de solutions de paiement mobiles ne cesse d'augmenter en Suisse. PostFinance contribue à cette évolution. Le nombre de transactions effectuées avec la PostFinance Debit Card pour la clientèle privée et commerciale a augmenté de 43%. PostFinance s'emploie sans cesse à augmenter l'attrait de la PostFinance Card grâce à des services complémentaires profitant aussi bien aux commerçants qu'aux titulaires de carte. La carte est acceptée dans un nombre encore plus élevé de points de vente du commerce de détail et de boutiques en ligne, tant en Suisse qu'au-delà des frontières du pays. À l'étranger, la clientèle peut en outre retirer des espèces aux distributeurs automatiques de billets arborant le logo Mastercard.

Moins de versements au guichet et moins de retraits d'espèces

La pandémie et le passage à la QR-facture ont modifié durablement les habitudes de la clientèle, qui se tourne de plus en plus vers l'online banking. En 2025, il en a résulté une nouvelle baisse de 10% du nombre de versements au guichet dans les filiales de la Poste. La part des versements effectués aux points d'accès de la Poste représente 1% du volume total de transactions traité par PostFinance.

En 2025, les retraits d'espèces dans les filiales de la Poste, aux Postomat et chez les partenaires ont encore diminué de 8% en raison de l'utilisation de modes de paiement alternatifs. Les paiements par carte et les solutions de paiement mobile en particulier sont de plus en plus prisés.

Investissements

En 2025, PostFinance a investi de manière ciblée dans la modernisation et l'extension de son matériel de plateforme et de ses systèmes de stockage de données afin de continuer à garantir un environnement informatique performant. Par ailleurs, les installations électriques et de refroidissement des centres de calcul ont été renouvelées, ce qui contribue à la réalisation des objectifs de durabilité.

Fin 2025, le portefeuille immobilier de PostFinance comprenait au total 21 objets pour une valeur de marché de 1,3 milliard de francs. Durant l'exercice sous revue, PostFinance a investi 14 millions de francs pour maintenir et développer la valeur de ses immeubles. L'accent a été mis sur des mesures appelées à améliorer la durabilité.

**PostFinance SA | Chiffres clés selon
les prescriptions comptables pour les banques¹**

		31.12.2024	31.12.2025
Résultat			
Bénéfice	millions de CHF	120	282
Résultat brut des opérations d'intérêts	millions de CHF	497	591
Résultat des opérations de commissions et des prestations de services	millions de CHF	404	343
Produits d'exploitation	millions de CHF	1 200	1 253
Charges d'exploitation	millions de CHF	1 009	935
Ratio coûts/revenus ²	%	84,1	74,6
Rendement des fonds propres ³	%	1,8	3,6
Bilan			
Total du bilan	millions de CHF	104 836	104 376
Immobilisations financières	millions de CHF	54 479	55 651
Liquidités	millions de CHF	32 947	32 536
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	millions de CHF	88 326	91 346
Fonds propres/Liquidités			
Ratio de fonds propres selon prescriptions pour banques d'importance systémique	%	22,3	28,0
Ratio d'endettement	%	6,3	6,7
Ratio structurel de liquidité à long terme	%	187	191
Ratio de liquidité à court terme	%	218	242
Liquidités applicables aux banques d'importance systémique	%	377	469
Marché, clientèle et personnel			
Clientèle ⁴	milliers	2 403	2 390
Clientèle privée	milliers	2 156	2 152
Clientèle commerciale	milliers	247	238
Patrimoine de la clientèle ⁵	millions de CHF	106 642	112 806
Fonds, titres et assurances-vie ⁶	millions de CHF	20 265	22 982
Fonds de la clientèle	millions de CHF	86 377	89 824
Évolution du patrimoine de la clientèle ⁵	millions de CHF	2 571	6 164
Utilisatrices et utilisateurs e-finance	milliers	1 965	1 990
Transactions dans le trafic des paiements	millions, cumul	1 433	1 482
Effectif	équival. temps plein	3 527	3 464

1 PostFinance publie des comptes annuels conformes aux prescriptions comptables du droit bancaire (art. 25 à 28 de l'ordonnance sur les banques, ordonnance de la FINMA sur les comptes et circulaire FINMA 2020/1 «Comptabilité – banques»).

2 Ratio coûts/revenus = produits d'exploitation/charges d'exploitation

3 Rendement des fonds propres = résultat opérationnel/fonds propres moyens pris en compte

4 La logique de mesure du chiffre clé a été remaniée en ce qui concerne la définition de la clientèle active et les valeurs 2024 ont été adaptées en conséquence.

5 Le patrimoine de la clientèle comprend l'ensemble du patrimoine apporté par la clientèle, sur la base de la moyenne mensuelle de décembre. L'évolution du patrimoine de la clientèle est déterminée en fonction de la variation du patrimoine entre décembre 2024 et décembre 2025, sur la base des montants mensuels moyens.

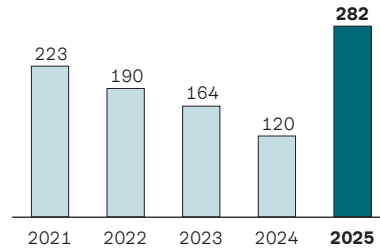
6 Opérations de commissions en coopération avec des partenaires financiers

Résultat

PostFinance a amélioré son résultat opérationnel et enregistré des produits extraordinaires

Bénéfice

En millions de CHF



PostFinance a réalisé un bénéfice de 282 millions de francs (montant établi selon les prescriptions comptables pour les banques), ce qui représente une progression de 162 millions par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat s'explique par l'augmentation des produits d'exploitation, par la diminution des charges d'exploitation et par des produits extraordinaires.

Dans un environnement de marché exigeant, PostFinance a bénéficié de sa stratégie de placement équilibrée et à long terme, ce qui s'est traduit par un accroissement du résultat net des opérations d'intérêts.

PostFinance a généré des produits indépendants des taux d'intérêt plus élevés grâce à l'augmentation du patrimoine de la clientèle et à des produits supplémentaires provenant de la PostFinance Debit Card. À l'inverse, le trafic des paiements au guichet poursuit son recul. Le déficit de ce volet du service universel grève de plus en plus le résultat de PostFinance.

Les charges d'exploitation sont globalement inférieures à celles de l'exercice précédent. Les charges de personnel se sont accrues en raison de l'augmentation de l'effectif moyen, de la hausse des charges de prévoyance en faveur du personnel et d'une provision pour restructuration. Les autres charges d'exploitation ont reculé grâce à une focalisation sur des projets présentant une utilité stratégique et grâce à des gains d'efficacité dans l'exploitation.

PostFinance a réalisé des produits extraordinaires de 285 millions de francs, notamment à la suite de la vente de sa participation dans Yuh et du fait de la cession d'une partie de sa participation dans Swissquote. Cela correspond à une hausse de 246 millions de francs par rapport à l'exercice précédent.

Afin de renforcer sa capacité de risque, PostFinance a affecté 140 millions de francs à la réserve pour risques bancaires généraux.

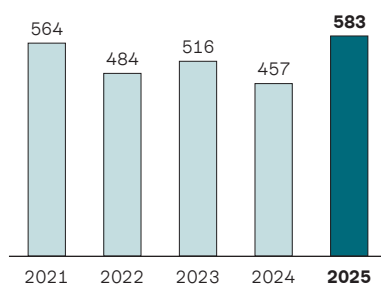
Les opérations d'intérêts restent la principale source de revenus de PostFinance

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se montent à 1 253 millions de francs, en progression de 53 millions par rapport à l'exercice précédent.

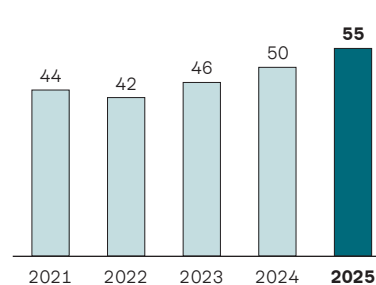
Résultat net des opérations d'intérêts

En millions de CHF



Marge d'intérêts

En points de base



Augmentation du résultat net des opérations d'intérêts

Les opérations d'intérêts restent la principale source de revenus de PostFinance. En 2025, PostFinance a réalisé un résultat net des opérations d'intérêts de 583 millions de francs, ce qui représente une hausse de 126 millions par rapport à l'exercice précédent. Après des années d'érosion, la marge d'intérêts s'est améliorée pour s'établir à 55 points de base en 2025.

Durant l'exercice sous revue, la pression inflationniste a continué de faiblir. La Banque nationale suisse (BNS) a poursuivi l'assouplissement de sa politique monétaire, abaissant son taux directeur de 0,5% à 0%. Cette évolution limite la marge de manœuvre pour pouvoir offrir des taux d'intérêt clients attrayants. En conséquence, PostFinance s'est vue contrainte de procéder à une baisse des taux.

Dans un environnement de marché actuellement difficile, PostFinance bénéficie de sa stratégie de placement équilibrée et à long terme, qui vise un résultat des opérations d'intérêts stable. Les produits d'intérêts des immobilisations financières ont augmenté par rapport à l'exercice précédent. Actuellement, les échéances issues de la phase de taux négatifs sont encore réinvesties à des rendements plus élevés. Parallèlement, les produits issus de la rémunération des avoirs à vue auprès de la BNS et sur le marché monétaire interbancaire ont nettement reculé. PostFinance ressent plus fortement la pression sur les marges que les autres banques en Suisse, car elle n'a pas le droit d'octroyer des crédits et des hypothèques.

Des pertes plus faibles dans le portefeuille de placements ont contribué à l'augmentation du résultat des opérations d'intérêts.

Effet positif unique résultant du passage à un nouveau système

Pour couvrir les risques de change, PostFinance utilise les swaps combinés d'intérêts et de devises (cross currency interest rate swaps, CCIRS) en application de la comptabilité de couverture. Depuis le 1^{er} janvier 2025, ces opérations sont comptabilisées mensuellement et non plus à l'échéance des CCIRS. Cet affinage de la logique de comptabilisation a eu un effet positif unique de 37 millions de francs résultant du passage au nouveau système.

Résultat des opérations de commissions et des prestations de services et résultat des opérations de négoce

PostFinance a enregistré un résultat en baisse dans les activités indépendantes des taux d'intérêt. Le résultat des opérations de commissions et des prestations de services a reculé de 61 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. Quant au résultat des opérations de négoce, il a fléchi de 14 millions de francs.

Le patrimoine de la clientèle dans les produits de placement comme les fonds self-service, les fonds de prévoyance et l'e-gestion de patrimoine s'est élevé à 23 milliards de francs, ce qui s'est traduit par une augmentation des produits. Par ailleurs, PostFinance a enregistré davantage d'activités de négoce dans l'e-trading, ce qui a aussi porté le résultat à la hausse.

Grâce à l'utilisation accrue de la PostFinance Debit Card et au pricing des transactions sur les paiements électroniques des grands clients, les produits du trafic des paiements se sont encore accrus.

En 2025, le nombre de versements au guichet a diminué de 10%. Le déficit de ce volet du service universel continue de peser lourdement sur le résultat.

À la suite du transfert de l'exploitation des Postomat à RéseauPostal, les produits issus des frais pour les retraits effectués avec des cartes de prestataires tiers ont été effacés et les charges de commissions ont augmenté. En revanche, les charges d'exploitation ont diminué.

Le résultat des opérations de change a progressé grâce à l'utilisation accrue de la PostFinance Debit Card à l'étranger et grâce au trafic des paiements international. Les opérations de négoce ont été grevées par des effets de change sur les opérations de couverture.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont chiffrées à 935 millions de francs, en recul de 74 millions par rapport aux 1 009 millions de l'exercice précédent.

Charges de personnel

Les charges de personnel ont atteint 527 millions de francs, enregistrant une hausse de 18 millions en raison de l'augmentation de l'effectif moyen, de charges supplémentaires pour la prévoyance professionnelle et d'une provision pour restructuration. Le 1^{er} décembre 2025, PostFinance a aligné son organisation structurelle sur la nouvelle stratégie. Fin 2025, l'effectif était de 3 464 postes à temps plein, soit 63 postes à temps plein de moins qu'en décembre 2024.

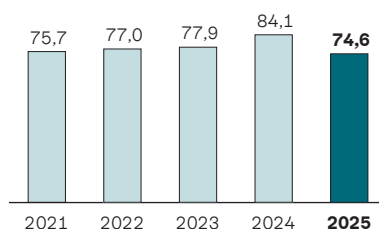
Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se montent à 408 millions de francs, en recul de 92 millions par rapport à l'exercice précédent. Sur le plan stratégique, PostFinance continue d'investir dans la simplification et la numérisation des processus au profit de la clientèle. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, les ressources sont délibérément utilisées de manière orientée sur l'impact. Avec le transfert de l'exploitation des Postomat à RéseauPostal, PostFinance a encore réduit ses autres charges d'exploitation.

L'augmentation des produits d'exploitation et la diminution des charges d'exploitation ont permis d'améliorer le ratio coûts/revenus

Ratio coûts/revenus

En %



PostFinance a abaissé son ratio coûts/revenus à 74,6%, ce qui correspond à une amélioration de 9,5 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.

Résultat opérationnel

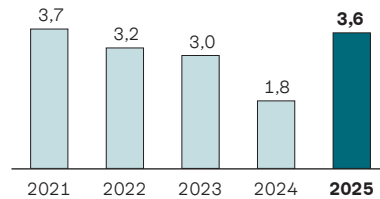
Le résultat opérationnel s'élève à 222 millions de francs, en progression de 112 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par la hausse des produits d'exploitation et par la diminution des charges d'exploitation.

L'augmentation des correctifs de valeur sur participations ainsi que des amortissements plus élevés relatifs à un immeuble ont entraîné un accroissement des charges par rapport à l'exercice précédent.

PostFinance a amélioré le résultat opérationnel et le rendement des fonds propres

Rendement des fonds propres (return on equity)¹

En %



¹ Le rendement des fonds propres est calculé sur la base du rapport entre le résultat opérationnel et les fonds propres de base durs moyens Common Equity Tier 1.

Le rendement des fonds propres s'inscrit à 3,6%, ce qui correspond à une hausse de 1,8 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. Les fonds propres moyens pris en compte sont passés de 6 141 millions de francs à 6 217 millions. Cela s'explique par la thésaurisation d'une part de bénéfice de l'exercice précédent et par l'intégration aux réserves pour risques bancaires généraux.

Bénéfice avant impôts

Le bénéfice avant impôts s'élève à 367 millions de francs, en progression de 218 millions par rapport à l'exercice précédent.

Produits extraordinaires

PostFinance a réalisé des produits extraordinaires de 285 millions de francs, notamment à la suite de la vente de sa participation dans Yuh et du fait de la cession d'une partie de sa participation dans Swissquote. Cela correspond à une hausse de 246 millions de francs par rapport à l'exercice précédent.

Vente à Swissquote de la participation de 50% dans Yuh

En juillet 2025, PostFinance a vendu sa participation dans la coentreprise Yuh afin que la fintech puisse mettre en œuvre sa stratégie d'expansion de manière encore plus ciblée. La vente de Yuh permet à PostFinance de mieux se concentrer sur sa stratégie et de développer son propre digital banking.

Vente des parts de Swissquote

Le 1^{er} décembre 2025, PostFinance a vendu 3,5% de sa participation dans Swissquote Group Holding SA, qui s'élevait à 5% au total. Désireuse de se concentrer encore plus clairement sur ses propres thèmes clés et secteurs de croissance, PostFinance actualise son portefeuille de participations. La collaboration opérationnelle avec Swissquote reste inchangée: Swissquote continue de gérer la plateforme d'e-trading dans e-finance.

Constitution de réserves pour risques bancaires généraux

Afin de renforcer sa capacité de risque, PostFinance a affecté 140 millions de francs à la réserve pour risques bancaires généraux.

Bénéfice

Le bénéfice s'élève à 282 millions de francs, en hausse de 162 millions par rapport à l'exercice précédent.

Réconciliation du résultat d'exploitation du segment PostFinance selon les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) et du bénéfice de PostFinance SA selon les prescriptions comptables pour les banques

PostFinance publie des comptes annuels statutaires conformes aux prescriptions comptables pour les banques (art. 25 à 28 de l'ordonnance sur les banques, ordonnance de la FINMA sur les comptes et circulaire FINMA 2020/1 «Comptabilité – banques»). Les autres publications de PostFinance SA rendant compte de l'état de ses fonds propres reposent également sur des données conformes aux prescriptions comptables pour les banques.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation selon les prescriptions comptables pour les banques diffèrent des prescriptions des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS). Le tableau ci-après réconcilie le résultat du segment PostFinance conforme aux IFRS et le bénéfice conforme aux prescriptions comptables pour les banques.

Réconciliation du compte de résultat du segment du groupe et du résultat annuel de PostFinance selon les prescriptions comptables pour les banques

Dans son rapport consolidé, la Poste présente PostFinance en tant que segment. Ce segment présente le point de vue du groupe et contient les affectations de divers postes de produits et de charges de PostFinance à d'autres unités du groupe ainsi que la vision consolidée. Le tableau ci-après réconcilie le résultat du segment PostFinance, le résultat annuel de PostFinance SA selon les directives IFRS du groupe et le bénéfice de PostFinance SA selon les prescriptions comptables pour les banques.

Résultat du trafic des paiements au guichet relevant du mandat de service universel

La Poste et les sociétés du groupe doivent financer le service universel postal par leurs propres moyens. Le résultat de PostFinance comprend par conséquent des produits et des charges issus du trafic des paiements au guichet qui est traité dans les filiales de RéseauPostal. L'essor du numérique dans le trafic des paiements entraîne un fort recul des volumes de transactions dans les filiales et pèse de plus en plus sur le résultat de PostFinance. Cette évolution est illustrée dans le tableau de réconciliation des résultats. En 2025, le nombre de versements au guichet a diminué de 10% par rapport à l'exercice précédent. La clientèle utilise de plus en plus les possibilités de paiement sans espèces et règle ses factures en ligne.

La Poste et les sociétés du groupe financent le service universel postal par leurs propres moyens

PostFinance SA | Réconciliation des résultats

En millions de CHF	2024 ²	2025
Résultat d'exploitation (EBIT) du segment PostFinance avant frais/droits, compensation des coûts nets et résultat avec incidence sur l'EBIT des services de paiement au guichet relevant du mandat de service universel¹	274	348
Résultat avec incidence sur l'EBIT des services de paiement au guichet relevant du mandat de service universel ¹	-58	-58
Résultat d'exploitation (EBIT) du segment PostFinance conforme aux IFRS avant frais/droits et compensation des coûts nets	216	290
Frais de siège, droits de licence et compensation des coûts nets	-42	-52
Résultat d'exploitation (EBIT) du segment PostFinance conforme aux IFRS après frais/droits et compensation des coûts nets	174	238
Résultat des sociétés associées et coentreprises	4	2
Résultat financier	-49	26
Résultat d'entreprise (EBT) du segment PostFinance	129	266
Impôts sur le bénéfice	-23	-36
Bénéfice du segment PostFinance conforme aux IFRS	106	230
Effets de la consolidation de sociétés associées et coentreprises	-3	-11
Bénéfice de PostFinance SA conforme aux IFRS avant réconciliation	103	219
Différences d'évaluation des immobilisations financières ³	-8	49
Reprises de dépréciations/Dépréciations sur immobilisations financières et créances y c. impôts	0	0
Plus-values réalisées sur remboursements (anticipés)	1	-2
Différences d'évaluation entre les Swiss GAAP RPC 16 et la norme IAS 19	-5	3
Différences d'évaluation des contrats de location selon IFRS 16	0	0
Amortissement sur immeubles réévalués	-3	-3
Correctif de valeur individuel consécutif à une diminution de la valeur de marché (actif immobilisé)	-	-12
Différences d'évaluation des participations	-1	-4
Plus-values réalisées sur participations	37	220
Réserves pour risques bancaires généraux	-	-140
Ajustement des effets fiscaux courants et latents selon IFRS	-4	-48
Bénéfice de PostFinance SA selon les prescriptions comptables pour les banques	120	282

- 1 Publication en sus: lacune de financement résultant du trafic des paiements avec justificatifs et de l'utilisation d'espèces relevant du service universel
- 2 Valeurs ajustées (adaptation de la présentation des comptes); voir la note de bas de page 3; adaptation de la comptabilisation des coûts de couverture
- 3 Effet de l'adaptation de la comptabilisation des coûts de couverture selon les prescriptions comptables pour les banques. Les valeurs de l'exercice précédent ont été adaptées dans les comptes IFRS (voir la note de bas de page 2). Dans les comptes selon les prescriptions comptables pour les banques, l'effet de l'adaptation des swaps combinés d'intérêts et de devises existants au 31 décembre 2024 (37 millions de francs) est pris en compte dans l'exercice 2025. Voir aussi le compte de résultat des comptes annuels statutaires

La clientèle est satisfaite des prestations de PostFinance

Résultats non financiers significatifs

Satisfaction de la clientèle privée

Dans l'ensemble, la clientèle privée est très satisfaite de PostFinance. La satisfaction globale atteint 83 points sur 100 (exercice précédent: 81 points). Les clientes et les clients sont très satisfaits de l'online banking e-finance qui, avec 88 points, est beaucoup mieux noté qu'au cours de l'exercice précédent. Ce résultat est dû à une meilleure évaluation de la simplicité et de la fiabilité. Les moyens de paiement PostFinance Card, PostFinance App et PostFinance Pay obtiennent également un score nettement plus élevé (83 points). Les motifs d'insatisfaction les plus fréquemment cités concernent les commissions et les coûts élevés. Toutefois, en 2025, la clientèle privée a clairement mieux noté le rapport qualité-prix, les frais et les commissions que lors de l'exercice précédent.

Satisfaction de la clientèle commerciale

La clientèle commerciale du segment retail attribue à PostFinance 78 points sur 100 (exercice précédent: 77 points) et est donc globalement satisfaite des prestations proposées. Elle attribue 84 points à e-finance, 85 points au trafic des paiements automatisé basé sur logiciel et 89 points à la QR-facture. Les aspects liés au service sont les motifs d'insatisfaction les plus fréquemment cités. En 2025, PostFinance a réagi à ces critiques avec des optimisations de processus, des mesures de marketing telles qu'une initiative de valorisation, des programmes de fidélisation de la clientèle et une campagne image. Par ailleurs, PostFinance poursuit le développement de son offre de produits et de services afin d'augmenter la satisfaction de la clientèle.

Sondage du personnel

Dans l'ensemble, les collaboratrices et les collaborateurs évaluent PostFinance de manière positive à très positive dans tous les domaines thématiques. En particulier dans le domaine de la gestion directe, les collaboratrices et les collaborateurs ont attribué des valeurs extrêmement positives, principalement en ce qui concerne l'estime et le soutien. 97% des personnes qui ont participé au sondage recommanderaient PostFinance en tant qu'employeur.

Plus de 90% des membres du personnel ont participé au sondage. Cela met en évidence le fait que le sondage est perçu comme utile et qu'il s'est encore davantage établi comme un instrument adéquat au cours de l'exercice précédent. Le sondage est discuté activement au sein des équipes et les résultats servent de base à des mesures concrètes.

Évaluation des risques

En raison de l'interdiction d'octroyer des crédits et en raison des activités de placement sur le marché monétaire et des capitaux qui en découlent, le résultat des opérations d'intérêts de PostFinance dépend fortement des taux du marché pour ses nouveaux investissements. Malgré cette restriction, PostFinance continue de suivre une politique de placement prudente, qui se reflète dans un portefeuille avec une très bonne qualité de crédit et une liquidité élevée. La structure des échéances du portefeuille de placements est coordonnée avec la structure des dépôts de la clientèle, ce qui se traduit par une position équilibrée en termes de risque de taux d'intérêt.

Pour PostFinance, les risques les plus importants découlent en principe de défaillances inattendues dans son portefeuille de placements. C'est pourquoi elle mesure et évalue régulièrement la qualité de crédit ainsi que la diversification des risques au sein du portefeuille. Le risque de taux d'intérêt résultant de la transformation des échéances peut entraîner des produits d'intérêts fluctuants. PostFinance contrôle et évalue ces risques en permanence dans le cadre d'analyses dynamiques des revenus portant sur plusieurs périodes.

Le portefeuille held to maturity de PostFinance n'est pas concerné par une volatilité accrue des marchés. De ce fait, le risque de marché ne revêt qu'une importance minimale. La situation en matière de liquidité reste stable à un niveau très élevé. D'autres défis peuvent naître de l'application de nouvelles prescriptions réglementaires. PostFinance y est particulièrement exposée en raison de la flexibilité limitée par la loi de son modèle économique.

Mise en œuvre de la stratégie

Développement de produits et de services

Deux millions de clientes et de clients disposent d'un accès à e-finance

PostFinance poursuit sa transformation afin de devenir la principale banque numérique du pays. Deux millions de clientes et de clients disposent d'un accès à e-finance et plus d'un million d'entre eux utilisent activement la PostFinance App. PostFinance se positionne comme le partenaire idéal pour toutes celles et tous ceux qui veulent privilégier la simplicité et l'autonomie dans la gestion quotidienne de leur argent.

Le paiement mobile toujours plus apprécié

Les solutions de paiement mobiles sont de plus en plus prisées en Suisse et PostFinance contribue à cette évolution. Fin 2025, PostFinance a franchi deux étapes importantes: en plus de la carte de crédit, la clientèle peut désormais utiliser la PostFinance Card en combinaison avec Debit Mastercard pour payer avec Samsung Pay. Toutes les cartes de PostFinance peuvent ainsi être utilisées dans les portefeuilles mobiles Apple Pay, Google Pay et Samsung Pay. En octobre, les CFF – un commerçant en ligne important – sont passés à la nouvelle solution de paiement PostFinance Pay, qui remplace les modes de paiement «PostFinance Card» et «PostFinance e-finance». Les clientes et les clients effectuent leurs transactions de manière simple et pratique via la PostFinance App. Les cartes physiques ou les lecteurs de cartes ne sont plus nécessaires. PostFinance a ainsi élargi son offre pour les personnes qui apprécient de pouvoir payer en toute sécurité au moyen de leur smartphone.

Évolutions en matière de placements

Après avoir rendu le négoce et la conservation de cryptomonnaies accessibles à la clientèle en février 2024, PostFinance a étendu son offre avec la fonction de staking en janvier 2025. Le staking permet à la clientèle de générer des revenus passifs en immobilisant la cryptomonnaie. Pour le moment, la fonction est disponible pour la cryptomonnaie ether dans e-finance et dans la PostFinance App. PostFinance est la première banque d'importance systémique en Suisse à proposer cette fonction. En août, PostFinance a introduit la fonction de fractional trading, qui permet à la clientèle de négocier des fractions d'actions, d'ETF et de certificats thématiques via l'e-trading.

En 2025, PostFinance a géré plus de 2 milliards de francs de patrimoine de la clientèle dans le cadre de l'e-gestion de patrimoine. Le magazine économique suisse «Bilanz» a désigné l'e-gestion de patrimoine comme meilleure gestionnaire de fortune dans la catégorie «Sharpe Ratio». PostFinance s'est ainsi imposée face à 35 autres gestionnaires de fortune.

Nouvelle offre: fonds de prévoyance passifs

Fin août, PostFinance a étoffé son offre de fonds de prévoyance, y ajoutant quatre fonds gérés passivement avec des parts en actions de 25%, 50%, 75% et 100%. Les nouveaux fonds sont disponibles pour la clientèle dans e-finance et dans la PostFinance App. Avec l'élargissement de son offre, PostFinance renforce son orientation stratégique en tant que banque de placement et se concentre encore davantage sur les besoins de la clientèle.

Le fonds de prévoyance «PF Pension – ESG 25 Fund» s'est vu décerner pour la deuxième fois consécutive le LSEG Lipper Fund Award, qui vient récompenser la meilleure performance de fonds. Il a devancé les 47 autres concurrents en lice.

PostFinance prend systématiquement en compte les tendances et les thèmes d'avenir

Identifier les thèmes d'avenir

Avec l'unité spécialisée Innovation & Venturing (VNTR), PostFinance s'assure que les tendances et les thèmes d'avenir pertinents sont identifiés à temps et que les opportunités potentielles sont prises en considération. VNTR teste très tôt les innovations directement sur le marché et assure un suivi aussi longtemps que PostFinance n'a pas encore introduit ou utilisé elle-même les solutions.

En novembre s'est déroulée la conférence d'«Open-i», la principale communauté et plateforme d'innovation en Suisse. Son objectif est de promouvoir les échanges entre l'économie et la science, et de montrer comment les dernières découvertes peuvent être intégrées dans les offres des entreprises. Lors de cet événement, VNTR a représenté PostFinance et a noué le dialogue avec de grandes entreprises opérant dans d'autres secteurs.

Par le biais du venture clienting, PostFinance teste la résolution de défis opérationnels en collaboration avec des start-up.

PostFinance a étendu son réseau dans les pays nordiques, qui sont considérés comme des précurseurs dans le domaine du numérique et de la société sans espèces.

VNTR s'est intéressée au «nature capital», une catégorie de placement novatrice susceptible d'influencer la durabilité et un comportement durable. En collaboration avec l'EPF de Zurich et son Sustainability in Business Lab (sus.lab), PostFinance a publié une étude qui présente une solution possible pour promouvoir la réduction des émissions de CO₂ en Suisse. Afin de mettre en œuvre cette solution, elle a mené des entretiens avec de nombreuses entreprises suisses de marque.

PostFinance identifie de nouveaux besoins pour les solutions de paiement dans les écosystèmes. En 2025, elle a mis en œuvre un cas d'application pour «cardossier», une plateforme numérique spécialisée dans la gestion des véhicules, et a testé les premiers prototypes.

En 2025, PostFinance a combiné le processus d'innovation validé de VNTR avec des approches agiles dans le domaine informatique et a pris en charge le processus au plan opérationnel dans l'ensemble de l'organisation. C'est ainsi qu'est né un langage commun tourné vers l'avenir dans le domaine de l'innovation.

Selon le magazine économique suisse «Bilanz», PostFinance est l'une des 100 entreprises les plus innovantes de Suisse en 2025. Ce résultat vient récompenser son cadre cohérent en matière d'innovation et son rôle actif dans des développements novateurs comme TWINT, Yuh ou une offre de cryptomonnaies.

Corporate Venture Capital et participations

Accéder à de nouveaux modèles commerciaux et à de nouvelles technologies demeure crucial pour PostFinance. Afin d'y parvenir, PostFinance mise depuis 2016 notamment sur des participations financières dans des entreprises à forte croissance. Fin 2025, son portefeuille comprenait 14 participations dans des start-up et 7 participations dans des entreprises établies.

PostFinance utilise la confrontation systématique avec les start-up en Suisse et à l'étranger comme source pour vérifier la maturité commerciale des produits visant à répondre aux nouveaux besoins de la clientèle. Durant l'exercice sous revue, l'utilisation de la technologie blockchain dans le cadre du trafic des paiements international a par exemple connu un fort dynamisme. Grâce au portefeuille de participations et à la collaboration avec de jeunes entreprises, PostFinance a pu tester des hypothèses sans recourir à des ressources internes. L'avantage qui en résulte en termes de connaissances permet de procéder à une hiérarchisation fondée des projets d'innovation et d'investir des ressources internes dans des projets arrivés à maturité et validés sur le marché.

Le fait de s'engager aux côtés de start-up actives dans le domaine de la cybersécurité fournit des informations sur l'émergence de nouveaux risques pour les banques et les établissements financiers. Durant l'exercice sous revue, PostFinance a notamment réalisé une démonstration de faisabilité relative à la reconnaissance de voix générées artificiellement, un thème qui va concerner en particulier

le Customer Center à moyen terme. Les progrès liés à la technologie quantique nécessitent également des adaptations et des investissements dans l'infrastructure bancaire. Des units spécialisées de PostFinance observent les solutions inédites développées par des start-up et des entreprises établies, contribuant ainsi à la sécurité à long terme de l'établissement financier.

Jalons importants en 2025

PostFinance Women's League: accroître l'égalité des chances dans le sport

PostFinance soutient le hockey sur glace suisse depuis 25 ans. Par ailleurs, depuis la saison 2022-2023, elle est partenaire principal et partenaire de naming de la PostFinance Women's League, s'engageant à donner plus de visibilité au hockey sur glace féminin et à contribuer à sa professionnalisation.

Comme au cours des années précédentes, l'intérêt pour la PostFinance Women's League s'est considérablement accru en 2025: le nombre de spectatrices et de spectateurs a doublé durant la saison 2024-2025 et a été multiplié par sept depuis le début de l'engagement. Par ailleurs, la présence médiatique a nettement augmenté et la notoriété de la ligue a triplé.

Le 1^{er} novembre 2025, dans le décor de la PostFinance Arena de Berne, PostFinance a envoyé un signal particulier en faveur de l'égalité des chances. Lors du match entre les équipes masculines du CP Berne et des ZSC Lions, le logo PostFinance sur les maillots des joueurs du CP Berne a été remplacé par le nom de Lara Christen, capitaine de l'équipe féminine du CP Berne. Des mesures d'accompagnement dans le stade ainsi qu'une émission en studio de MySports ont renforcé l'impact de la campagne et placé le hockey sur glace féminin au centre de l'attention.

Les connaissances financières, une compétence importante dans la vie

En février 2025, PostFinance a mandaté l'institut de recherche Sotomo pour mener l'étude «Les enfants, l'argent et le chemin vers l'indépendance». Dans le cadre de cette étude représentative, 1429 parents d'au moins un enfant âgé entre 5 et 18 ans ont été interrogés sur la gestion de l'argent de poche. Les résultats montrent qu'en Suisse, l'éducation financière commence tôt. Deux enfants sur trois reçoivent régulièrement de l'argent de poche au plus tard à leur entrée à l'école. De plus, 92% des parents abordent la question de l'argent avec leurs enfants âgés entre cinq et huit ans, parlant non seulement de son utilisation mais aussi des valeurs fondamentales qui y sont liées. Comme l'éducation financière commence tôt, PostFinance renforce depuis de nombreuses années, au travers de son engagement MoneyFit, les compétences financières des enfants et des jeunes à l'école, dans les entreprises formatrices et au sein de la famille. Ce faisant, elle contribue à la formation financière en Suisse.

PostFinance s'engage en faveur d'une plus grande égalité des chances dans le sport

Perspectives

Les baisses des taux directeurs ont un impact direct sur les produits d'intérêts

L'environnement économique et réglementaire reste exigeant pour PostFinance. Il règne une incertitude élevée quant à la politique économique et commerciale internationale et à ses répercussions macro-économiques. Les conséquences de la politique économique des États-Unis en particulier ne sont pas prévisibles. Des entraves supplémentaires au commerce ou des conflits commerciaux comportent des risques pour la conjoncture internationale. Par ailleurs, les risques géopolitiques persistent, surtout en lien avec les conflits armés en Ukraine et au Proche-Orient. Enfin, il n'est pas exclu que l'inflation se maintienne à un niveau plus élevé que prévu dans certains pays.

Dans son scénario de base, la Banque nationale suisse (BNS) part du principe que cette situation difficile va perdurer dans un premier temps. L'économie mondiale ne devrait connaître qu'une croissance modérée au cours des prochains trimestres. Un ralentissement de la croissance économique mondiale aurait des répercussions sur le commerce extérieur de la Suisse et sur la conjoncture nationale. Si l'inflation devait se révéler tenace, l'assouplissement de la politique monétaire pourrait être plus lent que prévu dans les grandes zones monétaires. Une telle évolution aggraverait les risques existants liés à l'endettement mondial, les risques de bilan des établissements financiers ainsi que les risques relatifs aux marchés immobiliers et financiers. Si plusieurs de ces risques venaient à se concrétiser, cela exercerait une pression haussière supplémentaire sur le franc suisse.

La hausse des taux d'intérêt à long terme depuis le retour à des taux d'intérêt positifs à l'automne 2022 s'est traduite par une augmentation progressive des produits issus des placements financiers. Après des années d'érosion, la marge d'intérêts s'est améliorée. Parallèlement, la pression inflationniste a continué de faiblir en 2025. La BNS a poursuivi l'assouplissement de sa politique monétaire, abaissant son taux directeur à 0% alors que celui-ci s'inscrivait encore à 1,75% au début de 2024. En prenant cette décision, la BNS a réagi à la nouvelle baisse de la pression inflationniste. Elle va continuer d'observer la situation de près et adaptera si nécessaire sa politique monétaire afin de garantir la stabilité des prix. Par conséquent, d'autres interventions en matière de taux ne sont pas exclues.

L'inflation en Suisse a chuté à 0% en novembre 2025. La prévision d'inflation de la BNS, sur la base de son évaluation de la situation économique et monétaire de décembre 2025, est restée inchangée dans le domaine de la stabilité des prix. Pour PostFinance, cela signifie que les produits d'intérêts ont tendance à diminuer et que les attentes concernant les produits futurs sont moins bonnes. Les baisses des taux directeurs ont un impact direct sur les produits d'intérêts. Au 31 décembre 2025, PostFinance détenait de très nombreuses liquidités auprès de la BNS. Depuis le 20 juin 2025, ces avoirs à vue ne sont plus rémunérés, ce qui entraîne la suppression des produits correspondants.

La BNS utilise la rémunération des avoirs à vue pour gérer le niveau des taux d'intérêt sur le marché monétaire. Une baisse des taux d'intérêt a aussi une incidence sur le marché des capitaux. Fin décembre, le rendement des obligations de la Confédération à dix ans était de 0,3%, tandis que celui des obligations d'une durée allant jusqu'à trois ans était négatif. PostFinance réalise en permanence de nouveaux placements dans un portefeuille à long terme pour les différentes échéances annuelles et conserve une part importante de ses actifs dans des placements financiers à taux fixe à plus d'un an, en Suisse et à l'étranger. Les attentes en matière de produits futurs sont par conséquent plus faibles, ce qui réduit encore la marge de manœuvre pour la rémunération des fonds de la clientèle.

Exigences réglementaires supplémentaires attendues

PostFinance s'attend à un durcissement considérable des dispositions réglementaires. Dans le cadre de la révision de la réglementation «Too big to fail», des jalons essentiels seront posés pour le secteur bancaire dans les années à venir. Prévue pour mi-2026, la procédure de consultation sur les adaptations au niveau de la loi revêt une importance particulière. PostFinance souhaite que des critères tels que le modèle économique, le profil de risque et la taille de l'entreprise soient pris en compte de manière appropriée et que les dispositions légales existantes soient maintenues.

Une décision du Conseil fédéral concernant la révision de la législation sur la poste est attendue mi-2026, ce qui devrait lancer définitivement la discussion sur le service universel du futur. Le désavantage concurrentiel de PostFinance, qui découle de l'interdiction d'octroyer des crédits et des hypothèques, persiste dans l'intervalle.

PostFinance place les besoins de la clientèle au premier plan

Les besoins de la clientèle au premier plan

PostFinance tient systématiquement compte des besoins de la clientèle. L'environnement économique et réglementaire reste exigeant. Les opérations d'intérêts sont une source de revenus essentielle. Le désavantage concurrentiel résultant du fait qu'il est interdit à PostFinance d'octroyer des crédits et des hypothèques accroît encore la pression sur les marges dans le contexte actuel des taux d'intérêt. Par conséquent, PostFinance doit renforcer son engagement dans les activités indépendantes des taux d'intérêt – par exemple dans le domaine des placements, du négoce, des cartes de paiement ou du trafic des paiements, un secteur dans lequel ses compétences sont avérées – et rester proche des attentes du marché.

Organisation orientée sur les besoins et la satisfaction de la clientèle

PostFinance souhaite renforcer sa position sur le marché et améliorer sa rentabilité. En effet, les défis posés par une situation volatile sur les marchés, les incertitudes qui pèsent sur les investisseuses et les investisseurs ainsi que l'environnement difficile des taux d'intérêt sont autant de facteurs qui mettent PostFinance sous pression. C'est pourquoi, depuis le 1^{er} décembre 2025, PostFinance a encore davantage orienté son organisation en fonction des besoins et de la satisfaction de sa clientèle. La clientèle privée et la clientèle commerciale sont désormais deux segments de clientèle distincts. Une autre nouvelle unité s'attache spécifiquement à concevoir des expériences clients optimales.

Élargissement de l'offre de cryptomonnaies

PostFinance va continuer à développer son offre dans le domaine des actifs numériques et promouvoir le développement de l'écosystème des cryptomonnaies. En 2026, elle prévoit d'élargir l'offre de cryptomonnaies existante en y ajoutant six monnaies. La clientèle aura ainsi accès à un total de 22 cryptomonnaies. À partir de mi-2026, PostFinance proposera cette offre également à la clientèle des partenaires. Elle planifie de remanier en profondeur la fonction de staking, de la rendre plus flexible et d'intégrer d'autres cryptomonnaies. Par ailleurs, PostFinance souhaite étendre son offre à la clientèle commerciale: à l'avenir, les entreprises pourront gérer des portefeuilles de cryptomonnaies directement auprès de PostFinance, ainsi qu'acheter, vendre et staker des cryptomonnaies. PostFinance étendra en permanence son offre en tenant compte des besoins de la clientèle commerciale.

Nouvelles possibilités dans le domaine des placements

Au printemps 2026, PostFinance va élargir son offre dans le domaine de l'e-gestion de patrimoine avec les nouveaux axes de placement «Avenir» et «Durable». L'axe «Avenir» s'adresse aux clientes et aux clients qui souhaitent investir leur patrimoine également dans des cryptomonnaies et dans des mégatendances comme le numérique, le changement démographique et la santé. Avec l'axe «Durable», la clientèle bénéficie d'une solution de placement qui vise un impact mesurable sur l'environnement et qui est compatible avec l'objectif climatique suisse Zéro émission nette en 2050.

PostFinance prévoit de lancer son propre ETF au premier semestre 2026. Elle élargit ainsi son offre de placements avec une solution largement diversifiée, destinée aux investisseuses et aux investisseurs indépendants.

Partenaire officiel du Championnat du monde de l'International Ice Hockey Federation (IIHF)

En mai 2026, les meilleures équipes de hockey sur glace se disputeront le titre de champion du monde dans le cadre du Championnat du monde IIHF. Présente en tant que partenaire officiel, PostFinance saisira l'occasion pour souligner son engagement de longue date en faveur du hockey sur glace suisse et pour renforcer la marque PostFinance dans un environnement positif et enthousiasmant.

Comptes annuels statutaires

PostFinance publie des comptes annuels conformes aux prescriptions comptables pour les banques (art. 25 à 28 de l'ordonnance sur les banques, ordonnance de la FINMA sur les comptes et circulaire FINMA 2020/1 «Comptabilité – banques»).

Les comptes statutaires 2025 présentent un bénéfice après impôts de 282 millions de francs.

Le total du bilan se chiffre à 104 milliards de francs.

Bilan

**PostFinance SA | Bilan selon
les prescriptions comptables pour les banques**

En millions de CHF	Note	31.12.2024	31.12.2025
Actifs			
Liquidités		32 947	32 536
Créances sur les banques		2 738	1 895
Créances résultant d'opérations de financement de titres	5	–	–
Créances sur la clientèle	6	12 276	11 964
Créances hypothécaires		–	–
Opérations de négoce		–	–
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	7	769	795
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		–	–
Immobilisations financières	8	54 479	55 651
Comptes de régularisation		445	474
Participations	9, 10	143	92
Immobilisations corporelles	11	961	901
Valeurs immatérielles	12	5	4
Autres actifs	13	73	64
Total des actifs		104 836	104 376
Total des créances subordonnées		11	13
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	2
Passifs			
Engagements envers les banques		809	922
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	5	8 490	4 980
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		88 326	91 346
Engagements résultant d'opérations de négoce		–	–
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	7	207	61
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		–	–
Obligations de caisse		140	54
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage		–	–
Comptes de régularisation		131	121
Autres passifs	13	430	213
Provisions	16	33	71
Réserves pour risques bancaires généraux	16	–	140
Capital social	17	2 000	2 000
Réserve légale issue du capital		4 140	4 140
dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		4 140	4 140
Réserve légale issue du bénéfice		–	–
Réserves facultatives issues du bénéfice		–	46
Bénéfice reporté		10	–
Bénéfice		120	282
Total des passifs		104 836	104 376
Total des engagements subordonnés		442	668
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		442	668

**PostFinance SA | Opérations hors bilan selon
les prescriptions comptables pour les banques**

En millions de CHF	Note	31.12.2024	31.12.2025
Engagements conditionnels	6, 25	50	132
Engagements irrévocables		869	787
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		–	–
Crédits d'engagement		–	–

Compte de résultat

PostFinance SA | Compte de résultat selon les prescriptions comptables pour les banques

En millions de CHF	Note	2024	2025
Produits des intérêts et des escomptes		523	210
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		–	–
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		361	440
Charges d'intérêts		–387	–59
Résultat brut des opérations d'intérêts		497	591
Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		–40	–8
Résultat net des opérations d'intérêts		457	583
Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement		99	110
Produits des commissions sur les opérations de crédit		22	18
Produits des commissions sur les autres prestations de services		606	590
Charges de commissions		–323	–375
Résultat des opérations de commissions et des prestations de services		404	343
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	27	230	216
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		2	4
Produits des participations		5	7
Résultat des immeubles		61	60
Autres produits ordinaires		42	40
Autres charges ordinaires		–1	0
Autres résultats ordinaires		109	111
Produits d'exploitation		1 200	1 253
Charges de personnel	28	–509	–527
Autres charges d'exploitation	29	–500	–408
Charges d'exploitation		–1 009	–935
Correctifs de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		–68	–77
Variations des provisions et autres correctifs de valeur, pertes		–13	–19
Résultat opérationnel		110	222
Produits extraordinaires	30	39	285
Charges extraordinaires	30	0	0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	31	–	–140
Bénéfice avant impôts		149	367
Impôts	32	–29	–85
Bénéfice		120	282

Répartition du résultat

PostFinance SA | Bénéfice

En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Bénéfice de l'exercice	120	282
Bénéfice reporté	10	–
Total du bénéfice au bilan	130	282

Lors de sa séance du 20 février 2026, le Conseil d'administration de PostFinance SA a proposé à l'Assemblée générale du 10 avril 2026 de répartir le bénéfice comme suit:

PostFinance SA | Répartition du résultat

En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Distribution de dividendes	84	282
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	46	–
Total du bénéfice au bilan	130	282

Tableau des flux de trésorerie

PostFinance SA | Tableau des flux de trésorerie selon
les prescriptions comptables pour les banques

En millions de CHF

	Entrées de fonds 2024	Sorties de fonds 2024	Entrées de fonds 2025	Sorties de fonds 2025
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Bénéfice de l'exercice	120	–	282	–
Variations des réserves pour risques bancaires généraux			140	–
Correctifs de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	65	–	73	–
Provisions et autres correctifs de valeur	–	2	38	–
Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes	36	–	4	–
Délimitations actives	–	50	–	28
Délimitations passives	–	1	–	10
Autres postes	–	–	–	–
Dividende de l'exercice précédent	–	114	–	84
Solde	54		415	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Capital-actions	–	–	–	–
Écritures par les réserves	–	–	–	–
Solde				
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations	12	13	51	1
Immeubles	–	17	–	14
Autres immobilisations corporelles	–	16	11	9
Valeurs immatérielles	–	–	–	–
Solde		34	38	
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)				
Engagements envers les banques	–	–	–	–
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	–	17	224	–
Obligations de caisse	17	–	–	86
Autres engagements	–	36	–	216
Créances sur les banques	269	–	729	–
Créances sur la clientèle	–	184	242	–
Créances hypothécaires	0	–	–	–
Immobilisations financières	2 251	–	–	1 174
Autres créances	–	17	9	–
Opérations à court terme				
Engagements envers les banques	–	711	114	–
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	4 390	–	–	3 510
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	–	1 262	2 794	–
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	198	–	–	146
Créances sur les banques	–	118	113	–
Créances résultant d'opérations de financement de titres	–	–	–	–
Créances sur la clientèle	–	253	68	–
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	561	–	–	27
Immobilisations financières	748	–	–	–
Solde	5 836			866
État des liquidités				
Liquidités	–	5 856	413	–
Solde		5 856	413	
Total	5 890	5 890	866	866

État des capitaux propres

Présentation de l'état des capitaux propres selon les prescriptions comptables pour les banques

En millions de CHF	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 01.01.2025	2 000	4 140	–	–	130	–	6 270
Dividendes	–	–	–	–	–84	–	–84
Dotations/Prélèvements affectant les réserves pour risques bancaires généraux	–	–	–	140	–	–	140
Bénéfice	–	–	–	–	–	282	282
Capitaux propres au 31.12.2025	2 000	4 140	–	140	46	282	6 608

Annexe

1 | Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

Raison sociale: PostFinance SA (numéro d'entreprise CHE-114.583.749)
 Forme juridique: société anonyme (SA)
 Siège: Berne (Suisse)

2 | Principes de comptabilisation et d'évaluation

Principes généraux

Les principes régissant la tenue des comptes, l'établissement du bilan et l'évaluation de PostFinance reposent sur le code des obligations, sur la loi sur les banques et ses ordonnances, sur les dispositions statutaires et sur les directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Établis selon le principe de l'image fidèle, les comptes individuels statutaires donnent une image correspondant à la réalité des situations patrimoniale et financière ainsi que des revenus de l'entreprise. Ils sont conformes aux prescriptions comptables pour les banques (art. 25 à 28 de l'ordonnance sur les banques, ordonnance de la FINMA sur les comptes et circulaire FINMA 2020/1 «Comptabilité – banques»).

Les divers chiffres présentés dans l'annexe sont arrondis aux fins de la publication. Il peut donc en résulter de légères différences.

Conversion des monnaies étrangères

Les postes du bilan en monnaie étrangère sont convertis au cours du jour de clôture de l'exercice. Les résultats de change (bénéfices et pertes) sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les produits et les charges sont convertis au cours du jour déterminant.

Cours du jour de référence	31.12.2024	31.12.2025
EUR	0,9407	0,9310
USD	0,9040	0,7933
GBP	1,1343	1,0673
JPY	0,0058	0,0051

Compensation

En principe, il n'y a pas de compensation, sauf dans les cas suivants: les créances et les engagements sont compensés s'ils proviennent d'opérations de même nature avec la même contrepartie, ont la même échéance ou une échéance antérieure, existent dans la même monnaie et ne présentent aucun risque de contrepartie.

Inscription au bilan selon le principe de la date de conclusion/date de règlement

Les opérations sur titres dans les immobilisations financières sont comptabilisées à la date de conclusion. Les participations sont inscrites au jour de règlement. Les opérations de change et sur le marché monétaire sont portées au bilan au jour de règlement (date de valeur). Jusqu'au jour de règlement, les opérations de change sont inscrites au bilan à leur valeur de remplacement sous les postes «Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés» ou «Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés».

Principes d'évaluation généraux

Les postes détaillés présentés dans une rubrique du bilan sont évalués individuellement (évaluation individuelle).

Liquidités, créances sur les banques et créances résultant d'opérations de financement de titres

L'inscription au bilan a lieu à la valeur nominale ou au coût d'acquisition, sous déduction des correctifs de valeur pour créances compromises et pertes attendues. Les sorties de liquidités qui résultent des opérations de prise en pension (reverse repurchase) sont présentées en tant que créances résultant d'opérations de financement de titres. Les immobilisations financières obtenues à titre de sûretés ne sont en principe pas portées au bilan. Les produits d'intérêts issus d'opérations de prise en pension sont régularisés par période. Les opérations de prêt ou d'emprunt de titres sont comptabilisées à la valeur du dépôt d'espèces reçu ou effectué. Les titres empruntés ou reçus à titre de sûretés ne sont portés au bilan que si PostFinance obtient le contrôle des droits contractuels. Les titres prêtés et fournis à titre de sûretés sont supprimés du bilan si les droits contractuels pour PostFinance sont perdus. La valeur de marché des titres empruntés ou prêtés est surveillée quotidiennement afin, si nécessaire, d'adapter les sûretés. La couverture des titres des opérations de prise en pension et des opérations de prêt de titres est assurée chaque jour aux valeurs de marché. Les taxes perçues ou payées en relation avec des opérations de prêt ou de pension de titres sont comptabilisées en résultat des opérations de commissions et des prestations de services.

Créances sur la clientèle

L'inscription au bilan a lieu à la valeur nominale ou au coût d'acquisition, sous déduction des correctifs de valeur pour créances compromises et pertes attendues. Les créances sont considérées comme compromises au plus tard lorsque les paiements au titre du remboursement du capital et/ou des intérêts accusent un retard de plus de 90 jours. Les intérêts impayés depuis plus de 90 jours sont réputés en souffrance. Les intérêts en souffrance ou dont la perception est compromise ne sont plus portés au crédit du compte de résultat, mais imputés aux correctifs de valeur. Les créances sont présentées comme non rémunérées lorsque le recouvrement des intérêts est tellement douteux qu'il ne peut plus être considéré judicieux de procéder à une régularisation.

Les créances irrécouvrables ou les créances pour lesquelles un abandon de créance est accordé font l'objet d'une radiation à la charge du correctif de valeur. Les correctifs de valeur qui ne sont plus nécessaires du point de vue de l'économie d'entreprise sont dissous avec effet sur le résultat. Tous les correctifs de valeur sont directement déduits du poste correspondant du bilan.

Opérations de négoce

Les portefeuilles de titres destinés au négoce, acquis dans le but de réaliser des bénéfices à court terme en exploitant les variations de cours du marché, sont évalués à la juste valeur. Les bénéfices et les pertes réalisés et non réalisés sont présentés sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Quant aux produits d'intérêts et de dividendes provenant de ces mêmes portefeuilles, ils sont comptabilisés dans le résultat des opérations d'intérêts. Si, exceptionnellement, aucune valeur de marché n'est disponible, l'évaluation a lieu selon le principe de la valeur la plus basse.

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas mis en compte selon les règles de la comptabilité de couverture ou n'en remplissent pas les conditions sont traités comme des instruments de négoce. Ils sont portés au bilan à la juste valeur, puis évalués à la juste valeur. La comptabilité de couverture s'applique aux opérations de couverture lorsque celles-ci compensent efficacement les fluctuations de la juste valeur ou du flux de liquidités des opérations de base couvertes. L'efficacité est vérifiée mensuellement. Les couvertures de la juste valeur couvrent la valeur de marché d'un actif ou d'un engagement. Les variations de valeur aussi bien de l'instrument de couverture que de l'instrument de base sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les couvertures du cash-flow couvrent les transactions futures attendues. La partie efficace est imputée au compte de compensation, la partie inefficace est comptabilisée avec effet sur le résultat. Les spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaie étrangère de swaps de devises, qui sont désignés comme des instruments de couverture, sont exclus de la définition et comptabilisés comme coûts de couverture. Les montants sont régularisés dans les autres actifs ou dans les autres passifs et reclassés dans le compte de résultat sur la durée de l'opération de base. Les valeurs de remplacement positives et négatives sont présentées à la juste valeur dans les postes «Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés» et «Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés».

Immobilisations financières

Les immobilisations financières assorties d'une échéance fixe qui sont détenues jusqu'à l'échéance sont évaluées selon la méthode du coût amorti, déduction faite des correctifs de valeur pour pertes attendues. La méthode du taux d'intérêt effectif répartit les agios et les disagio sur la durée à l'aide de la méthode de la valeur actuelle. Les justes valeurs sont déterminées sur la base des cours boursiers ou des modèles d'évaluation. La juste valeur des instruments financiers cotés en bourse correspond donc à leur cours boursier, pour autant que celui-ci soit établi sur un marché liquide et efficient au niveau des prix. Si des immobilisations financières que PostFinance avait l'intention de conserver jusqu'à leur échéance sont vendues ou remboursées avant l'échéance, la part du bénéfice ou de la perte relevant de la composante du taux d'intérêt est régularisée sur la durée résiduelle.

Les titres de participation et les cryptomonnaies sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Les titres de créance acquis sans intention de les détenir jusqu'à l'échéance sont également évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le coût amorti est utilisé pour déterminer la valeur la plus basse. Les recouvrements de créances amorties lors des exercices précédents sont imputés sur ce poste du bilan.

Calcul des correctifs de valeur

Pour déterminer les correctifs de valeur, PostFinance applique la méthode des pertes attendues selon IFRS 9 (modèle ECL). Aux fins du calcul, les titres de créance, les créances résultant d'opérations de financement de titres ainsi que les créances sur la clientèle et sur les banques sont classés dans l'un des trois niveaux, compte tenu de la variation du risque de crédit observée depuis leur entrée. Le montant du correctif de valeur dépend du niveau. Au niveau 1, il correspond à la perte attendue sur l'année à venir. Aux niveaux 2 et 3, il correspond à la perte attendue sur toute la durée résiduelle de l'instrument. La perte attendue pour l'année à venir se base sur l'exposition de la position au risque de défaillance, la probabilité de défaillance de l'instrument liée à la conjoncture durant l'année concernée et le taux de perte attendu en cas de défaillance. Pour la durée résiduelle, la perte attendue est calculée sur la base de la probabilité de défaillance liée à la conjoncture pendant l'ensemble de la durée résiduelle, de l'exposition actuelle et future et du taux de perte attendu.

Au moment de son acquisition, un instrument financier de qualité est classé au niveau 1. Si le risque de crédit augmente ensuite de manière significative par rapport à la comptabilisation initiale, l'instrument est déclassé au niveau 2. Il y a augmentation significative du risque de crédit lorsque la notation courante d'une position tombe au-dessous d'un seuil défini, fixé en fonction de la notation initiale. En raison de l'évolution exponentielle des probabilités de défaillance, plus la notation initiale était bonne, plus la variation relative doit être élevée. Les notations proviennent d'agences de notation reconnues; si elles ne sont pas disponibles, on utilise les notations d'agences non reconnues comme des banques qualifiées. Un retard de paiement de plus de 30 jours est également un critère justifiant un déclassement au niveau 2. De plus, l'organe chargé de la politique en matière de pricing évalue si certaines positions placées sous observation spéciale ont subi une augmentation significative du risque de crédit. Sont concernées les positions présentant une notation «non-investment grade» ou un spread dépassant une valeur limite définie, ainsi que les positions «lower tier 2» ou celles sans notation externe. En présence d'un cas de défaillance à la date de clôture du bilan, la position est déclassée au niveau 3. Il y a cas de défaillance lorsque PostFinance juge très probable que le débiteur ne puisse pas tenir tout ou partie de ses engagements comme convenu, qu'une notation de défaillance (D rating) est émise ou que l'exécution de l'engagement de la contrepartie est en souffrance depuis plus de 90 jours. Les positions qui, selon le modèle ECL, ont été déclassées aux niveaux 2 ou 3 peuvent de nouveau être classées au niveau 1 ou 2 dès que les critères sont remplis.

Le correctif de valeur d'un instrument financier est calculé à l'aide des paramètres suivants: la probabilité de défaillance, le taux de perte de crédit et l'engagement de crédit au moment de la défaillance. Étant donné qu'elle n'a jamais enregistré de défaillances d'emprunts et qu'elle investit principalement dans des emprunts à solvabilité élevée, PostFinance ne dispose pas de séries temporelles internes relatives aux défaillances. C'est pourquoi les probabilités de défaillance sont établies à partir de matrices de migration externes et adaptées périodiquement en fonction de l'évolution attendue de la conjoncture. Les paramètres de modélisation servant à déterminer le taux de perte de crédit sont déterminés sur la base de différentes sources externes pour les divers types de produits et sont appréciés par des experts. L'organe chargé de la politique en matière de pricing surveille l'évaluation correcte des positions dans le portefeuille de placements et, si nécessaire, peut proposer un correctif

de valeur approprié au responsable Finances. La validation des correctifs de valeur individuels est du ressort du responsable Finances. Enfin, l'engagement de crédit au moment de la défaillance correspond en règle générale au coût amorti ou à une projection du coût amorti, plus les intérêts dus.

Les correctifs de valeur sur les créances résultant de comptes privés et de comptes commerciaux et sur leurs limites sont calculés sur une base collective. Les portefeuilles sont constitués compte tenu des caractéristiques appliquées dans la gestion de produit. À leur entrée, les créances sont classées au niveau 1 du modèle ECL. Le déclassement au niveau 2 ou 3 intervient lorsque la durée maximale du retard de paiement définie pour le niveau courant est atteinte. Le taux de défaillance servant à calculer la perte attendue est déterminé sur la base de données historiques relatives aux déclassements aux niveaux 2 et 3. À la date de clôture du bilan, la probabilité de défaillance calculée est vérifiée et, au besoin, adaptée compte tenu d'informations courantes et prospectives. Pour les créances sur les banques, les correctifs de valeur sont calculés sur la base du risque de défaillance des emprunts en cours et de leur notation de crédit.

Participations

Sont comptabilisés en tant que participations tous les titres de participation dans des entreprises que PostFinance a l'intention de détenir durablement. Les participations sont inscrites au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur nécessaires, selon le principe de l'évaluation individuelle. La préservation de la valeur est vérifiée au moins une fois par an sur la base de cotations boursières ou de modèles d'évaluation tels que la méthode des cash-flows actualisés ou l'approche du capital-risque.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. L'amortissement a lieu de manière linéaire sur la durée d'utilisation: 3 à 4 ans pour l'infrastructure informatique, 3 à 10 ans pour les logiciels, 10 à 80 ans pour les immeubles. Les valeurs liées à l'acquisition, à l'installation et au développement de logiciels sont portées à l'actif si elles présentent une utilité économique mesurable. En présence d'indices de surévaluation, la valeur comptable est comparée à la valeur recouvrable. Si la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable, la dépréciation est comptabilisée avec effet sur le résultat. Les bénéfices résultant de ventes sont présentés comme des produits extraordinaires, tandis que les pertes sont présentées comme des charges extraordinaires.

Valeurs immatérielles

Les immobilisations incorporelles acquises sont portées au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. L'amortissement a lieu de manière linéaire sur la durée d'utilisation estimée de dix ans. En cas de dépréciation, un amortissement supplémentaire est effectué.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Les intérêts actifs et passifs, les commissions ainsi que les autres produits et charges sont régularisés par période.

Engagements envers les banques, engagements résultant d'opérations de financement de titres et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Les comptes privés et les comptes commerciaux sont portés au bilan à la valeur nominale. Les immobilisations financières transférées en tant que sûretés lors d'opérations de mise en pension continuent à être inscrites au bilan en tant qu'immobilisations financières. Les charges d'intérêts sont régularisées par période. Les couvertures des titres des opérations de mise en pension et des opérations d'emprunt de titres sont vérifiées quotidiennement. Les emprunts auprès des banques et des participants qualifiés ainsi que les obligations de caisse sont portés au bilan à la valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées selon des critères objectifs pour tous les risques identifiés à la date de clôture du bilan qui représentent des engagements probables résultant d'un événement antérieur et dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être évalués de manière fiable. Les

provisions qui ne sont plus nécessaires du point de vue de l'économie d'entreprise sont dissoutes avec effet sur le résultat. Des provisions pour pertes attendues sont constituées pour les opérations hors bilan, de manière analogue aux correctifs de valeur.

Engagements de prévoyance

Les engagements de prévoyance se fondent sur les recommandations Swiss GAAP RPC 16 et 26. Les membres du personnel sont assurés auprès de la Fondation Caisse de pensions Poste sous un régime à primauté mixte conforme à la LPP. Les plans de prévoyance assurent le personnel contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des prestations. Les charges sont présentées dans les charges de personnel. L'engagement de prévoyance correspond à la valeur actuelle actuarielle des prestations assurées pour la période d'assurance imputable de la collaboratrice ou du collaborateur et tient compte de probabilités statistiques concernant notamment l'invalidité et le décès.

La réserve de cotisations de l'employeur est confiée à la Caisse de pensions Poste. Un futur avantage économique est déterminé sur la base des comptes annuels audités les plus récents de la Fondation Caisse de pensions Poste et porté à l'actif.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques latents découlant de l'activité de la banque. Il revient au Conseil d'administration de PostFinance de décider de constituer ou de dissoudre de telles réserves ainsi que d'approuver la décision. Les réserves pour risques bancaires généraux sont prises en compte à titre de fonds propres au sens de l'art. 21 de l'ordonnance sur les fonds propres. Elles sont constituées ou dissoutes exclusivement dans le poste «Variations des réserves pour risques bancaires généraux». Les réserves pour risques bancaires généraux ne sont pas imposées. Des provisions sont constituées pour les impôts latents.

Impôts

Les impôts sur le bénéfice sont calculés sur la base des résultats annuels. Le calcul des impôts latents repose sur le taux d'imposition en vigueur. Les régularisations sont portées au bilan dans les comptes de régularisation actifs ou passifs.

Les effets fiscaux d'écarts temporels entre la valeur des actifs et des engagements figurant au bilan et leur valeur fiscale sont comptabilisés à titre d'impôts latents sous les provisions. Les impôts latents sont calculés séparément pour chaque exercice.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Ces engagements sont présentés à la valeur nominale dans les opérations hors bilan.

Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation par rapport à l'exercice précédent

Pour l'exercice 2025, une modification a été apportée à la comptabilisation des coûts de couverture. Les spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaie étrangère de swaps combinés d'intérêts et de devises (cross currency interest rate swaps, CCIRS) sont exclus de la définition et comptabilisés comme coûts de couverture dans le résultat du négoce. Les différences mensuelles de taux d'intérêt résultant des CCIRS sont comptabilisées après déduction des spreads relatifs au risque de base. En conséquence, les produits ou les charges d'intérêts en francs sont, de fait, trop bas ou trop élevés dans une proportion correspondant à la part des spreads relatifs au risque de base. Pour que les charges ne soient pas considérées à double dans le compte de résultat, une contre-passation des coûts de couverture a été effectuée dans le résultat du négoce à l'échéance des CCIRS jusqu'au 31 décembre 2024. Depuis le 1^{er} janvier 2025, un nouveau système est utilisé pour la comptabilisation. La contre-passation est désormais effectuée dans les produits d'intérêts et répartie sur la durée des CCIRS. L'effet financier de l'ajustement des produits d'intérêts sur les CCIRS existants au 31 décembre 2024 correspond à un produit de 37 millions de francs pour l'exercice 2025.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture

PostFinance ne se sert d'instruments financiers dérivés que pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change.

Le marché des obligations en francs suisses ne suffit pas à couvrir les besoins de placement de PostFinance, raison pour laquelle celle-ci investit également dans des obligations en monnaie étrangère. Le risque de change est couvert selon deux méthodes. Une partie des obligations en monnaie étrangère refinancées en francs suisses sont couvertes au moyen de swaps combinés d'intérêts et de devises (cross currency interest rate swaps, CCIRS) en application de la comptabilité de couverture. Cette approche de la couverture a pour avantage que le montant de tous les flux de paiements futurs (coupons, remboursement de la valeur nominale) sont connus en francs suisses dès la conclusion de l'opération. On renonce toutefois ainsi aux avantages de la diversification qui peuvent résulter des différences de montants et d'évolution des spreads de taux d'intérêt dans les courbes de taux des différentes monnaies étrangères. Pour profiter de ce potentiel de diversification ainsi que pour s'ouvrir également des marchés des obligations sur lesquels les CCIRS ne sont disponibles qu'avec une forte décote pour illiquidité, les risques de change d'une autre partie des obligations en monnaie étrangère sont couverts par superposition de devises (currency overlay) sur la base d'opérations de change à court terme (FX forwards) roulantes, sans appliquer la comptabilité de couverture.

La couverture du risque de change des autres instruments financiers est aussi assurée par des opérations de change à terme roulantes.

Des swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour gérer la durée d'actifs. Les obligations à durée longue (brève) sont transformées en obligations à durée brève (longue) au moyen de ces swaps. Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour gérer la stratégie de transformation des échéances sur l'ensemble du bilan.

Corrélation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

Dès qu'un instrument financier est classé comme relation de couverture, PostFinance documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base couverte. Ce faisant, elle documente entre autres les objectifs et la stratégie de gestion des risques pour la transaction de couverture en jeu ainsi que les méthodes d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. La corrélation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est périodiquement appréciée de façon prospective à l'aide de tests d'efficacité, moyennant notamment l'observation de l'évolution opposée des valeurs et de la corrélation.

Mesure de l'efficacité

Une couverture est réputée très efficace lorsque les critères ci-après sont pour l'essentiel remplis.

- La couverture est jugée très efficace lors de sa comptabilisation initiale (de façon prospective à l'aide de la méthode de la concordance des conditions essentielles [critical terms match]).
- Il existe une étroite corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture.
- Les variations de valeur respectives de l'opération de base et de la transaction de couverture sont opposées en relation avec le risque couvert.

Inefficacité

Si la couverture présente une partie inefficace, celle-ci est comptabilisée dans le compte de résultat de la période concernée, sous le résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur. Une approche quantitative régulière basée sur la méthode dite «dollar offset» est employée. Ensuite, une comparaison est établie entre les variations absolues de valeur de l'opération de base et de l'instrument de couverture de la période.

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif requérant d'être porté au bilan et/ou commenté dans l'annexe n'est survenu entre le 31 décembre 2025 et le moment où les comptes annuels ont été établis.

3 | Gestion des risques

Modèle économique et profil de risque

PostFinance fournit des prestations dans les domaines du trafic des paiements, de l'acceptation de fonds de la clientèle, de la gestion de comptes ainsi que de services connexes. Elle pratique en outre le négoce de valeurs mobilières pour le compte de la clientèle, effectue des placements en son nom propre et fournit d'autres services financiers sur mandat de tiers. Le modèle économique de PostFinance comporte des risques spécifiques. Si ces risques se réalisent, il peut en résulter des pertes ou des écarts par rapport au résultat attendu.

Compte tenu de son modèle économique, PostFinance définit trois catégories de risques:

- Les risques financiers désignent le risque de subir des pertes inattendues dans les activités de placement et de dépôt. PostFinance distingue en l'occurrence les risques de taux d'intérêt, de marché, de crédit et de liquidité.
- Les risques stratégiques se réfèrent au risque que PostFinance n'atteigne pas ses objectifs à long terme en raison de développements inattendus.
- Les risques opérationnels se rapportent au risque de devoir faire face à des coûts ou à des événements inattendus, dus à des processus et systèmes internes insuffisants ou défaillants ou à un comportement humain fautif. Des influences externes peuvent aussi entraîner des risques opérationnels. Les risques liés au reporting financier font également partie des risques opérationnels.

Gouvernance et rapports

Sur le plan formel, le pilotage et la surveillance des risques ainsi que les mécanismes de contrôle internes de PostFinance reposent sur le référentiel COSO II et sur le modèle des trois lignes (three lines model). Le référentiel COSO II intègre la gestion des risques avec le contrôle et la surveillance des risques, créant ainsi une base uniforme pour l'évaluation et le pilotage des risques. En outre, PostFinance tient compte de la norme internationale ISO 31000, qui établit des principes et des lignes directrices pour une gestion des risques efficace.

Le Conseil d'administration définit la politique de risque et les principes de la gestion des risques. Il est également responsable de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance et s'assure qu'il existe un environnement de risque et de contrôle approprié au sein de PostFinance. De plus, le Conseil d'administration définit la propension au risque. Autrement dit, il détermine l'ensemble des risques que PostFinance est disposée à courir. La propension au risque englobe les risques stratégiques, financiers et opérationnels et doit être compatible avec la capacité de risque de l'entreprise. La capacité de risque découle quant à elle des exigences légales et réglementaires en vigueur, dont le respect permet à PostFinance de continuer à exister. En outre, la propension au risque tient compte des directives et des lignes directrices du propriétaire.

Le Conseil d'administration et ses comités (Risk; Audit & Compliance; Technologies de l'information et numérisation; Organisation, Nomination & Remuneration) sont tenus d'appliquer les principes régissant les risques définis. Les comités Risk et Audit & Compliance jouent à cet égard un rôle particulier: ils exercent une fonction de surveillance explicite au niveau du Conseil d'administration. Le comité Audit & Compliance se concentre en particulier sur les risques non financiers, tandis que le comité Risk se penche sur les risques financiers.

Il incombe au comité directeur de PostFinance de mettre en œuvre les directives du Conseil d'administration en matière de gestion et de surveillance des risques dans le cadre des première et deuxième lignes, ainsi que d'assurer le respect de la capacité de risque et de la propension au risque. Il lui revient également d'appliquer les directives concernant la mise en place, le maintien et le réexamen régulier des activités de contrôle ainsi que des unités de contrôle compétentes. Par ailleurs, le comité directeur est responsable de la gestion active des risques financiers, stratégiques et opérationnels dans le respect des conditions-cadres définies par le Conseil d'administration. Il veille également au maintien d'une infrastructure de gestion des risques à l'échelle de l'établissement appropriée à tous points de vue: organisation, personnel, moyens techniques et méthodes. Le Chief Risk Officer (CRO) est membre du comité directeur. Il garantit que les instances de contrôle placées sous sa direction remplissent les tâches qui leur incombent conformément à leur mandat.

Les unités d'affaires de la première ligne assument la responsabilité principale des risques liés à leur secteur. Elles remplissent leur fonction de contrôle en procédant à l'identification, à la mesure, au pilotage, à la surveillance et au reporting des risques. Ce faisant, elles observent les directives des première et deuxième lignes et consignent l'intégralité de leurs risques et de leurs contrôles dans l'inventaire des risques et des contrôles, en veillant à ce que cet inventaire soit toujours à jour. La première ligne inclut des unités avec responsabilité des résultats ainsi que des unités de support sans responsabilité directe des résultats, qui ont pour fonction d'assurer le support d'autres unités ou du comité directeur. Ainsi, l'unité Risk Management soutient les instances décisionnelles dans le pilotage et la surveillance des risques financiers au niveau de l'ensemble du bilan. Elle identifie, modélise et mesure les risques financiers courus, propose des mesures de pilotage axées sur les risques et les rendements, surveille leur efficacité et établit régulièrement des rapports. L'unité Compliance Services assure quant à elle le respect des dispositions légales ainsi que des directives de la deuxième ligne dans les activités opérationnelles ainsi qu'au niveau des interfaces clientèle. Enfin, l'unité Security s'occupe du pilotage des risques de sécurité au niveau opérationnel.

Les unités de la deuxième ligne surveillent la gestion des risques de la première ligne en toute indépendance et s'assurent que tous les risques sont identifiés, mesurés, pilotés, surveillés et rapportés de manière appropriée. Elles édictent en outre des directives visant à garantir que les prescriptions internes et externes sont respectées et définissent des méthodes et des processus pour une gestion des risques efficace.

Chez PostFinance, ce sont les unités Compliance et Risk Control qui remplissent les fonctions de la deuxième ligne et agissent en qualité d'instances de contrôle indépendantes. Leur indépendance organisationnelle vis-à-vis des unités de la première ligne est garantie par le fait qu'elles sont rattachées à l'unité du CRO.

L'unité Risk Control surveille de manière indépendante, au sein de PostFinance, tous les risques qui ne sont pas couverts par les unités Compliance ou Governance. En font notamment partie les risques financiers, opérationnels, stratégiques et liés à la sécurité. Dans ces secteurs, l'unité Risk Control examine en permanence l'état des risques, évalue les processus centraux de gestion des risques, les méthodes de mesure et d'évaluation des risques ainsi que les systèmes de surveillance des risques de la première ligne, et contrôle qu'ils sont correctement mis en œuvre et appliqués. L'unité Risk Control définit en outre des directives et des processus appropriés d'identification, de mesure, d'évaluation et de surveillance des risques courus.

En outre, l'unité Risk Control met à disposition un système permettant d'inventorier tous les risques, les stratégies de maîtrise des risques, les contrôles et les événements. En tant qu'unité de la deuxième ligne, elle veille à ce que les unités de la première ligne tiennent l'inventaire de manière à ce qu'il soit toujours complet et à jour, et effectue continuellement des contrôles de plausibilité de l'inventaire quant à son exhaustivité et à son exactitude.

L'unité Compliance surveille de manière indépendante le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes chez PostFinance. Ce faisant, elle se concentre en particulier sur le blanchiment d'argent, la compliance fiscale et la fourniture de services financiers. L'unité Governance contrôle quant à elle en toute indépendance que le personnel observe les prescriptions de gouvernance de niveau supérieur ainsi que les règles de comportement.

Les unités de la deuxième ligne surveillent, de manière indépendante et à l'aide d'instruments appropriés, le profil de risque actuel chez PostFinance. Elles établissent une vue d'ensemble centralisée de son évolution et la présentent conjointement au moins une fois par trimestre au comité directeur et au Conseil d'administration. De plus, tout état de fait de portée majeure est communiqué au Conseil d'administration de manière ad hoc et en temps utile. Il revient à l'unité Risk Control de coordonner toutes les activités de reporting des unités remplissant une fonction dans la deuxième ligne.

En tant que troisième ligne, l'unité Révision interne assure chez PostFinance la surveillance en toute indépendance des première et deuxième lignes. Elle rend compte directement au Conseil d'administration de PostFinance.

Méthodes de mesure des risques

Catégorie de risque	Pertes possibles et effets négatifs	Méthode de description et de pilotage du risque
Risques financiers		
– Risque de crédit	Pertes résultant de la dégradation de la solvabilité ou de la défaillance de contreparties	Respect des exigences réglementaires minimales en matière de fonds propres pondérés en fonction du risque Limites de concentrations, de structures de notation et de portefeuilles par pays, ainsi que limites nominales au niveau des contreparties; pilotage du risque de concentration économique dans le portefeuille de crédits
– Risque de taux d'intérêt	Pertes de valeur actuelle des capitaux propres à la suite de variations des taux d'intérêt du marché Fluctuations du résultat des opérations d'intérêts dans le temps	Limite de sensibilité relative des capitaux propres Réalisation d'analyses dynamiques des revenus portant sur plusieurs périodes
– Risque de liquidité	Insolvabilité	Respect des exigences réglementaires minimales en matière de ratio de liquidité à court terme (liquidity coverage ratio, LCR), de liquidités applicables aux banques d'importance systémique (liquidity requirements for systemically important banks, LSIB) et de ratio structurel de liquidité à long terme (net stable funding ratio, NSFR) Détention d'une réserve de liquidités destinée à couvrir les exigences de liquidités en cas de crise
– Risque de marché	Pertes de valeur de marché grevant le compte de résultat conforme aux prescriptions comptables pour les banques	Respect des exigences réglementaires minimales en matière de fonds propres pondérés en fonction du risque Limites de valeur à risque (VàR) pour les effets de la valeur de marché sur le compte de résultat
Risques stratégiques		
	Pertes, diminution des produits ou augmentation des charges internes résultant de la non-réalisation des objectifs de l'entreprise concernant son orientation de fond à long terme en tant qu'établissement financier	Quantification du risque brut par estimation de l'étendue des dommages et de la probabilité de réalisation d'un scénario très défavorable, mais néanmoins réaliste. Sur cette base, définition de la stratégie de maîtrise du risque et des mesures de réduction de ce dernier, ainsi qu'évaluation quantitative et qualitative du risque résiduel. Surveillance de l'évolution des risques stratégiques principaux. Gestion des risques adaptée à leur niveau moyennant la définition, pour chaque risque, d'une limite d'acceptabilité ainsi que d'une valeur seuil de déclenchement de mesures de pilotage.
Risques opérationnels		
	Pertes, diminution des produits ou augmentation des charges internes résultant d'événements dus à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures internes, de personnes ou de systèmes ou à des événements externes	Quantification du risque brut par estimation de l'étendue des dommages et de la probabilité de réalisation d'un scénario très défavorable, mais néanmoins réaliste. Sur cette base, définition de la stratégie de maîtrise du risque et des mesures de réduction de ce dernier, ainsi qu'évaluation quantitative et qualitative du risque résiduel. Surveillance moyennant la définition d'un seuil d'annonce pour les risques opérationnels principaux. Gestion des risques adaptée à leur niveau moyennant la définition, pour chaque risque, d'une limite d'acceptabilité ainsi que d'une valeur seuil de déclenchement de mesures de pilotage.

PostFinance mesure et surveille les risques financiers au niveau de chaque portefeuille ainsi qu'au niveau du bilan dans son ensemble. La délimitation des risques est assurée à l'aide d'un système de limites pluridimensionnel. Pour mesurer les risques, l'unité Risk Management a recours à différentes méthodes plus ou moins complexes. Il s'agit notamment d'analyses de scénarios, par exemple pour déterminer les effets du risque de taux d'intérêt ou de l'utilisation des limites du risque de crédit sur les revenus, d'analyses de sensibilité pour calculer les effets sur la valeur actuelle en cas de variations des taux d'intérêt, ainsi que de modèles stochastiques pour définir les indicateurs relatifs à la valeur à risque et à la perte attendue (expected shortfall). Ces derniers servent par exemple à mesurer le risque de marché ou à quantifier le risque de concentration économique dans le portefeuille de crédits. L'objectif de la mesure des risques est de permettre aux instances de surveillance responsables de piloter les risques en s'appuyant sur une base solide.

PostFinance évalue tous les risques à l'aide d'un scénario du pire cas crédible. Il s'agit en l'occurrence d'un scénario de dommage réaliste mais grave, se rapportant au risque concerné. Le scénario est assorti d'une probabilité de survenance ainsi que d'une estimation de l'étendue du dommage du point de vue quantitatif et/ou qualitatif. Cette estimation est effectuée aussi bien pour le risque brut que pour le risque résiduel, c'est-à-dire le risque subsistant après la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise du risque concerné.

Chaque risque est évalué en fonction de valeurs seuils qui déterminent s'il est nécessaire de le répertorier ou de définir des mesures de contrôle. La fixation d'une limite d'acceptabilité garantit que les risques et les stratégies de traitement du risque correspondantes sont contrôlés et autorisés en fonction de leur niveau.

Sur la base de l'inventaire des risques, le comité directeur et le Conseil d'administration définissent les risques principaux de niveau supérieur qui sont particulièrement pertinents pour PostFinance et qui requièrent une attention élevée de la part du management. La mesure de ces risques opérationnels principaux est assurée par agrégation des différents groupes de risques spécifiques. Les risques principaux et les autres positions de risque agrégées sont assortis d'un niveau d'alerte. Si le niveau d'alerte est franchi, le Conseil d'administration en est informé.

Tests de résistance

Afin d'identifier à temps les développements potentiellement dangereux, l'unité Risk Management de PostFinance effectue régulièrement des tests de résistance inversés. Ces tests permettent d'identifier les scénarios dans lesquels un niveau de risque défini est atteint, compte tenu d'hypothèses très défavorables. Les résultats de ces analyses sont régulièrement discutés au sein du Conseil d'administration et du comité directeur.

L'unité Risk Control se sert des tests de résistance non seulement dans une perspective de pilotage des risques, mais également à des fins de surveillance. L'objectif est d'identifier suffisamment tôt les risques importants, y compris les risques nouveaux, de repérer les concentrations de risques et de vérifier l'adéquation de la propension au risque dans des situations de crise.

Gestion des risques financiers de PostFinance

Risque de crédit

PostFinance dispose d'une licence bancaire depuis le 26 juin 2013. En raison des dispositions de la législation postale, PostFinance n'a toutefois pas le droit d'octroyer directement des crédits ou des hypothèques. Les fonds rémunérés de la clientèle ne servent donc pas à financer des crédits ou des hypothèques, mais sont placés sur le marché monétaire et des capitaux. PostFinance applique en l'occurrence une stratégie de placement très prudente. La liquidité et la solvabilité sont les critères déterminants en matière de décisions de placement. Afin de limiter de manière ciblée le cumul des risques, les placements financiers sont largement diversifiés en termes de secteurs, de pays et de contreparties.

Le risque de crédit découle du danger qu'une contrepartie ne puisse plus tenir ses engagements contractuels, provoquant ainsi des pertes financières chez PostFinance. De plus, une forte dégradation de la solvabilité d'une contrepartie peut augmenter la nécessité d'opérer des correctifs de valeur. Le risque croît avec la concentration grandissante de contreparties dans une même branche ou dans une même région, du fait que des difficultés économiques affectant la branche ou la région en question peuvent nuire à la solvabilité d'un groupe de contreparties, par ailleurs indépendantes les unes des autres.

Pour limiter l'exposition globale au risque de crédit, le Conseil d'administration de PostFinance fixe annuellement la part maximale des fonds propres minimaux réglementaires destinée à couvrir ce risque; ce montant ne doit pas être dépassé. Le Conseil d'administration émet en outre les directives relatives à la structure de notation des placements, limite les risques pays autorisés et délègue la compétence de valider les limites de contrepartie importantes au comité Risk. Les placements ne peuvent être effectués qu'auprès de débiteurs bénéficiant d'une notation externe et dont la solvabilité est de qualité «investment grade».

Outre les limites de portefeuille définies par le Conseil d'administration, le comité directeur limite également le risque de crédit inhérent aux activités de placement au moyen de limites de contrepartie et d'autres directives de pilotage.

Les directives relatives aux limites de contrepartie reposent sur des notations publiquement accessibles établies par des agences de notation reconnues ou par des banques qualifiées, ainsi que sur les systèmes internes de limites. PostFinance tient également compte des critères environnementaux,

sociaux et de gouvernance (ESG). Dans le cadre de ces critères, les risques financiers liés au climat sont analysés et publiés séparément. Les notations externes sont examinées de manière critique par les systèmes internes de limites. Les analyses quantitatives et qualitatives axées sur les risques d'indicateurs de bilan et d'indicateurs d'alerte précoces en constituent la base. Des limites sont ensuite fixées compte tenu du portefeuille existant. L'unité Risk Management est responsable du développement et de l'application des systèmes internes de limites. Le comité directeur examine et valide ces systèmes au moins une fois par an. Les variations de la solvabilité de contreparties ou d'indicateurs importants ou encore de critères ESG entraînent l'adaptation immédiate des directives applicables. Le respect des directives en matière de limites est non seulement surveillé en permanence, mais encore vérifié par l'unité Trésorerie avant chaque opération.

PostFinance fixe les limites de portefeuille et de contrepartie en considérant le risque de concentration économique dans le portefeuille de crédits. Pour mesurer ce risque, PostFinance utilise un modèle de portefeuille de crédits qui tient compte des effets de corrélation entre les différentes positions de crédit et quantifie le risque dans le portefeuille. Sur la base des indicateurs de risque modélisés (en particulier perte attendue et risques correspondants découlant de sous-portefeuilles), il est alors possible de définir des limites et des directives de pilotage qui améliorent l'efficacité du portefeuille tout en jugulant de manière ciblée le risque de concentration.

L'unité Risk Management informe le comité directeur chaque mois concernant le degré d'utilisation des limites fixées. En cas de dépassement résultant d'adaptations de limites de contrepartie, elle élabore des propositions concrètes en matière de pilotage.

Les systèmes de limites sont un élément central de la gestion du risque de crédit. C'est pourquoi l'unité Risk Control contrôle régulièrement ces systèmes.

Le risque de crédit lié aux opérations de la clientèle est peu important. Il résulte principalement des limites de découvert en relation avec le trafic des paiements ainsi que de l'offre de cartes de crédit. Ce risque est identifié et surveillé à l'aide de processus spécifiques aux produits concernés. Le comité directeur établit des directives générales relatives à l'examen des crédits et fixe les compétences en matière d'autorisation des limites.

Le risque de concentration dans le domaine des sûretés (collaterals) résulte des opérations repo (placement monétaire contre sûretés) et des opérations de prêt de titres (prêt de titres contre sûretés). Les sûretés reçues servent à se protéger contre le risque de défaillance de la contrepartie, puisqu'elles peuvent être réalisées au cas où ce risque se concrétiserait. Les concentrations résultant des sûretés remises sont mesurées et surveillées et font l'objet de rapports mensuels destinés au comité directeur. Ces rapports incluent une évaluation des concentrations du point de vue du risque potentiel de corrélation (wrong-way risk) ainsi que des propositions de pilotage des risques identifiés. S'agissant de transactions sur dérivés, des sûretés en espèces (cash collaterals) sont émises et acceptées afin de couvrir les risques opérationnels dans les activités de coopération. Leur montant et leur échange sont déterminés et surveillés dans le cadre de processus spécifiques aux produits. Pour toutes les transactions sur dérivés, il existe des contrats ISDA avec annexe de soutien au crédit (credit support annex) qui régissent de manière standardisée les marges de variation.

PostFinance n'assume aucun risque de crédit propre sur les affaires hypothécaires proposées en coopération avec la Münchener Hypothekenbank eG (MHB) depuis 2008, avec la Banque Valiant SA depuis 2010 et avec Credit Exchange S.A. depuis 2023. Ce risque est entièrement supporté par les banques partenaires concernées.

Risques de taux d'intérêt et de structure du bilan

Par risque de taux d'intérêt, on entend les effets potentiels d'une variation des taux d'intérêt du marché sur la valeur actuelle des actifs et des passifs du bilan ainsi que sur le résultat des opérations d'intérêts dans le compte de résultat. Ces effets sont principalement dus à des asymétries d'échéances entre actifs et passifs. Les opérations figurant au bilan constituent une source de revenus centrale de PostFinance. Or, comme les variations de taux ont un impact direct sur les produits d'intérêts nets, PostFinance accorde une grande importance au risque de taux d'intérêt. Les fonds inscrits au passif sont en majeure partie des dépôts de la clientèle non échus, sans engagements fermes concernant

les taux d'intérêt. Leur taux d'intérêt est donc estimé à l'aide d'un modèle de réplication. L'objectif est de représenter les produits clients similaires avec des échéances aussi symétriques que possible, tout en minimisant la volatilité des marges d'intérêts. Une part des placements à court terme sert à couvrir les variations de volumes.

Les échéances des placements sur le marché monétaire et des capitaux sont fixées en fonction d'une sensibilité visée de la valeur actuelle des fonds propres, ce qui définit la stratégie de transformation des échéances. Le déséquilibre qui en résulte entre les engagements de taux d'intérêt des actifs et des passifs correspond à la transformation des échéances, qui est pilotée dans une double perspective de valeur actuelle et de revenus. La sensibilité à la valeur actuelle montre l'effet net d'une variation de la courbe des taux d'intérêt sur les fonds propres de PostFinance. Les flux de fonds attendus à l'avenir sont actualisés à l'aide d'une formule de calcul de la valeur actuelle ajustée au risque. L'analyse tient compte aussi bien d'un déplacement parallèle de l'ensemble de la courbe des taux d'intérêt que de chocs de taux isolés à certaines échéances (taux directeurs).

Variation absolue de la valeur actuelle des fonds propres¹

En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Déplacement parallèle vers le bas	–	–488
Hausse des taux à court terme	–265	–

¹ La sensibilité de la valeur actuelle des fonds propres est déterminée à l'aide des six scénarios standardisés de choc de taux d'intérêt selon la circulaire FINMA 2019/2 «Risques de taux – banques». Le scénario présenté est celui qui entraîne la variation négative la plus importante de la valeur actuelle des fonds propres à la date de référence.

Au contraire de l'approche de la valeur actuelle, celle des revenus analyse les répercussions de divers scénarios de taux concernant plusieurs périodes sur le futur résultat des opérations d'intérêts de PostFinance. À cet effet, l'unité Risk Management procède en cours d'exercice à des simulations de rendement dynamiques basées sur un large éventail de scénarios déterministes, qui reflètent l'évolution possible des taux d'intérêt du marché.

Pour chaque réplication, il est tenu compte de l'évolution des taux d'intérêt clients et du volume des fonds de la clientèle qui en découle ainsi que, le cas échéant, de différentes stratégies de transformation des échéances. Les résultats des simulations servent de base aux propositions de pilotage qui sont régulièrement discutées avec le comité directeur.

Risque de liquidité

Le pilotage du risque de liquidité vise à garantir en permanence la solvabilité, tant dans les périodes de crise normales que dans les périodes de crises spécifiques aux banques et/ou au marché, durant lesquelles les possibilités de financement garanties et non garanties sont fortement compromises. La tolérance en matière de risque est fixée par le Conseil d'administration. La responsabilité de la gestion du risque de liquidité revient à l'unité d'organisation Risk Management, subordonnée au CFO. Le Risk Management garantit le respect des dispositions réglementaires en matière de liquidité et veille au respect des limites. Il rend régulièrement compte au comité directeur.

Le refinancement s'effectue exclusivement par le biais des dépôts de la clientèle, dont les concentrations sont surveillées quotidiennement dans un système d'alerte précoce en matière de liquidité.

PostFinance gère le risque de liquidité avec différents horizons temporels: intraday, un jour, un mois, trois mois et un an. Pour garantir la liquidité avec un horizon intraday et un horizon d'un jour, PostFinance dispose de volants de liquidités définis, qui permettent notamment de couvrir les sorties de fonds inattendues dans des conditions de crise. Les montants minimaux de ces volants de liquidités sont fixés compte tenu de la liquidité devant être mise à disposition dans un délai d'un jour de valeur en raison de divers scénarios d'entrées et de sorties de liquidités, ou compte tenu des sorties de liquidités massives sur un horizon temporel d'un jour en utilisant le scénario LCR.

Les indicateurs réglementaires que sont le ratio de liquidité à court terme (liquidity coverage ratio, LCR) et le ratio structurel de liquidité à long terme (net stable funding ratio, NSFR) garantissent la liquidité avec un horizon d'un mois ou d'un an. À titre complémentaire, le reporting sur les exigences particulières

en matière de liquidité applicables aux banques d'importance systémique (liquidity requirements for systemically important banks, LSIB) porte sur un horizon de trois mois. Afin de garantir la liquidité à moyen terme, des scénarios de crise de liquidité sont définis sur une période s'étendant sur au moins trois mois. Un plan d'urgence complet est prévu pour faire face à de graves problèmes de liquidité.

Risque de marché

PostFinance n'a pas de portefeuille de négoce. Afin de déterminer les fonds propres minimaux requis pour couvrir le risque de marché, elle suit l'approche standard conformément à l'art. 86 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR). Pour limiter l'exposition au risque de marché, le Conseil d'administration de PostFinance fixe annuellement la part maximale des fonds propres minimaux réglementaires qui ne doit pas être dépassée.

Dans le modèle économique de PostFinance, le risque de marché s'exprime dans le compte de résultat par une volatilité accrue à court terme. PostFinance est exposée au risque de marché pour deux raisons différentes:

- les positions en monnaie étrangère ouvertes et les fluctuations de valeur des dérivés de change influencent la volatilité du compte de résultat (risque de change);
- les fluctuations de valeur des instruments qui sont portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse ou sont gérés conformément à la comptabilité de couverture (p. ex. positions en actions, fonds de placement dans le portefeuille bancaire, positions couvertes et instruments de couverture afférents) influencent la volatilité du compte de résultat.

Le risque de marché est modélisé au moyen de la valeur à risque (VaR) et limité au niveau du compte de résultat par le Conseil d'administration. Pour mesurer le risque de marché, on associe à chaque position les facteurs de risque ayant une influence sur la valeur actuelle de la position. Dans le modèle, la variation de la valeur actuelle est modélisée compte tenu de la variation des facteurs de risque associés à la position. À cet effet, il faut définir une relation fonctionnelle entre la valeur de la position et les facteurs de risque concernés. Tous les facteurs de risque importants font l'objet d'une détermination de la stochasticité sur les 250 jours à venir à l'aide d'hypothèses de distribution des probabilités. Le calibrage des distributions de probabilités repose sur l'utilisation de séries temporelles de données du marché. À l'aide de la relation fonctionnelle définie entre la position du portefeuille et les facteurs de risque, il est alors possible de déterminer la distribution des variations du compte de résultat sur une année. La VaR est ensuite déterminée en calculant le quantile à 95%. L'unité Risk Management mesure le risque de marché sur une base hebdomadaire, informe le comité directeur du niveau du risque par rapport aux limites et lui soumet, si nécessaire, des propositions de pilotage.

Risques opérationnels et stratégiques

Conformément à la réglementation du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, PostFinance définit les risques opérationnels comme le danger de devoir faire face à des coûts inattendus ou à des événements indésirables, tels que des événements ayant un impact négatif sur la réputation ou des infractions à la compliance. Ces risques peuvent résulter de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes ou de systèmes, ou être dus à des événements externes. Les risques stratégiques se rapportent au danger de non-réalisation des objectifs de l'entreprise concernant son orientation de fond à long terme en tant qu'établissement financier, suite à des développements inattendus. Dans le règlement relatif à la politique de risque, le Conseil d'administration fixe les principes de la gestion des risques opérationnels et stratégiques et définit la propension au risque de PostFinance.

S'agissant de la propension au risque, le Conseil d'administration établit la gestion des risques et spécifie les risques qu'il est prêt à prendre. La capacité de risque est déterminée à partir des fonds propres going concern disponibles. Dans le cadre de la capacité de risque, on définit la tolérance en matière de risque, qui comprend tant l'allocation du capital-risque pondéré aux différentes catégories de risque effectuée par le Conseil d'administration que d'autres directives qualitatives et quantitatives. Le Conseil d'administration détermine la tolérance en matière de risque opérationnel en allouant des fonds propres minimaux, en définissant des indicateurs pour toutes les catégories de risque et en fixant des limites de validation pour les risques particuliers. En cas de dépassement de ces limites, le

pilotage des risques correspondants doit être soumis au Conseil d'administration pour approbation. En outre, le Conseil d'administration établit des prescriptions qualitatives relatives à la propension au risque. En particulier, aucun risque opérationnel qui serait susceptible, selon des scénarios adverses plausibles, d'entraîner des violations graves de lois ou de prescriptions n'est toléré.

Le Conseil d'administration prend en considération les risques stratégiques lors de l'élaboration de la stratégie d'entreprise. Il reçoit régulièrement une évaluation concernant l'ampleur de ces risques. La planification des fonds propres montre si la stratégie choisie peut être mise en œuvre dans le respect des exigences réglementaires en termes de capitaux et de liquidité.

Le processus de gestion des risques garantit que les risques pris sont conformes à la propension au risque et que la capacité de risque, en particulier les exigences légales et réglementaires, sont respectées. De plus, le plan d'urgence et de stabilisation est doté d'instruments qui permettent, également en cas de crise exceptionnelle, d'assurer la continuité des activités ou de procéder à une liquidation ordonnée garantissant le maintien des fonctions d'importance systémique.

4 | Publication des fonds propres conformément à l'ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA)¹

Le 29 juin 2015, la Banque nationale suisse (BNS) déterminait par voie de décision que PostFinance SA était un groupe financier d'importance systémique. À ce titre, PostFinance est tenue de remplir les exigences arrêtées aux art. 124 à 136 de l'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des maisons de titres (ordonnance sur les fonds propres, OFR).

Au 31 décembre 2025, PostFinance publie deux documents qui présentent la situation en matière de fonds propres. Les indications figurant dans le document «Publication des fonds propres» correspondent aux exigences de l'annexe 2 de l'OPub-FINMA. En outre, PostFinance publie le document «Publication en vertu de l'importance systémique», un calcul parallèle conforme à l'annexe 3 de ladite ordonnance. En raison de différences au niveau des prescriptions, il en résulte des écarts notamment entre les fonds propres pris en compte et entre les ratios de fonds propres. Les deux documents sont disponibles sur → postfinance.ch/rapport.

¹ Les documents mentionnés au chapitre 4 Publication des fonds propres conformément à l'OPub-FINMA ne font pas l'objet de l'audit effectué par Ernst & Young SA.

Informations relatives au bilan

5 | Opérations de financement de titres

Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	–	–
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	8 490	4 980
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	9 381	5 423
dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	9 381	5 423
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	977	512
dont titres remis à un tiers en garantie	–	–
dont titres aliénés	–	–

6 | Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

Présentation des couvertures des créances

31.12.2025 En millions de CHF	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Prêts (avant compensation avec les correctifs de valeur)				
Créances sur la clientèle	–	1 471	10 546	12 017
Total des prêts (avant compensation avec les correctifs de valeur)				
31.12.2025	–	1 471	10 546	12 017
31.12.2024	–	1 475	10 850	12 325
Total des prêts (après compensation avec les correctifs de valeur)				
31.12.2025	–	1 471	10 493	11 964
31.12.2024	–	1 475	10 801	12 276

Présentation des couvertures des opérations hors bilan

Au 31.12.2025 En millions de CHF	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Hors bilan				
Engagements conditionnels	–	130	2	132
Engagements irrévocables	–	55	732	787
Total du hors bilan				
31.12.2025	–	185	734	919
31.12.2024	–	153	766	919

Les garanties, les cautionnements des crédits COVID-19 et les couvertures en espèces sont indiqués en tant que créances avec autres couvertures.

PostFinance comptabilise les engagements de paiement relevant de la garantie des dépôts dans les engagements irrévocables.

Créances compromises¹

En millions de CHF	31.12.2024 ²	31.12.2025
Montant brut	67	67
Valeur estimée de réalisation des sûretés	–	–
Montant net	67	67
Correctifs de valeur individuels	44	47

1 Comprend les correctifs de valeur pour les créances sur la clientèle.

2 Dans le rapport de gestion 2024 figuraient en outre les titres de créance détenus jusqu'à l'échéance et les créances sur les banques.

7 | Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés que PostFinance souscrit sur mandat de la clientèle sont présentés dans la vue d'ensemble ci-après en tant qu'instruments de négoce.

Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

Au 31.12.2025 En millions de CHF	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
Instruments de taux						
Contrats à terme y c. FRA	–	–	–	0	–	14
Swaps	–	–	–	27	22	1 967
Devises/Métaux précieux						
Contrats à terme	1	1	596	21	34	8 331
Swaps combinés d'intérêts et de devises	–	–	–	746	4	7 707
Total avant prise en compte des contrats de netting au 31.12.2025	1	1	596	794	60	18 019
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	1	1		794	60	
31.12.2024	6	1	615	763	206	18 674
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	6	1		763	206	
Total après prise en compte des contrats de netting au 31.12.2025	1	1	596	794	60	18 019
31.12.2024	6	1	615	763	206	18 674

Répartition selon les contreparties

31.12.2025 En millions de CHF	Instances centrales de clearing	Banques et maisons de titres	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)	–	795	0

Couvertures du cash-flow

PostFinance se sert des couvertures du cash-flow pour couvrir la volatilité des cash-flows qui proviennent d'instruments de taux d'intérêt et présentent une forte probabilité de réalisation. Cette méthode est utilisée en particulier pour couvrir les instruments à revenu fixe en monnaie étrangère au moyen de swaps combinés d'intérêts et de devises (cross-currency interest rate swaps, CCIRS).

Volume des contrats de couverture du cash-flow					Echéance
En millions de CHF	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31.12.2024					
Risques de taux d'intérêt et de change					–
Swaps combinés d'intérêts et de devises	294	1 174	3 939	1 909	7 316
Autres					–
Opérations conclues, mais non exécutées	32	–	–	–	32
31.12.2025					
Risques de taux d'intérêt et de change					–
Swaps combinés d'intérêts et de devises	239	710	4 509	2 249	7 707
Autres					–
Opérations conclues, mais non exécutées	14	–	–	–	14

Les montants ci-après provenant d'instruments de couverture désignés ont été comptabilisés dans le bilan et le compte de résultat.

Variation des instruments de couverture						
En millions de CHF	Valeur de remplacement positive	Valeur de remplacement négative	Variation de la juste valeur prise en compte dans le calcul de l'inefficacité pour la période sous revue	Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture durant la période sous revue, saisie dans les autres actifs/passifs	Inefficacité saisie dans le compte de résultat	Montant net reclassé des autres actifs/passifs dans le compte de résultat ¹
31.12.2024						
Risques de taux d'intérêt et de change						
Swaps combinés d'intérêts et de devises	695	3	–46	–46	–	196
Autres						
Opérations conclues, mais non exécutées	0	–	0	0	–	–
31.12.2025						
Risques de taux d'intérêt et de change						
Swaps combinés d'intérêts et de devises	746	4	215	215	–	–318
Autres						
Opérations conclues, mais non exécutées	0	–	0	0	–	–

1 La partie inefficace résultant de la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans le résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur. Les reclassements à partir des autres actifs/passifs sont effectués dans le résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur (variation de la juste valeur).

Les effets ci-après proviennent d'opérations de base désignées (poste du bilan: immobilisations financières) pour l'exercice sous revue:

Effets opérations de base couverture du cash-flow	Variation de la juste valeur prise en compte dans le calcul de l'inefficacité pour la période sous revue	Réserves de couverture dans autres actifs/passifs
En millions de CHF		
31.12.2024		
Risques de taux d'intérêt et de change		
Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	46	345
31.12.2025		
Risques de taux d'intérêt et de change		
Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	-215	206

Durant les périodes sous revue, les réserves de couverture comptabilisées dans les autres actifs et autres passifs ont varié comme suit:

Réserves de couverture dans autres actifs/passifs	2024	2025
En millions de CHF		
	Réserves de couverture – Bénéfices/Pertes non réalisés provenant des couvertures du cash-flow	Réserves de couverture – Bénéfices/Pertes non réalisés provenant des couvertures du cash-flow
État au 01.01.	134	279
Bénéfices/Pertes non réalisés provenant des couvertures du cash-flow et des coûts de couverture		
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-46	52
Variation coûts de couverture ¹	-23	-57
Bénéfices/Pertes réalisés provenant des couvertures du cash-flow et des coûts de couverture reclassés dans le compte de résultat		
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	196	-154
Variation coûts de couverture	18	19
État au 31.12.	279	139

1 Comprend l'adaptation du spread relatif au risque de base de 37 millions de francs.

Les flux de fonds attendus vont probablement se répercuter sur le compte de résultat dans les périodes suivantes:

Flux de fonds (non actualisés)	Echéance			
En millions de CHF	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
31.12.2024				
Entrées de fonds	31	54	276	59
Sorties de fonds	-60	-124	-527	-111
31.12.2025				
Entrées de fonds	36	60	294	50
Sorties de fonds	-69	-149	-670	-130

Couvertures de la juste valeur

PostFinance se sert des couvertures de la juste valeur pour couvrir les variations de valeur d'actifs sensibles aux taux d'intérêt. Cette méthode est utilisée en particulier pour couvrir les instruments à revenu fixe au moyen de swaps de taux d'intérêt.

Volume des contrats de couverture de la juste valeur					Échéance
En millions de CHF	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31.12.2024					
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt	–	–	550	2 800	3 350
31.12.2025					
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt	–	–	450	1 517	1 967

Les montants ci-après provenant d'instruments de couverture désignés ont été comptabilisés dans le bilan et le compte de résultat.

Variation de la couverture de la juste valeur				
En millions de CHF	Valeur de remplacement positive	Valeur de remplacement négative	Variation de la juste valeur prise en compte dans le calcul de l'inefficacité pour la période sous revue	Inefficacité saisie dans le compte de résultat ¹
31.12.2024				
Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt	56	62	–209	–
31.12.2025				
Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt	27	22	14	–

1 La partie inefficace résultant de la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans le résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

Les montants suivants proviennent d'opérations de base désignées (postes du bilan: immobilisations financières, créances sur les banques et créances sur la clientèle) pour l'exercice sous revue:

Effets opérations de base couverture de la juste valeur				
En millions de CHF	Valeur comptable opérations de base	Charges ou produits cumulés résultant des adaptations de la couverture de la juste valeur, qui ont été saisis dans la valeur comptable des opérations de base	Variation de la juste valeur prise en compte dans le calcul de l'inefficacité pour la période sous revue	Montant cumulé restant dans le bilan des ajustements liés à la couverture pour les opérations de base qui ne sont plus ajustées des gains et des pertes de couverture
31.12.2024				
Risque de taux d'intérêt				
Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	3 165	1	198	2
Créances sur la clientèle et les banques	203	3	11	–
31.12.2025				
Risque de taux d'intérêt				
Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1 758	–11	–12	7
Créances sur la clientèle et les banques	202	2	–2	–

8 | Immobilisations financières

Répartition des immobilisations financières		Valeur comptable		Juste valeur	
		31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
En millions de CHF					
Titres de créance	54 403	55 598	54 244	55 702	
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	54 403	55 598	54 244	55 702	
Titres de participation ¹	76	52	80	54	
Cryptomonnaies	0	1	1	1	
Total	54 479	55 651	54 325	55 757	
dont titres admissibles en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	26 932	27 248	26 845	27 322	

1 Il n'y a pas de participations qualifiées.

Répartition des contreparties selon la notation¹

31.12.2025	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
En millions de CHF						
Titres de créance: valeurs comptables	35 562	12 709	6 809	41	22	455

1 Agences de notation reconnues par la FINMA chargées d'établir les notations: fedafin AG, Fitch Ratings, Moody's Investors Service, Standard & Poor's Ratings Services

9 | Participations

Présentation des participations

En millions de CHF	Valeur d'acquisition	Correctifs de valeur cumulés	Valeur comptable 31.12.2024						2025	
				Reclassements	Investissements	Désinvestissements	Correctifs de valeur	Reprises	Valeur comptable 31.12.2025	Valeur de marché 31.12.2025
Participations										
avec valeur boursière	33	-	33	-	-	-21	-	-	12	129
sans valeur boursière	167	-57	110	-	1	-31	-5	5	80	
Total des participations	200	-57	143	-	1	-52	-5	5	92	129

En juillet 2025, PostFinance a vendu sa participation dans la coentreprise Yuh SA à Swissquote Group Holding SA. En décembre 2025, PostFinance a en outre vendu 3,5% de sa participation dans Swissquote Group Holding SA, qui s'élevait à 5% au total.

10 | Participations importantes

Participations importantes				Part au capital et aux voix ¹	
En CHF ou EUR, %	Activité	Monnaie	Capital social	31.12.2024	31.12.2025
Finform SA, Berne, Suisse	FinTech/RegTech	CHF	100 000	50,00%	50,00%
Yuh SA, Gland, Suisse ¹	FinTech du secteur de la néobanque	CHF	1 000 000	50,00%	–
TWINT SA, Zurich, Suisse	Paiements mobiles	CHF	12 750 000	26,66%	26,66%
TWINT Acquiring SA, Zurich, Suisse ²	Acquiring dans le domaine des services de paiement	CHF	100 000	26,66%	26,66%
TONI Digital Insurance Solutions AG, Schlieren, Suisse	Fournisseur de services d'assurance	CHF	2 756 614	24,55%	24,38%
Tilbago AG, Lucerne, Suisse	Solution intelligente de recouvrement en ligne (recouvrement robotisé)	CHF	186 043	24,43%	27,73%
Credit Exchange S.A., Zurich, Suisse	Plateforme hypothécaire B2B	CHF	168 828	21,36%	21,36%

1 Vente de la participation de 50% détenue dans Yuh SA au troisième trimestre 2025

2 TWINT Acquiring SA est détenue indirectement par l'intermédiaire de TWINT SA. Toutes les autres participations appartiennent directement à PostFinance SA.

Indications complémentaires relatives aux comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle, en application de l'art. 62 de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes: en cas d'application théorique de la méthode de mise en équivalence sur ces participations, le total du bilan diminuerait de 24 millions de francs (exercice précédent: 37 millions). Dans le même temps, le bénéfice de l'exercice augmenterait de 2 millions de francs (exercice précédent: diminution de 2 millions).

11 | Immobilisations corporelles

Présentation des immobilisations corporelles				2025					
En millions de CHF	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2024	Reclassements	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	Valeur comptable 31.12.2025
Immeubles à l'usage de la banque	235	-92	143	-	3	-	-8	-	138
Autres immeubles	1 078	-327	751	-	11	0	-38	-	724
Logiciels développés à l'interne ou acquis séparément	231	-193	38	-	-	-	-20	-	18
Autres immobilisations corporelles	83	-54	29	-	9	-11	-6	-	21
Total des immobilisations corporelles	1 627	-666	961	-	23	-11	-72	-	901

Engagements de leasing futurs pour leasing opérationnel

En millions de CHF	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Engagements de leasing futurs	5	5	4	4	2	0	20
dont dénonçables dans un délai n'excédant pas une année	0	0	0	0	0	0	0

12 | Valeurs immatérielles

Présentation des valeurs immatérielles				2025			
En millions de CHF	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2024	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable 31.12.2025
Autres valeurs immatérielles	8	-3	5	-	-	-1	4
Total des valeurs immatérielles	8	-3	5	-	-	-1	4

13 | Autres actifs et autres passifs

Répartition des autres actifs et autres passifs				
	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
En millions de CHF	Autres actifs	Autres actifs	Autres passifs	Autres passifs
Compte de compensation	4	2	284	151
Réserve de cotisations de l'employeur	35	36	–	–
Impôts indirects	32	25	38	8
Autres actifs et passifs	2	2	108	54
Total des autres actifs et autres passifs	73	64	430	213

14 | Actifs mis en gage ou cédés et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

Montant total des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété¹		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Liquidités:		
Valeur comptable des actifs mis en gage ou cédés à titre de garantie	382	366
Engagements effectifs	–	–
Immobilisations financières:		
Valeur comptable des actifs mis en gage ou cédés à titre de garantie	83	143
Engagements effectifs	–	–

1 Sans opérations de prêt et de pension de titres

15 | Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

Engagements de prévoyance

PostFinance ne dispose pas de ses propres institutions de prévoyance professionnelle. Les membres de son personnel sont assurés exclusivement auprès de la Caisse de pensions Poste. En cas de découvert de cette dernière, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement.

Les engagements supplémentaires résultant de la prévoyance invalidité sous la forme de rentes AI transitoires (rentes complémentaires AI jusqu'à l'âge de 65 ans pour les hommes et de 65 ans pour les femmes, en tenant compte toutefois du règlement de transition selon l'AVS) sont présentés dans les comptes annuels.

Engagements envers les propres institutions de prévoyance selon la Swiss GAAP RPC 16

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur prévues dans le plan de prévoyance sont comptabilisées par période dans les charges de personnel. En application de la recommandation Swiss GAAP RPC 16, on examine chaque année s'il existe, pour PostFinance, un avantage ou un engagement économique résultant de l'institution de prévoyance. L'examen se fonde sur les contrats, les comptes annuels de l'institution de prévoyance et d'autres calculs présentant la situation financière, l'excédent de couverture ou le découvert de cette dernière, conformément aux règles de présentation des comptes de la Swiss GAAP RPC 26. PostFinance n'a pas l'intention d'utiliser un éventuel avantage économique résultant d'un excédent de couverture pour réduire ses cotisations d'employeur. C'est

pourquoi un futur avantage économique n'est pas porté à l'actif, alors qu'un engagement économique est inscrit au passif. Comptant 37 516 personnes assurées actives et 28 703 rentières et rentiers (état au 31 octobre 2025), la Caisse de pensions Poste disposait au 31 décembre 2025 d'une fortune globale de 17 982 millions de francs (exercice précédent: 16 975 millions). Selon les principes de présentation des comptes que la Caisse de pensions Poste doit appliquer, son degré de couverture estimé était de 117,0% (exercice précédent: 111,5%). Étant donné que la réserve de fluctuation de valeurs de la Caisse de pensions Poste n'atteint pas encore la hauteur réglementaire, il n'y a pas d'excédent de couverture. La réserve de cotisations de l'employeur s'élève à 350 millions de francs non assortis d'une renonciation à l'utilisation (exercice précédent: 350 millions non assortis d'une renonciation à l'utilisation). Sur ce montant, 36 millions de francs sont attribués à PostFinance (exercice précédent: 35 millions). Le calcul du capital de couverture des rentes repose sur un taux d'intérêt technique de 1,75% (exercice précédent: 1,75%) et sur les bases techniques LPP 2020/tables de génération (exercice précédent: LPP 2020/tables périodiques). Il convient de souligner que toutes les données relatives à la Caisse de pensions Poste reposent sur les informations disponibles au moment de l'établissement des comptes RPC 16 et que les données ressortant effectivement des comptes annuels de l'institution de prévoyance peuvent différer de ces informations. Une évaluation globale n'a mis en évidence aucune incidence économique sur la banque. De plus, les comptes de la Caisse de pensions Poste arrêtés conformément à la Swiss GAAP RPC 26 au 31 décembre 2025 ne présentent ni fonds libres ni découvert. Il n'existe pas d'institutions de prévoyance patronales.

L'avantage ou l'engagement économique ainsi que les charges de prévoyance se présentent comme suit:

Présentation de l'avantage/ engagement économique et des charges de prévoyance	Couverture excédentaire/ insuffisante	Part économique de PostFinance SA		Modification de la part économique par rapport à l'exer- cice précédent (avantage/engage- ment économique)	Cotisations payées	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2024	31.12.2025			2025	31.12.2024
En millions de CHF	31.12.2025						
Caisse de pensions Poste	250	0	0	0	46	44	46
Rentes d'invalidité	-1	-1	-1	0	0	0	0
Total RPC 16	249	-1	-1	0	46	44	46

La réserve de cotisations de l'employeur de la Caisse de pensions Poste est attribuée en fonction de la part en pourcentage que le capital de prévoyance de PostFinance représente par rapport au capital de prévoyance total. Il en résulte le tableau suivant:

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE)	Valeur nominale		Renonciation à l'utilisation	Montant net		Influence des RCE sur les charges de personnel	
	31.12.2025	31.12.2025		31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
En millions de CHF							
Caisse de pensions Poste	36	-	35	36	-2	-1	
Total RPC 16	36	-	35	36	-2	-1	

16 | Correctifs de valeur et provisions ainsi que réserves pour risques bancaires généraux

Présentation des correctifs de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice sous revue

En millions de CHF	État 31.12.2024	Utilisations conformes au but ¹	Reclassements	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État 31.12.2025
Provisions pour impôts latents	–	–	–	–	–	26	–	26
Provisions pour engagements de prévoyance	1	–	–	–	–	–	0	1
Provisions pour restructurations	–	–4	–	–	–	8	–	4
Autres provisions	32	–2	–	–	–	11	–1	40
Total des provisions	33	–6	–	–	–	45	–1	71
Réserves pour risques bancaires généraux	–	–	–	–	–	140	–	140
Correctifs de valeur pour risques de défaillance et risques pays²	116	–	–	–	1	4	0	121
dont correctifs de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	96	–	–	–	1	4	–	101
dont correctifs de valeur pour pertes attendues	20	–	–	–	–	0	0	20

1 Il n'y a pas eu de modifications de l'affectation.

2 Comprend les correctifs de valeur pour les créances sur les banques, les créances sur la clientèle et les titres de créance détenus jusqu'à l'échéance.

PostFinance est actuellement impliquée, avec d'autres établissements financiers suisses, dans une enquête de la Commission de la concurrence ouverte en 2018 en relation avec la solution de paiement mobile TWINT. L'enquête est toujours en cours. PostFinance a renoncé à constituer des provisions.

Les pertes attendues sur les créances sur les banques, les créances sur la clientèle, les titres de créance détenus jusqu'à l'échéance et les engagements conditionnels sont réparties comme suit.

Analyse des pertes attendues et des créances compromises

En millions de CHF	31.12.2024				31.12.2025			
	Perte de crédit attendue à 12 mois (niveau 1)	Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 2)	Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 3)	Total	Perte de crédit attendue à 12 mois (niveau 1)	Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 2)	Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 3)	Total
Créances sur les banques	2 738	–	–	2 738	1 895	–	–	1 895
Correctifs de valeur	0	–	–	0	0	–	–	0
Valeur comptable	2 738	–	–	2 738	1 895	–	–	1 895
Créances sur la clientèle	12 255	4	66	12 325	11 948	3	65	12 016
Correctifs de valeur	–4	–1	–44	–49	–4	–1	–47	–52
Valeur comptable	12 251	3	22	12 276	11 944	2	18	11 964
Titres de créance détenus jusqu'à l'échéance								
AAA à AA–	34 436	–	–	34 436	35 564	–	–	35 564
A+ à A–	12 749	20	–	12 769	12 686	27	–	12 713
BBB+ à BBB–	6 674	–	–	6 674	6 818	–	–	6 818
BB+ à B–	37	–	–	37	41	–	–	41
Inférieur à B–	–	–	22	22	0	–	22	22
Sans notation	485	–	46	531	462	–	46	508
Total	54 381	20	68	54 469	55 571	27	68	55 666
Correctifs de valeur	–14	0	–52	–66	–15	0	–53	–68
Valeur comptable	54 367	20	16	54 403	55 556	27	15	55 598
Engagements conditionnels	50	–	–	50	132	–	–	132
Provisions pour pertes attendues	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	50	–	–	50	132	–	–	132

Les perspectives de l'économie peuvent influencer la qualité de crédit des obligations et des créances. En 2025, les prévisions conjoncturelles pour la Suisse ont tendanciellement été revues à la baisse. Toutefois, elles restent marquées par une grande incertitude, notamment en raison de la volatilité qui caractérise la politique économique des États-Unis. De ce fait, les pertes attendues sur les créances et les immobilisations financières sont difficiles à estimer. Les transferts au sein du premier niveau et du deuxième niveau ont été négligeables. En raison de l'accroissement d'un correctif de valeur sur un poste individuel de niveau 3, les correctifs de valeur nécessaires pour l'exercice 2025 ont augmenté au total de 4 millions de francs pour s'établir à 121 millions.

17 | Capital social

PostFinance SA appartient entièrement à La Poste Suisse SA.

Présentation du capital social	31.12.2024			31.12.2025		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
En millions de CHF, nombre en millions						
Capital social						
Capital-actions	2 000	2	2 000	2 000	2	2 000
dont libéré	2 000	2	2 000	2 000	2	2 000
Total du capital social	2 000	2	2 000	2 000	2	2 000

18 | Créances et engagements envers les parties liées

Indication des créances et engagements envers les parties liées	Créances		Engagements	
	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
En millions de CHF				
Participants qualifiés	701	674	865	1 215
Sociétés liées	17	28	60	54
Opérations avec les organes	0	0	22	21

Sont réputées sociétés liées les sociétés sœurs ainsi que les filiales placées directement ou indirectement sous la direction d'une société sœur.

Les transactions (telles qu'opérations sur titres, services de paiement et rémunération de dépôts) avec des parties liées, à l'exception des membres du comité directeur, sont réalisées aux conditions également applicables aux tiers.

Pour le comité directeur, PostFinance applique – comme pour tous les autres membres du personnel – les conditions préférentielles usuelles dans la branche.

PostFinance propose des crédits et des hypothèques en relation avec des coopérations. Ces postes n'apparaissent pas au bilan de PostFinance. En conséquence, ils ne sont pas considérés comme des opérations avec les organes au sens strict et ne sont pas présentés dans le rapport de gestion.

19 | Participants importants

Indication des participants importants	31.12.2024		31.12.2025	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
En millions de CHF				
Avec droit de vote: La Poste Suisse SA	2 000	100	2 000	100

20 | Structure des échéances des instruments financiers

Présentation de la structure des échéances des instruments financiers (actifs/instruments financiers)

Au 31.12.2025 En millions de CHF	Échu							Total
	À vue	Dénonçable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	
Liquidités	32 170	366	–	–	–	–	–	32 536
Créances sur les banques	36	–	210	380	779	490	–	1 895
Créances sur la clientèle	375	–	732	1 284	5 536	4 037	–	11 964
Créances hypothécaires	–	–	–	–	–	–	–	–
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	–	–	47	127	500	121	–	795
Immobilisations financières	53	–	1 243	4 979	27 319	22 057	–	55 651
Total	31.12.2025	32 634	366	2 232	6 770	34 134	26 705	102 841
	31.12.2024	33 152	382	3 963	7 098	33 572	25 042	103 209

Présentation de la structure des échéances des instruments financiers (fonds étrangers/instruments financiers)

Au 31.12.2025 En millions de CHF	Échu							Total
	À vue	Dénonçable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	
Engagements envers les banques	922	–	–	–	–	–	–	922
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	–	–	4 980	–	–	–	–	4 980
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	66 181	25 018	136	11	–	–	–	91 346
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	–	–	26	9	2	24	–	61
Obligations de caisse	–	–	10	16	21	7	–	54
Total	31.12.2025	67 103	25 018	5 152	36	23	31	97 363
	31.12.2024	62 871	25 417	9 446	129	41	68	97 972

21 | Répartition des actifs et des passifs entre la Suisse et l'étranger

Présentation des actifs et des passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile	31.12.2024		31.12.2025	
	Suisse	Étranger	Suisse	Étranger
En millions de CHF				
Actifs				
Liquidités	32 947	–	32 536	–
Créances sur les banques	2 647	91	1 868	27
Créances sur la clientèle	12 275	1	11 962	2
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	130	639	136	659
Immobilisations financières	29 792	24 687	32 200	23 451
Comptes de régularisation	250	195	246	228
Participations	133	10	84	8
Immobilisations corporelles	961	–	901	–
Valeurs immatérielles	5	–	4	–
Autres actifs	73	–	64	–
Total des actifs	79 213	25 623	80 001	24 375
Passifs				
Engagements envers les banques	173	636	216	706
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	6 590	1 900	4 470	510
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	84 705	3 621	87 528	3 818
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	88	119	19	42
Obligations de caisse	135	5	54	0
Comptes de régularisation	130	1	121	0
Autres passifs	424	6	210	3
Provisions	33	–	71	–
Réserves pour risques bancaires généraux	–	–	140	–
Capital social	2 000	–	2 000	–
Réserve légale issue du capital	4 140	–	4 140	–
Réserves facultatives issues du bénéfice	–	–	46	–
Bénéfice/Perte reporté(e)	10	–	–	–
Bénéfice/Perte	120	–	282	–
Total des passifs	98 548	6 288	99 297	5 079

22 | Répartition des actifs par pays/groupes de pays

Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)	31.12.2024		31.12.2025	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
En millions de CHF, %				
Actifs				
Suisse	79 213	75,56	80 001	76,65
Europe	12 132	11,57	12 066	11,56
Amérique du nord	8 997	8,58	9 173	8,79
Autres pays	4 494	4,29	3 136	3,00
Total des actifs	104 836	100,00	104 376	100,00

23 | Répartition des actifs selon la solvabilité des groupes de pays

Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)	Expositions à l'étranger 31.12.2024		Expositions à l'étranger 31.12.2025	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
En millions de CHF, %				
Notation (Moody's)				
Aaa	14 612	59,64	7 226	31,24
Aa	7 310	29,84	13 819	59,73
A	1 596	6,52	1 392	6,02
Baa	538	2,19	247	1,07
Ba	0	0,00	0	0,00
B	69	0,28	69	0,30
Caa	150	0,61	100	0,43
Pas de notation	225	0,92	281	1,21
Total	24 500	100,00	23 134	100,00

24 | Répartition des actifs et des passifs selon les monnaies

Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

31.12.2025

En millions de CHF

	CHF	EUR	USD	GBP	JPY	Autres	Total
Actifs							
Liquidités	32 434	102	–	–	–	–	32 536
Créances sur les banques	1 872	12	7	1	1	2	1 895
Créances sur la clientèle	11 963	1	0	0	0	0	11 964
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	795	–	–	–	–	–	795
Immobilisations financières	38 329	11 072	5 334	163	–	753	55 651
Comptes de régularisation	263	149	53	3	–	6	474
Participations	84	4	4	–	–	0	92
Immobilisations corporelles	901	–	–	–	–	–	901
Valeurs immatérielles	4	–	–	–	–	–	4
Autres actifs	64	0	0	–	–	–	64
Total des actifs bilantaires	86 709	11 340	5 398	167	1	761	104 376
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	16 032	214	260	37	10	81	16 634
Total des actifs	102 741	11 554	5 658	204	11	842	121 010
Passifs							
Engagements envers les banques	912	10	0	0	0	0	922
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	4 980	–	–	–	–	–	4 980
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	88 790	1 911	545	36	11	53	91 346
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	61	–	–	–	–	–	61
Obligations de caisse	40	14	–	–	–	–	54
Comptes de régularisation	120	0	1	0	–	0	121
Autres passifs	207	4	2	0	–	–	213
Provisions	71	–	–	–	–	–	71
Réserves pour risques bancaires généraux	140	–	–	–	–	–	140
Capital social	2 000	–	–	–	–	–	2 000
Réserve légale issue du capital	4 140	–	–	–	–	–	4 140
Bénéfice/Perte	282	–	–	–	–	–	282
Total des passifs bilantaires	101 789	1 939	548	36	11	53	104 376
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	586	9 472	5 059	165	0	781	16 063
Total des passifs	102 375	11 411	5 607	201	11	834	120 439
Position nette par devise au 31.12.2025	366	143	51	3	0	8	571
Position nette par devise au 31.12.2024	131	105	49	3	0	9	297

Informations relatives aux opérations hors bilan

25 | Créances et engagements conditionnels

Répartition des créances et engagements conditionnels		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Engagements de couverture de crédit et similaires	48	130
Autres engagements conditionnels	2	2
Total des engagements conditionnels	50	132

PostFinance est solidairement responsable de toutes les créances en relation avec la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des sociétés faisant partie du groupe d'imposition «La Poste Suisse».

En relation avec la question de l'importance systémique, il existait au 31 décembre 2025 une lettre de patronage de La Poste Suisse SA d'un montant de 1 milliard de francs en faveur de PostFinance (exercice précédent: 1 milliard).

26 | Avoirs administrés

Répartition des avoirs administrés		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Genre d'avoirs administrés		
Avoirs sous mandat de gestion	1 824	2 538
Autres avoirs administrés	37 285	38 120
Total des avoirs administrés¹	39 109	40 658
dont prises en compte doubles	-	-

1 Les avoirs administrés ne comprennent que les fonds déposés à des fins d'investissement. Ne sont pas inclus les avoirs en relation avec des produits de prévoyance qui sont administrés par des tiers, ni les avoirs déposés aux fins de l'exécution de transactions. PostFinance SA ne propose pas d'instruments de placement collectifs sous gestion propre, ni de services de gestion de fortune. Le poste «Autres avoirs administrés» présente donc les avoirs pour lesquels la clientèle prend ses décisions de placement en toute autonomie.

Présentation de l'évolution des avoirs administrés

En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Total des avoirs administrés (y c. prises en compte doubles) en début de période	37 720	39 109
+/- Apports nets d'argent frais/retraits nets ¹	-212	-274
+/- Évolution des cours, taux d'intérêt, dividendes et évolution des taux de change	1 601	1 823
+/- Autres effets		
Total des avoirs administrés (y c. prises en compte doubles) en fin de période	39 109	40 658

1 Les apports nets d'argent frais ou les retraits nets sont calculés à partir de la variation totale des avoirs administrés, sous déduction de l'évolution des cours, des taux d'intérêt et des taux de change, ainsi que des dividendes versés et des autres effets.

Cryptoactifs

En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Cryptoactifs réputés valeurs déposées	117	179

Informations relatives au compte de résultat

27 | Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Répartition selon les secteurs d'activité		
En millions de CHF	2024	2025
Services de paiement et immobilisations financières	231	268
Couverture (comptabilité de couverture)	-16	-25
Négoce pour propre compte	15	-27
Résultat total des opérations de négoce	230	216

Répartition selon les risques et compte tenu de l'utilisation de l'option de la juste valeur

En millions de CHF	2024	2025
Résultat du négoce provenant des:		
Instruments de taux	403	-849
Titres de participation	1	0
Devises	-174	1 065
Total du résultat du négoce¹	230	216

1 PostFinance n'applique pas l'option de la juste valeur.

L'évolution positive des devises (opérations de la clientèle et opérations de couverture FX) permet de plus que compenser le résultat négatif des évaluations FX pour les instruments de taux (obligations). Les transferts par rapport à l'exercice précédent entre les instruments de taux et les devises s'expliquent par les fluctuations de cours des instruments FX (opération de base avec effet inverse par rapport à l'opération de couverture). Le principal facteur a été l'évolution du cours du dollar américain.

28 | Charges de personnel

Répartition des charges de personnel		
En millions de CHF	2024	2025
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et allocations supplémentaires)	412	428
Prestations sociales	79	82
Autres charges de personnel	18	17
Total des charges de personnel	509	527

29 | Autres charges d'exploitation

Répartition des autres charges d'exploitation		
En millions de CHF	2024	2025
Coût des locaux	29	25
Charges relatives aux technologies de l'information et de la communication	218	175
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	17	13
Honoraires de la société d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	2	2
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	2	2
dont pour d'autres prestations de services	–	0
Autres charges d'exploitation	234	193
Total des autres charges d'exploitation	500	408

30 | Charges et produits extraordinaires

Charges extraordinaires		
En millions de CHF	2024	2025
Pertes résultant de la vente de participations	0	0
Total des charges extraordinaires	0	0

Produits extraordinaires		
En millions de CHF	2024	2025
Reprises de dépréciations	2	5
Bénéfice résultant de la vente de participations	37	280
Autres produits extraordinaires	–	0
Total des produits extraordinaires	39	285

31 | Réserves pour risques bancaires généraux

Réserves pour risques bancaires généraux		
En millions de CHF	2024	2025
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	–	140
Total variation de réserves pour risques bancaires généraux	0	140

32 | Impôts

Impôts courants et impôts latents		
En millions de CHF	2024	2025
Charges d'impôts courants sur le capital et le revenu	29	59
Constitution/Dissolution impôts latents	–	26
Total des impôts	29	85

Les charges d'impôts résultant des impôts sur le bénéfice et sur le capital s'élèvent à 59 millions de francs (exercice précédent: 29 millions). Les impôts sur le bénéfice ont été calculés compte tenu d'une quote-part d'impôts de 19,0% (exercice précédent: 19,5%).

Les réserves pour risques bancaires généraux de 140 millions de francs constituées pour l'exercice sous revue se traduisent par des provisions pour impôts latents de 26 millions (quote-part d'impôts latents: 18,75%).

Rapport de l'organe de révision

Seule la version allemande des comptes financiers a fait l'objet d'une vérification. Le rapport de révision correspondant est intégré dans la version allemande du rapport annuel de PostFinance SA à la page 88. Les traductions en français, en anglais et en italien des comptes financiers n'ont pas fait l'objet d'une vérification et portent donc la mention «non vérifié».

À propos du rapport

Téléchargement

Le présent rapport de gestion de PostFinance SA est disponible sous forme électronique et peut être téléchargé à l'adresse → postfinance.ch/rapport-gestion.

Structure des documents

Le rapport externe du groupe 2025 de La Poste Suisse SA comprend les documents suivants:

- Rapport de gestion 2025
- Glossaire des chiffres clés de durabilité 2025

Le rapport 2025 de PostFinance SA comprend les documents suivants:

- Rapport de gestion 2025
- Rapport de durabilité 2025
- Publication des fonds propres en vertu de l'importance systémique au 31 décembre 2025
- Publication des fonds propres au 31 décembre 2025

Langues

Le rapport de gestion de PostFinance SA est disponible en français, en allemand, en anglais et en italien. Seule la version allemande fait foi. La publication en vertu de l'importance systémique et la publication des fonds propres sont disponibles uniquement en allemand.

Impressum

Édition et contact

PostFinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Berne
Suisse

Téléphone +41 58 338 25 00
Contact médias +41 58 338 30 32
postfinance.ch

Conception et gestion de projet

Communication PostFinance SA, Berne
phorbis Communications SA, Bâle

Texte

PostFinance SA, Berne
Klarkom AG, Berne

Photos

Valeriano Di Domenico, Zurich, et diverses sources

Maquette et composition

phorbis Communications SA, Bâle

Traduction et relecture

Communication Poste, Berne

Numéros ISSN:

Édition numérique: 2296-8148

PostFinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Berne
Suisse

Téléphone 0848 888 700
(en Suisse max. CHF 0.08/min.)

www.postfinance.ch

